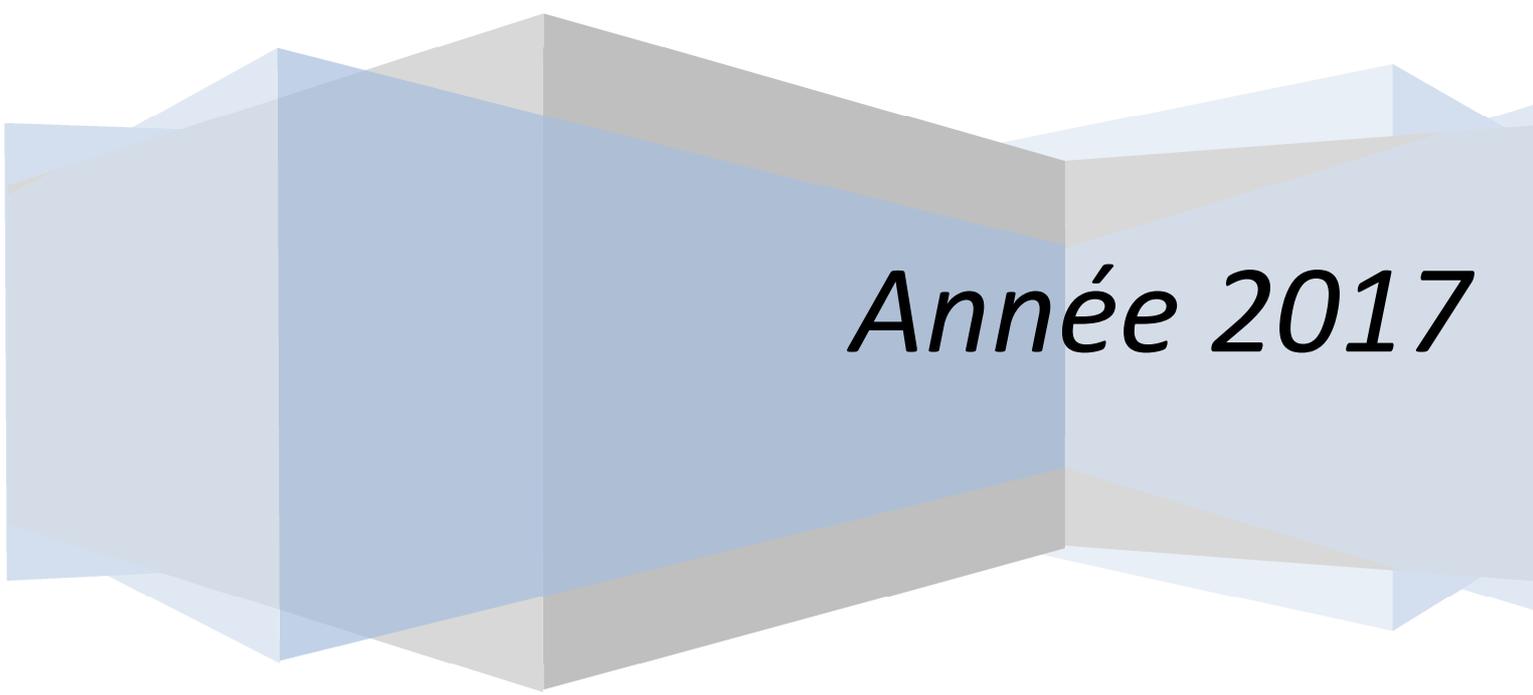




Rapport d'activité

Juin 2018

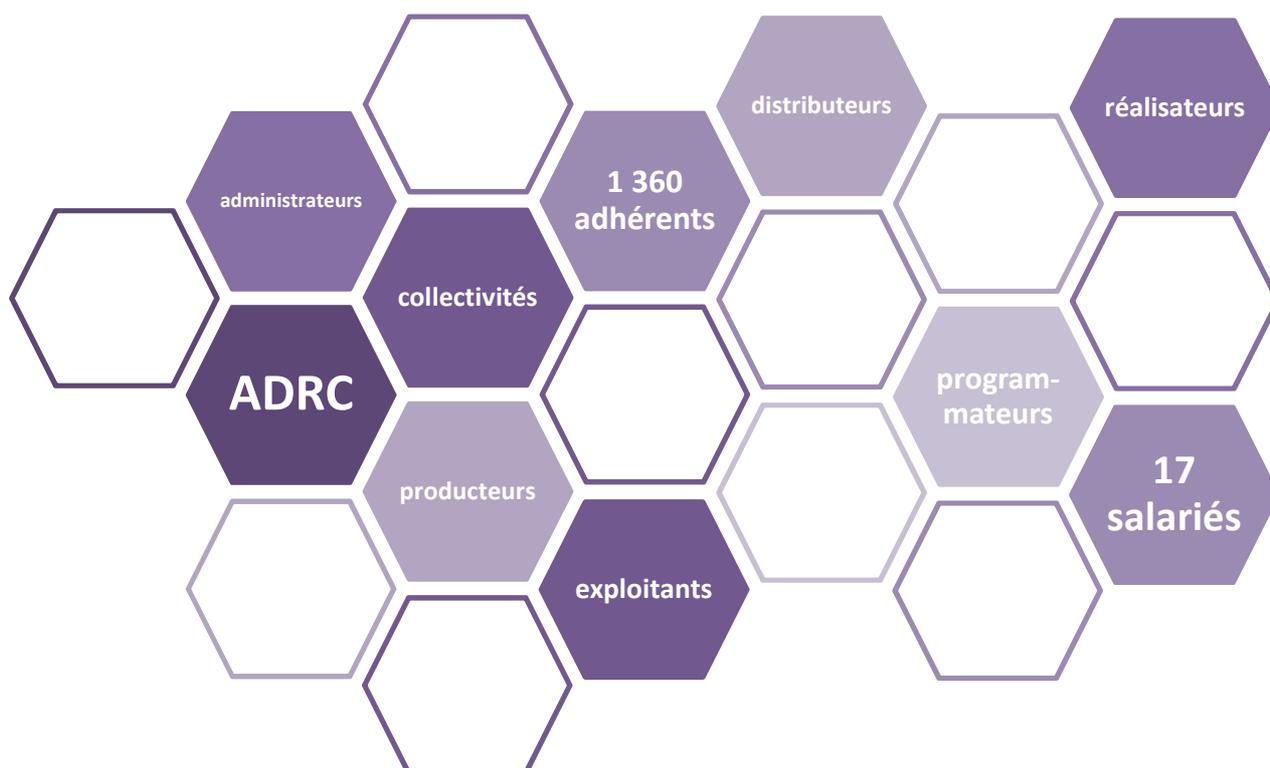


Année 2017

Table des matières

L'ASSOCIATION ADRC	5
1. LES ADHÉRENTS	6
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
3. L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE	17
4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLU LE 9 NOVEMBRE 2017	21
5. LE PERSONNEL DE L'ADRC EN 2017	22
6. CENTRE-RESSOURCES : SITE INTERNET	23
DÉPARTEMENT ÉTUDES ET CONSEILS	25
1. L'ACTION DU DÉPARTEMENT ÉTUDES ET CONSEILS.....	27
2. BILAN D'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS SUR PROJETS 2017	30
3. CONSULTATIONS, ÉTUDES DE PROJETS ET CONCOURS 2017	32
4. ASSISTANCE À PROJET ET ÉTUDES DE FAISABILITÉ	34
5. DEMANDES D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS	35
6. ÉCHANGES D'INFORMATION CNC ET ORGANISMES PUBLICS	37
7. BILAN DES SUITES DONNÉES AUX INTERVENTIONS 2014-16	38
8. SUITE DE L'ÉTUDE « PARC DE SALLES DANS LES DOM »	39
9. ACCESSIBILITÉ	40
10. CARTOGRAPHIE – ÉVOLUTIONS DU PARC DE SALLES	43
11. DOCUMENTS ET JOURNÉES DE REFLEXION	44
12. PHOTOTHÈQUE	46
13. PARTICIPATION À DES ACTIONS DE FORMATION	47
DÉPARTEMENT PATRIMOINE	49
1. MISSIONS ET SERVICES.....	51
2. BILAN DES ACTIONS 2017 – AIDE À LA DIFFUSION	51
3. BILAN DES ACTIONS 2017 – ACCOMPAGNEMENT	58
4. SERVICE À DESTINATION DES SALLES – MISE EN RÉSEAU ET CENTRE-RESSOURCES	65
L'ACCÈS AU FILM	73
1. POUR L'ACCÈS DES TERRITOIRES ET DES PUBLICS AU CINÉMA.....	75
2. ACCÈS AUX FILMS ET CONCENTRATIONS : LES ACTIONS ADRC	83
3. LES INTERVENTIONS DE L'ADRC EN 2017	97
4. CIRCULATIONS ADRC ET CONTRIBUTIONS NUMÉRIQUES	103
5. LOCALITÉS DESSERVIES	112
6. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR RÉGIONS ADRC.....	113
7. RÉPARTITION PAR DISPOSITIFS D'INTERVENTION	126
8. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉS DES FILMS	129
9. RÉPARTITION SELON L'AMPLEUR DE DIFFUSION DES FILMS.....	132
10. PART DE L'ART ET ESSAI	134
11. RÉPARTITION PAR DISTRIBUTEURS	138
12. RÉPARTITION DES ENTRÉES (FILMS D'EXCLUSIVITÉ)	141
13. L'APPORT ÉCONOMIQUE TRÈS POSITIF DE L'ADRC	143
ANNEXES	145

L'association ADRC



- Les adhérents
- Le Conseil d'administration
- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'administration élu le 9 novembre 2017
- Le personnel de l'ADRC en 2017
- Centre-ressources : Site Internet

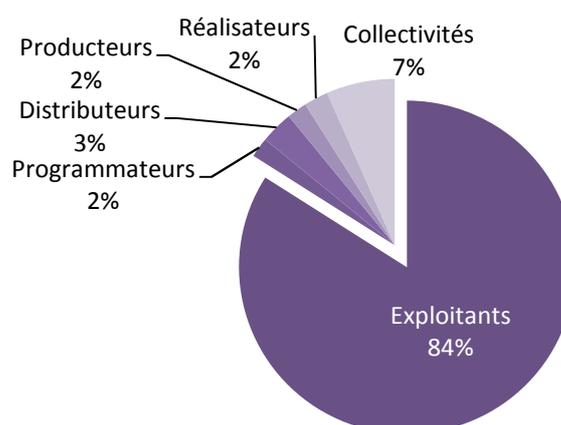
1. Les adhérents

Au 31 décembre 2017, l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma comptait **1 360 adhérents**, contre 1 180 en 2016, soit **une augmentation de 15% par rapport à 2016 et de 27% par rapport à 2015**. Ceci constitue le plus grand nombre d'adhésions enregistrées depuis la création de l'agence.

La répartition par collèges se présente ainsi :

- 1143 exploitants
- 26 programmeurs
- 43 distributeurs
- 26 producteurs
- 32 réalisateurs
- 90 collectivités locales

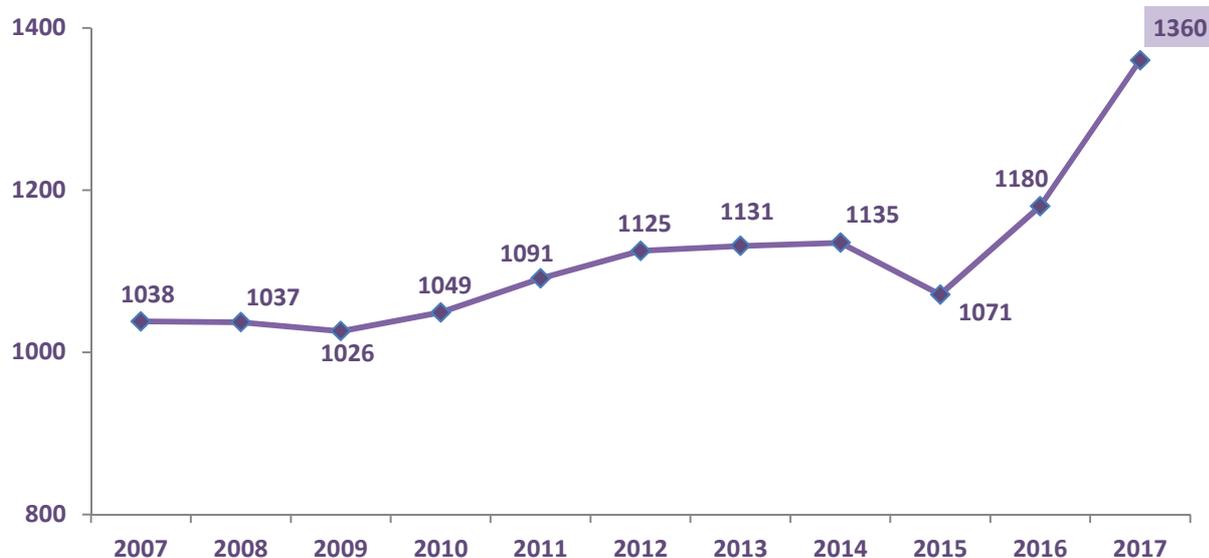
Répartition des adhérents en 2017



Dans le collège des collectivités, il faut noter que les communes de moins de 20 000 habitants forment aujourd'hui 65 % du total des collectivités adhérentes, les collectivités rassemblées dans les deux autres catégories (de 20 000 à plus de 50 000 habitants) représentent donc 35 % des adhésions de cette catégorie.

La progression du nombre total d'adhésions de 2007 à 2017 est de 31 %. Cette progression s'enregistre d'abord dans les collèges exploitants et programmeurs : c'est évidemment la conséquence de l'adhésion à l'ADRC devenue obligatoire en 2017 pour ces deux secteurs. Mais la progression en 2017 concerne aussi les distributeurs de films. Seul le collège des Collectivités diminue en 2017, de 9 % (9 collectivités territoriales).

Evolution des adhésions à l'ADRC



L'évolution du nombre d'adhérents de 2008 à 2017 pour chacune des catégories se présente ainsi :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exploitants	794	792	816	843	872	897	877	866	960	1143
Programmateurs	14	14	13	19	18	18	19	19	22	26
Distributeurs	46	49	52	53	50	40	44	32	41	43
Producteurs	34	34	32	30	32	31	33	27	26	26
Réalisateurs	40	34	33	35	33	32	47	34	32	32
Collectivités	109	103	103	111	120	113	115	93	99	90
Total	1 037	1 026	1 049	1 091	1 125	1 131	1 135	1071	1180	1 360

2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration élu en mai 2014 s'est réuni à trois reprises en 2017 : le 9 février, le 4 mai et le 5 octobre 2017. Le nouveau Conseil d'Administration élu en novembre 2017 s'est réuni le 19 décembre 2017.

9 février 2017 – Décisions du C.A.

1. APPROBATION DES P.V. DU C.A. DU 6 OCTOBRE 2016 ET DES AGE0 DES 15 NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 2016

L'AGE0 du 15/11/2016 n'ayant pu délibérer faute du quorum nécessaire, le procès-verbal de cette Assemblée est un procès-verbal de non-quorum signé au moment même par les administrateurs président l'Assemblée. Le procès-verbal du CA du 06/10/2016 fait notamment état de la désignation par ce Conseil de Christophe RUGGIA comme Président de l'association à l'issue de son mandat arrivant à son terme le 16 octobre 2016.

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité. Un procès-verbal spécifique à la désignation du Président de l'association au Conseil du 06/10/2016 est dès lors signé ce 9 février 2017 pour être adressé aux services de la Préfecture de Paris.

2. RÉUNION BUDGÉTAIRE CNC-ADRC DU 26/01/2017 ; BUDGETS 2017

Annoncé lors de la réunion budgétaire CNC-ADRC du 26/01/2016, le solde estimé du budget d'accès aux films 2016 s'avère donc plus important que celui mentionné pour la demande budgétaire initiale, en fonction des interventions réalisées pour l'année 2016. Son montant est de 68 000 € au lieu de 40 000 € pour le budget ADRC supports des films, et de 362 000 € au lieu de 308 000 € pour le budget contributions CNC-PROCIREP.

Ainsi, ces soldes budgétaires 2016 viendront diminuer d'autant les subventions nécessaires pour l'accès aux films ADRC en 2017 qui s'établissent dès lors à **0,275 M€ pour le budget supports**, et **0,294 M€ pour le budget contributions, soit un total de 0,569 M€, en baisse de 0,185 M€ par rapport à 2016 (- 24,5 %)**. Ces budgets, estimés de manière très prudente, permettront d'assurer 3 100 circulations génératrices de contributions en 2017, alors que 2 643 ont été réalisées en 2016.

La subvention fonctionnement prévue pour 2017 n'est, elle, pas modifiée, à **1,332 M€, c'est-à-dire le même montant qu'en 2016**, grâce essentiellement à la progression des cotisations d'adhésions prévue pour 2017. **De ce fait, le total des subventions 2017 s'établit à 1,901 M€, contre 2,086 M€ en 2016, soit une baisse de 8,9 %.**

Pour les budgets 2017, les administrateurs se félicitent une nouvelle fois que les nouveaux modes de gestion des contributions initiés par l'ADRC en 2014 continuent à générer ainsi de telles économies.

Ils approuvent ces budgets pour 2017 qui pourront ainsi être confirmés au CNC.

3. ORIENTATIONS ADRC 2017

En rapport à ses missions fondamentales, des orientations générales ont été proposées pour chaque domaine d'action de l'ADRC.

Pour le secteur Etudes en charge des projets de salles, le partenariat initié avec la Fédération des agences d'urbanisme doit notamment permettre de repérer et proposer les solutions d'évolution des salles en termes d'économie d'énergie et de développement durable, en plus de tous les critères suivis par l'Agence et définissant aujourd'hui la qualité et la pertinence des salles de cinéma.

Pour les films de répertoire, l'ADRC se propose de rechercher et mettre en place des solutions d'accessibilité économiques à ses offres d'animation pour les salles dont l'économie de fonctionnement est précisément plus fragile.

Pour les films d'exclusivité, alors qu'une réforme du classement Art et Essai des salles va devenir effective, l'Agence se propose de veiller particulièrement au meilleur accès aux films du champ Art et Essai pour les salles dont l'économie de fonctionnement est plus fragile.

Ces orientations proposées ont été approuvées par les administrateurs.

4. INDICATEURS D'ACTIVITÉ ADRC

En réponse à la demande du CNC pour les demandes de subvention 2017 des associations, l'ADRC a proposé des indicateurs relatifs à l'association elle-même et à ses diverses activités fondamentales, dont celles qui lui sont spécifiques.

Neuf indicateurs ont ainsi été initialement proposés au CNC dans un document spécifique remis aux administrateurs (et qui sera joint au procès-verbal du CA du 9 février 2017).

Ces indicateurs initiaux sont approuvés par les administrateurs comme pouvant qualifier les domaines d'action de l'ADRC en rapport à ses diverses missions. Ces indicateurs pourront être complétés ultérieurement si besoin.

5. CALENDRIER ADRC 2017

Le schéma suivant de calendrier 2017 a été approuvé par les administrateurs :

. Le prochain CA devrait avoir lieu à la fin du mois d'avril. Il envisagera notamment le bilan des comptes 2016 de l'association, qui sera soumis à leur approbation, de même que les bases du rapport moral 2016 de

l'association. Ce rapport moral sera complété après l'annonce courant avril par le CNC des mesures de la réforme Art et Essai. Une réunion du Bureau de l'ADRC sera probablement organisée en mars et au début du mois de mai pour travailler sur ces diverses questions.

. **Une information des adhérents sera effectuée en juin**, après le Festival de Cannes. Elle portera sur les comptes 2016 approuvés par le CA d'avril, et éventuellement sur le rapport moral 2016 dès lors qu'un CA aura pu l'approuver. **Un CA pourrait donc avoir lieu pour ce faire en juin.**

. **Élection du Conseil d'administration 2017 : juin à octobre 2017.** Comme cela a été établi en CA, puis par l'AGEO, en fin d'année 2016, **les nouveaux administrateurs seront désignés à l'AG qui sera organisée en octobre 2017.** Les votes des adhérents y seront dépouillés, après une campagne d'élection au CA pouvant démarrer dès le mois de juin par l'appel à candidatures, et un processus de vote par correspondance se déroulant au mois de septembre.

. **L'AG des adhérents d'octobre 2017** envisagera donc l'approbation des comptes 2016 de l'association et de son rapport moral, précédemment approuvés par les administrateurs en Conseil, et dépouillera les votes pour le Conseil d'administration 2017.

6. QUESTION DU PARTAGE DES CIRCULATIONS ADRC À LA SÉANCE

Une demande de partage de programmation des circulations ADRC à la séance – et non plus seulement à la journée – a été exprimée par la Commission de la petite exploitation lors de sa réunion du 12 janvier 2017.

Le débat du CA du 9 février sur cette demande établit qu'elle doit être explicitée et précisée, non seulement en regard des règles établies par le Comité de concertation sur le numérique – auxquelles l'ADRC doit se conformer – mais également des évolutions qui seront mises en place par la réforme du classement Art et Essai des salles devant être annoncée en avril par le CNC.

D'autre part, les tests concrets déjà effectués de ce type de partage par l'équipe de l'ADRC sur des films Jeune Public établissent plutôt un constat défavorable quant à l'exposition des films, et par ailleurs, de très grandes difficultés de gestion et vérification pour l'Agence, gestion et vérification dont il faut rappeler qu'elles constituent des impératifs de fonctionnement pour l'ADRC dans ses rapports aux salles, au CNC et à la PROCIREP.

Dès lors, la Direction de l'ADRC propose que cette demande soit ré-étudiée avec une grande prudence, avec les administrateurs de l'ADRC et des exploitants volontaires, sur ces nouvelles bases de la réforme Art et Essai, et en fonction des objectifs déclarés pour cette demande de « meilleure exposition des films tout en garantissant la diversité des œuvres sur les écrans ».

4 mai 2017 – Décisions du CA

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 9 FÉVRIER 2017

Sans questions ou remarques particulières, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2. BILAN COMPTABLE DE L'ANNÉE 2016 ET PROJET DE RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2016 ont été arrêtés avec un excédent de 26 000 €, soit quasiment la même situation qu'en

2015 qui manifestait un excédent de 30 000 €. Le rapport financier comprend comme d'habitude, en bas de rapport, un encadré présentant le compte dit « copies » car il s'agit d'un compte de mandat qui n'est pas géré au sein du compte de résultat.

Par ailleurs, le nouvel état de réalisation du budget de fonctionnement 2016, approuvé à la réunion de Bureau du 20 avril 2017, et qui intègre une nouvelle provision constituée à hauteur de 10 000 € pour les actions Patrimoine Ciné-concerts 2017, est proposé avec un résultat positif estimé à 30 439 €.

En fonction du calendrier adopté fin 2016 pour l'année 2017, le projet de rapport financier pour 2016 est soumis à l'approbation des administrateurs en mai 2017 pour pouvoir, dès lors, être communiqué aux adhérents courant juin, avec la proposition de rapport moral. Ces deux rapports seront ensuite soumis à l'approbation des adhérents à l'Assemblée Générale qui sera organisée au second semestre au cours de laquelle seront également dépouillés les votes des adhérents désignant les administrateurs pour la période 2017 à 2020.

Le projet de rapport financier 2016, ainsi que le nouvel état de réalisation du budget fonctionnement 2016, ont été approuvés à l'unanimité.

Le projet adopté de rapport financier 2016 aux adhérents est joint à ce procès-verbal, ainsi que l'état du budget de fonctionnement 2016 établi lors du Bureau du 20 avril 2017 et approuvé à ce CA.

3. BASES DU RAPPORT MORAL 2016

La proposition de rapport moral, envoyée avec la convocation à ce CA, a fait l'objet d'une relecture à la réunion du Bureau ADRC du 20 avril. Ainsi, un ultime paragraphe a été proposé et ajouté lors de ce Bureau, qui figure en bleu en conclusion donc du rapport moral. Ce rapport ainsi amendé est remis aux administrateurs pour qu'ils en prennent connaissance.

Par ailleurs, des données doivent être actualisées en fonction de la transmission en juin aux adhérents, comme le nombre d'adhérents qui continue à progresser, ou celles concernant la fréquentation Art et Essai globale.

Il est décidé d'intégrer l'actualisation du niveau d'adhésion 2017 au moment de son envoi en juin auprès des adhérents, ainsi que la précision sur la part Art et Essai dans la progression de fréquentation 2016.

Le projet de rapport moral 2016 est approuvé à l'unanimité.

4. CALENDRIER 2017 – ÉLECTIONS AU CA 2017

En fonction du calendrier adopté fin 2016 pour l'année 2017, le projet de rapport financier pour 2016 est soumis à l'approbation des administrateurs en mai 2017 pour pouvoir, dès lors, être communiqué aux adhérents courant juin, avec la proposition de rapport moral pour l'année 2016. Ces deux rapports seront accompagnés d'une synthèse de 4 pages de l'activité 2016 Accès aux films. Ainsi, tous les adhérents disposeront avant le second semestre des éléments de référence sur l'activité ADRC 2016.

Les deux rapports – financier et moral – seront ensuite soumis comme il se doit à l'approbation des adhérents à l'Assemblée Générale qui sera organisée au second semestre et au cours de laquelle seront également dépouillés les votes des adhérents désignant les administrateurs pour la période 2017 à 2020.

Cet envoi aux adhérents sera accompagné du rappel d'information sur le calendrier particulier en 2017 du processus d'élection 2017 au Conseil d'administration.

Élection 2017 du Conseil d'administration : il est rappelé qu'étant donné la mise en place de la réforme des adhésions dès janvier 2017, il avait été décidé de laisser un délai d'au moins 5 mois pour enregistrer le plus large éventail d'adhésions avant de lancer les appels à candidatures au C.A.

Ainsi, les appels à candidatures partiront à la fin août pour qu'elles soient récupérées au cours du mois de septembre. Le vote des adhérents aura lieu au cours du mois d'octobre, avec pour échéance ultime la date de l'AG qui, à la réunion de Bureau du 20 avril, a été proposée entre le 6 et le 9 novembre, préférentiellement le mardi 7 ou le jeudi 9.

Cette proposition de dates de l'AG par le Bureau de l'ADRC est retenue et approuvée par les administrateurs.

5. MEMBRES D'HONNEUR DU CA

Suite à la demande d'étude, formulée au CA du 9 février 2017, de la composition du corps des membres d'honneur du CA, cette question est à nouveau débattue au CA du 4 mai 2017.

Les nouveaux statuts adoptés en AGE le 15 décembre 2016 apportent des précisions sur cette catégorie d'administrateurs, ce qui n'était pas défini précédemment, notamment sur leur nombre : il peut y avoir autant de membres d'honneur que de membres de droit, soit quatre.

Hors les membres d'honneur, le CA se compose de 17 administrateurs, auxquels se rajoutent donc les membres d'honneur, soit un CA de 21 administrateurs au maximum. À ce jour, M. Alain AUCLAIRE est le seul membre d'honneur du CA de l'ADRC.

Il est suggéré qu'au moment de la rentrée de septembre 2017, les administrateurs de l'ADRC puissent indiquer les personnes qui pourraient venir composer, avec Alain AUCLAIRE, ce corpus de quatre membres d'honneur de l'ADRC.

Les administrateurs approuvent cette proposition, en se donnant pour objectif que ces propositions des administrateurs puissent être rassemblées en septembre auprès du Délégué général. Ces propositions seront ensuite débattues, en Conseil, entre les administrateurs.

5 octobre 2017 – Décisions du CA

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 4 MAI 2017

Sans questions ou remarques particulières, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2. CONSOMMATION DES BUDGETS 2017

A) Budgets Accès aux films d'exclusivité et Patrimoine

Pour 8 mois en 2017, les interventions ADRC s'établissent en progression par rapport à 2016 : **1 995 circulations au total**, contre 1 951 l'année précédente. Avec 248 circulations ADRC reprises à leur démarrage par les distributeurs (+ 8,3 %), les **circulations génératrices de contributions numériques (C.N.) sont au nombre de 1 747**, contre 1 722 en 2016.

Ainsi, l'année 2017 se situe comme la 3^{ème} plus importante depuis 2013, 2015 et 2014 ayant été les plus fortes.

La prévision pour l'année 2017 complète est établie à 3 250 circulations au total, dont 2 750 circulations génératrices de contributions (contre 3 014 circulations au total en 2016, et 2 644 génératrices de C.N.).

Dès lors, en fonction des budgets 2017 disponibles (0,483 M€ pour les supports et 0,740 M€ pour les C.N.), **des soldes budgétaires positifs sont évalués, avec un minimum de prudence, à 0,160 M€ pour les supports, et 0,210 M€ pour les C.N.**, qui viendront en ressources pour l'exercice 2018.

B) Budget Fonctionnement

Ce budget est estimé en solde légèrement positif pour la fin de l'année, de 394 €. Les recettes hors subvention progressent de 9.100 € pour un total recettes de 1.494.100 €, et les dépenses progressent de 8.706 € pour un total de 1.493.706 €. La subvention CNC, à 1,332 M€, n'a évidemment pas varié.

Cette estimation de réalisation comprend une prévision de dépense de 13.500 € supplémentaires pour le site Internet ADRC dont la refonte doit être initiée dès la fin 2017, selon la décision du Bureau de l'ADRC réuni le 14 septembre 2017 pour la finalisation des budgets 2018.

Ces budgets ont été approuvés par les administrateurs.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS ADRC 2018

La demande de M. Christophe TARDIEU, Directeur général délégué du CNC, à l'ensemble des associations subventionnées par le CNC, transmise par mail à l'ADRC le 11 août 2017, d'établir deux scénarios de budget, à - 5 % et à - 10 %, a été longuement débattue à la réunion de Bureau du 14 septembre.

La proposition de l'ADRC, qui a dû être déposée à la demande du CNC avant la tenue de ce CA, tient compte des précautions que lui imposent ses missions d'aide aux salles qui sont les moins favorisées par les évolutions structurelles et conjoncturelles du marché de la diffusion et de l'exploitation. Cette proposition s'accompagne d'une lettre du Président de l'ADRC à la Présidente du CNC exposant cette responsabilité de l'ADRC, et lui demandant de la rencontrer pour la préciser.

A) Budgets Accès aux films d'exclusivité

La prévision d'activité 2018 a été approuvée par le Bureau du 14 septembre à **2 900 circulations génératrices de C.N.**, pour un total de **3 500 circulations** comprenant donc 600 reprises. Le budget supports pour le Patrimoine est prévu au même niveau que sa réalisation prévue en 2017, soit 50 000 €.

Avec un minimum de prudence, et déduction faite des ressources pour 2018, le besoin de subventions ADRC pour 2018 est ainsi établi à **0,363 M€ pour les C.N. et 0,136 M€ pour les supports.** Soit un **total de 0,499 M€, en diminution de 12,3 % par rapport à 2016** (0,569 M€).

B) Budget Fonctionnement

Il est établi avec une subvention CNC identique à celle de 2017, et à celle de 2016 (et même de 2014), soit 1,332 M€ pour un budget s'équilibrant à 1,486 M€. Cette subvention est donc stable pour la 3^{ème} année consécutive.

Alors que le budget salaires et charges progresse de 1,13 % (12.000 €), le total des dépenses ne progresse que de 1 000 €, compensé par une progression équivalente des recettes hors subvention.

La structure de l'ADRC de 17 personnes connaît en 2018 une modification de poste en raison d'un départ en retraite d'un salarié en décembre 2017. La modification de poste, pour un coût inférieur au poste existant, est soumise à l'approbation de ce CA (voir plus loin).

Ainsi, le total des subventions demandées par l'ADRC pour 2018 se monte à 1,831 M€, contre 1,901 M€ en 2017, soit une baisse de 3,7 %.

Il est rappelé aux administrateurs les importantes baisses précédentes, tant de budget que de subventions,

mentionnées dans le courrier au CNC accompagnant cette demande, ainsi par exemple 55 % de baisse de subventions entre 2013 à 2017 (701.000 €) grâce au nouveau mode de gestion des contributions initié et mis en place par l'équipe de l'ADRC en 2014.

A priori, selon le CNC, la réunion budgétaire avec le Centre devrait avoir lieu courant novembre.

Cette demande de subventions, établie par le bureau de l'ADRC le 14 septembre et transmise au CNC, est approuvée par les administrateurs, avec une abstention.

4. PERSONNEL : MODIFICATION DE POSTE

La structure de l'ADRC de 17 personnes connaît en 2018 une modification de poste en raison d'un départ en retraite d'un salarié en décembre 2017, en charge du système des bases de données qu'il avait développées à l'ADRC.

L'externalisation de ces fonctionnements au cours de 2017 permet la modification du poste, pour un coût inférieur au poste existant, en une **fonction de chargé des relations aux adhérents et aux partenaires**, répondant aux besoins évoqués régulièrement avec les administrateurs.

Une fiche de poste, présentée au Bureau du 14 septembre, a été complétée pour le C.A. mentionnant les fonctions essentielles ainsi que les pré-requis et compétences nécessaires, et est remise aux administrateurs.

Suite aux recrutements opérés en 2016 au niveau du service de la diffusion, ayant donné lieu à une trentaine de candidatures, une candidate appropriée est disponible dès la fin 2017, qui avait été employé en CDD en 2016 pendant cinq mois, sur une base de compétences déjà très proches de celles requises pour ce poste. L'exécution du budget 2017 permet par ailleurs de l'intégrer dès la fin 2017 en CDD faisant office sur deux mois de période d'essai au CDI qui deviendra effectif en janvier 2018.

Le CV de la candidate, ainsi que sa lettre de motivation, sont remis aux administrateurs pour en débattre.

Les administrateurs approuvent la modification de poste effective en 2018, conforme au projet de budget 2018, suite au départ en retraite en décembre 2017 d'un salarié. Ils approuvent le choix de la candidate retenue, ainsi que son intégration dès novembre 2017 en CDD pour deux mois, en tant que période d'essai, permise par l'exécution du budget 2017, avant le CDI devenant effectif en janvier 2018.

5. ADHÉSIONS 2017 – CANDIDATURES ET ÉLECTIONS AU CA – AG DU 9 NOVEMBRE 2017

À la date du 25 septembre 2017, les adhérents sont au nombre de 1 344, pour un montant de cotisation de plus de 143 000 €.

Les convocations à l'AG du 9 novembre 2017 partiront comme prévu, dans la semaine du 9 octobre, avec le matériel de vote par correspondance pour l'élection par les collègues d'adhérents de leurs représentants-administrateurs. Ces votes seront dépouillés au cours de l'AG et le nouveau CA de ce fait annoncé.

6. MEMBRES D'HONNEUR ADRC

La composition des membres d'honneur dans le CA, dont les statuts adoptés en décembre 2016 précisent qu'ils sont au maximum au nombre de quatre, a été débattue lors des CA précédents. Il avait été suggéré et approuvé qu'il soit proposé à Lucas BELVAUX, ancien Président de l'ADRC, d'être membre d'honneur de l'ADRC.

Contacté par Jean-Michel GÉVAUDAN, celui-ci s'en est réjoui et remercie les administrateurs de l'honneur qu'ils lui font ainsi. Les administrateurs s'en félicitent, et envisageront ultérieurement les autres suggestions de membres d'honneur. **Lucas BELVAUX devient donc, après Alain AUCLAIRE, le deuxième membre d'honneur de l'ADRC.**

7. COTISATIONS ET TARIFS ADRC 2017-2018

Les administrateurs approuvent la décision de procéder à une augmentation des cotisations et tarifs ADRC, valables pour deux années, c'est-à-dire pour 2018 et 2019, selon le principe appliqué toutes les années précédentes. Les tarifs de 2017 n'avaient ainsi pas varié depuis 2016.

Les cotisations et tarifs qui s'appliqueront ainsi en 2018 et 2019 sont :

1. Adhésions

Catégories	2010/2011	2012/2013	2014/2015	2016/2017	2018 / 2019
Exploitants	75	80	85	90	95
Réalisateurs	40	45	50	60	65
Distributeurs	185	200	220	230	240
Producteurs	185	200	220	230	240
Programmateurs	185	200	220	230	240
Collectivités 1 (- 10 Khab)	95	110	120	130	135
Collectivités 2 (10 à 20 Khab)	150	160	175	190	200
Collectivités 3 (20 à 50 Khab)	230	250	270	290	310
Collectivités 4 (+ 50 Khab)	385	410	440	460	490

2. Etudes

a) Rapport d'expertise après déplacement sur site

Pour 2012/2013	380 € exploitants 670 € collectivités	2016/2017	2018 / 2019
Pour 2014/2015	400 € exploitants 750 € collectivités	420 € exploitants 800 € collectivités	440 € 850 €

b) Mission d'assistance pluriannuelle à projet

2012/2013	2 300 €		
2014/2015	2 500 €	2.700 €	2.850 €

19 décembre 2017 – Décisions du CA

La réunion le 19 décembre 2017 du Conseil d'administration a été précédée le matin même par une réunion du Bureau de l'ADRC, qui l'a préparée.

1. APPROBATION DES PV DU CA DU 5 OCTOBRE 2017 ET DE L'AG DU 9 NOVEMBRE 2017

Sans questions ou remarques particulières, les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'AG du 9 novembre 2017 comprend les résultats du dépouillement des votes des adhérents désignant les administrateurs pour 2017 à 2020. Cette élection a fait également l'objet d'un procès-verbal spécifique, signé par le Président de l'association, pour être adressé à la Préfecture.

Par ailleurs, la liste des nouveaux administrateurs a été communiquée aux adhérents et est présente sur le site Internet de l'ADRC.

2. DÉSIGNATION DU NOUVEAU BUREAU DE L'ADRC

Après la réunion des administrateurs élus à l'issue de l'AG du 09/11/2017, ayant désigné le nouveau Bureau de l'ADRC, la composition du nouveau Bureau de l'ADRC a été finalisée lors du CA réuni le 19/12/2017. Il se compose de :

- . M. Christophe RUGGIA, Président de l'association, en tant que Président ;
- . Mme Nadège LAUZZANA en tant que Vice-présidente ;
- . M. Michel FERRY en tant que Vice-président, et 1^{er} Trésorier-adjoint ;
- . M. Patrick SOBELMAN en tant que Vice-président, et 2^{ème} Trésorier-adjoint ;
- . M. François THIRRIOT en tant que Vice-président ;
- . M. Christophe MAFFI en tant que Trésorier ;
- . M. Francis FOURNEAU en tant que Secrétaire ;
- . M. Vincent PAUL-BONCOUR en tant que Secrétaire-adjoint.

Cette désignation a fait également l'objet d'un procès-verbal spécifique afin d'être adressé à la Préfecture.

3. BUDGETS ET SUBVENTIONS 2018

Suite à la demande du CNC transmise par mail au début d'août 2017 d'établir pour 2018 deux budgets comprenant des subventions en baisse de 5 %, et de 10 %, deux courriers de l'ADRC ont été envoyés en réponse à la Présidence et à la Direction générale du CNC en octobre. Ils proposaient une baisse globale calibrée à - 3,7 % afin de préserver les capacités d'action de l'ADRC, tout en maintenant pour 2018 la subvention de fonctionnement au niveau établi par l'ADRC, c'est-à-dire le même montant que pour les années 2017 et 2016.

Cette position a été maintenue par l'ADRC lors de la réunion budgétaire CNC-ADRC le 17 novembre 2017.

La réponse définitive du CNC sur son arbitrage quant aux subventions 2018 de l'ADRC est apparue le 19 décembre, soit le matin même des réunions du Bureau de l'ADRC puis de son CA.

Le CNC annonçait ainsi à l'ADRC que ses subventions 2018 seraient diminuées de 5 %, cette baisse devant impacter à la fois le budget accès aux films et le budget de fonctionnement, contrairement à la demande réitérée de l'ADRC.

Lors de sa réunion de Bureau, puis de son CA, les administrateurs de l'ADRC ont pris acte de la décision du CNC d'aboutir pour l'ADRC à une baisse globale de 5 % de ses subventions. Mais ils ont maintenu leur

position de ne pas diminuer la subvention de fonctionnement pour 2018 qui avait été établie au même niveau que pour 2017 et 2016.

Les administrateurs de l'ADRC, après en avoir longuement débattu en CA, pour répondre à l'arbitrage du CNC à - 5 % pour 2018, soit 1 805 950 €, ont approuvé la proposition du Bureau d'établir les deux lignes de subvention ADRC aux niveaux suivants :

- . **Subvention Accès aux films : 473 950 €** (se décomposant en Contributions : 357 950€ et Supports : 116 000 €)
- . **Subvention Fonctionnement : 1 332 000 €** (identique à l'année 2017 et à l'année 2016)

Les administrateurs de l'ADRC ont ainsi demandé au CNC, par l'intermédiaire de M. Lionel BERTINET, présent au CA, de considérer et accepter cette dernière proposition, revue par la Direction de l'Agence le matin même, qui répond globalement à l'arbitrage établi par le CNC.

La réponse définitive du CNC a été obtenue un mois plus tard, le 17 janvier 2018, où le CNC entérinait la répartition des subventions proposée par l'ADRC aboutissant à la baisse globale demandée de 5 % de ses subventions 2018.

Mais les inquiétudes des administrateurs quant aux moyens d'actions de l'ADRC ne se réduisent pas à l'année 2018 car l'année 2019 a été d'ores et déjà annoncée par le CNC comme bien pire lors de la réunion budgétaire du 17 novembre : ce serait ainsi plus de 50 millions d'Euros que le CNC devrait économiser pour l'exercice 2019. **Au terme d'un débat nourri sur cette question, les administrateurs de l'ADRC ont également manifesté, considérant l'absence de réponse de la Présidence et de la Direction générale du CNC à leurs courriers, la nécessité de rencontrer la Ministre de la Culture afin de lui exposer les enjeux présents, et à venir, des missions et actions de l'ADRC en faveur des salles de cinéma, des films, et des publics, sur l'ensemble du territoire.**

Des enjeux qui sont tout autant culturels qu'économiques pour le cinéma, en fonction précisément des apports économiques importants de l'ADRC, concrètement évalués dans les documents d'activité de l'Agence adressés à l'ensemble de ses adhérents et partenaires.

4. CHANTIERS À VENIR DE L'ADRC

Les administrateurs ont débattu de plusieurs sujets qui désignent ou concernent l'ADRC, dont celui de la fin des contributions numériques.

Une rencontre avec les distributeurs avait été proposée par la Direction de l'Agence lors de l'AG du 9 novembre. Cette rencontre a eu lieu le 12 décembre à laquelle participaient notamment les élus distributeurs du Conseil d'administration de l'ADRC. La nécessité et l'importance des interventions de l'ADRC ont été rappelées, mais elles seront demain déterminées par un contexte évolué, voire nouveau, qui demande dès lors de commencer à être pensé à l'intérieur de l'Agence, et avec ses partenaires professionnels, dès maintenant.

Ce travail de repérage et d'évaluation de l'ADRC est établi comme nécessaire par ses administrateurs et doit effectivement être mené avec l'ensemble de ses partenaires et interlocuteurs.

5. CAS PARTICULIERS DE DEMANDES D'INTERVENTIONS ADRC PAR DES ÉTABLISSEMENTS DÉSORMAIS PROGRAMMÉS PAR DES CIRCUITS NATIONAUX

La Direction de l'Agence soumet aux administrateurs cette question qui va singulièrement se développer suite à l'acquisition par CGR des établissements du groupe CapCiné dans lequel un certain nombre d'établissements sont classés Art et Essai.

Un cas de figure s'était récemment et explicitement posé à l'ADRC avec les demandes de l'association programmant l'Art et Essai au Roxane de Versailles qu'exploite désormais le circuit UGC. Celui-ci bénéficiera ainsi d'une subvention Art et Essai importante pour cet établissement. L'Agence a continué à répondre aux demandes de cette association dans la mesure où elles portaient sur des films recommandés de diffusion réduite, et concernaient un écran dédié au travail de l'association. Les administrateurs établissent qu'il s'agissait là d'une pratique compréhensible de l'Agence favorable à la diffusion et l'accès à la diversité du cinéma.

Mais la Direction de l'Agence alerte désormais les administrateurs sur l'extension de cette problématique à une échelle beaucoup plus importante – contribuant à l'obtention de subventions Art et Essai pour des établissements dominants sur leurs territoires en termes de programmation. Et cela dans un contexte où les moyens d'action de l'ADRC sont a priori réduits, et où enfin le classement Art et Essai 2017 « toiletté » fait apparaître certaines disparités accrues entre des salles bien ou assez bien dotées, et toutes celles qui ne sont pas au même niveau de dotation et pour lesquelles l'accès ADRC à l'Art et Essai est d'autant plus décisif.

Les administrateurs de l'ADRC constatent en effet qu'il faudra être très vigilant sur l'évolution de ce problème, l'ADRC ne pouvant contribuer à détériorer les équilibres d'activité des salles dans leur diversité, des équilibres déjà amplement mis en cause par les concentrations accrues dans l'accès aux films. Il faudra revenir sur cette question pour continuer à en évaluer les conséquences sur les missions et actions de l'ADRC.

3. L'Assemblée Générale

9 novembre 2017 – AG Statutaire

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017

I / SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE

Le 9 novembre 2017, à la FÉMIS, les membres de l'association ADRC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son Président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par son Président Christophe RUGGIA, assisté par Nadège LAUZZANA, Vice-Présidente, Francis FOURNEAU Secrétaire de l'association, Christophe MAFFI, administrateur, et Jean-Michel GÉVAUDAN Délégué général. M. Yves LE BIHAN, Commissaire aux comptes de l'association, était présent.

QUORUM : Les membres présents ou représentés étant au nombre de 595, sur un total de 1 356 adhérents au 3 novembre 2017, soit au moins le quart des membres adhérents (339 membres au 03/11/2017) ainsi que le prévoit l'article VIII des statuts de l'association, l'Assemblée a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé en ouverture de séance. Il a été rappelé que les rapports financier et moral ont été adressés à chacun des adhérents en accompagnement de la convocation à l'AG. Par ailleurs, trois documents de 4 pages sont remis aux présents synthétisant les activités 2016, le rapport d'activité complet de l'ADRC pour 2016 étant disponible en téléchargement sur son site Internet.

1. Adoption du rapport financier après sa lecture, et rapport du Commissaire aux comptes :

Le rapport financier est lu par Nadège LAUZZANA à l'assemblée. Un adhérent demande de quelle rémunération il est question dans la phrase du 3^{ème} paragraphe « ...cette évolution tient compte de la diminution de la rémunération ».

M. LE BIHAN répond qu'il est question de la rémunération des placements de trésorerie, sans risques, de l'association.

Une deuxième question porte sur le bon paiement des cotisations par les adhérents, et sur l'évolution des cotisations en 2017 suite à la réforme des adhésions de 2017.

La réponse apportée par plusieurs administrateurs établit tout d'abord qu'il n'y a pas de mauvais payeurs. Concernant l'évolution depuis la mise en place de la réforme dès janvier 2017, il est souligné précisément que cette réforme est très récente dans sa mise en place, et s'est traduite par un gain de 176 adhérents au 7 novembre 2017, et de 14 540 € en cotisations. Cette progression des adhésions concerne logiquement les exploitants (178 supplémentaires, + 18 %) et légèrement les programmeurs (4 soit + 18 % également). Les autres collègues diminuent globalement de 6 adhérents.

Il est souligné que la diminution progressive des adhésions collectivités, liée à leurs contraintes financières accrues, a un impact plus important sur l'évolution des cotisations en raison de leurs tarifs de cotisations nettement plus importants. Le travail de redéveloppement de ces adhésions prend nécessairement plus de temps.

Faute d'autres questions des adhérents, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité le rapport financier 2016.

2. Affectation du résultat au report à nouveau :

« Le résultat positif de l'exercice à + 26 030 € est affecté au report à nouveau du passif du bilan. Le total du fonds de roulement s'établit ainsi à 307 000 € » : cette résolution est approuvée à l'unanimité.

3. Quitus aux administrateurs de leur gestion, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

4. Adoption du rapport moral :

Le rapport moral a été communiqué à tous les adhérents avec la convocation à l'AG. Ses sujets principaux sont rappelés aux adhérents.

Il est fait état de plusieurs remarques produites auprès des représentants de l'ADRC au Congrès de la FNCF à Deauville concernant les demandes importantes des exploitants, sur des projets de salles, faites au secteur Etudes et assistance aux salles de l'Agence, et donc du temps de traitement de ces demandes.

Il est répondu que ces demandes sont très variables dans leurs sujets et leur importance. L'ADRC est en effet la seule à intervenir dans ce domaine auprès des salles, sur le terrain, et que cela mobilise en conséquence

de plus en plus ses équipes.

Par ailleurs, il est également répondu que cette importance de ces demandes manifeste la préoccupation et la nécessité des salles de faire évoluer leurs structures et leur fonctionnement sur leurs territoires, à côté des établissements de grande taille dont l'implantation continue de se développer. Celles-ci s'opèrent sans les régulations d'aménagement cinématographiques territoriales, garantes de la diversité, pourtant réclamées depuis de nombreuses années par les acteurs économiques indépendants du cinéma.

Les questions relatives à l'évolution des interventions de l'ADRC, et l'enjeu des évolutions de ses budgets afférents à ces actions, sont reportées pour le débat avec les adhérents, dans la suite de l'AG, notamment en raison du contexte budgétaire global 2018 annoncé comme particulièrement difficile par le CNC dès le mois d'août 2017.

À cet égard, l'ADRC a transmis à ses adhérents, la lettre du CNC annonçant la nécessité de diminuer les budgets des structures financées par le Centre, à hauteur de - 5 % ou - 10 %, au choix du CNC.

Avant la tenue du débat, les exploitants manifestent leurs inquiétudes sur l'activité de leurs salles alors que l'ADRC est la seule structure d'intervention concrète en faveur de leur accès aux films qui ne s'améliore pas pour la grande majorité d'entre elles.

Lionel BERTINET, représentant le CNC, explique que cette demande du CNC est liée aux réformes en cours dont la montée en charge est en cours, et leurs effets en termes de coûts non encore connus par le CNC. Par ailleurs, des économies importantes devraient être réalisées par le Centre.

Le rapport sur le financement du numérique, annonçant le non-renouvellement du financement par contribution numérique des distributeurs, et présenté au congrès 2017 de Deauville, inquiète les exploitants pour lesquels le coût du numérique constitue une charge accrue.

François THIRRIOT, Président du Syndicat Français des Théâtres Cinématographiques, intervient à ce propos pour préciser que contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a pas eu de réponses véritables à ces inquiétudes des exploitants lors du congrès de Deauville, or cela concerne vraiment beaucoup de salles, à juste titre inquiètes pour leur vitalité économique, et leur accès aux films.

Lionel BERTINET répond que le CNC a entendu ces inquiétudes et que le rapport n'est qu'une étape. Le travail avec les professionnels doit commencer pour trouver les solutions propres à répondre aux problèmes des salles.

Le Président Christophe RUGGIA, pour passer ensuite au débat avec les adhérents – déjà bien lancé – soumet l'approbation du rapport moral 2016 au vote des adhérents : il est approuvé à l'unanimité par les adhérents.

5. Résultat du dépouillement des votes des adhérents pour le CA 2017-2020 :

Les 12 administrateurs élus par les adhérents sont annoncés et présentés :

. Collège Collectivités territoriales : 2 élus

- Mme Nadège LAUZZANA titulaire et M. Frédéric SANCHEZ suppléant ;
- M. Serge LAGAUCHE titulaire et Mme Sylvie SIMON-DECK suppléante ;

. Collège Réalisateurs : 2 élus

- Mme Emilie DELEUZE titulaire et Mme Julie BERTUCCELLI suppléante ;
- M. Malik CHIBANE titulaire et M. Martin PROVOST suppléant ;

. Collège Exploitants : 4 élus

- Mme Isabelle MOREAU titulaire et M. Alain BOULY suppléant ;
- M. Michel FERRY titulaire et M. Régis FAURE suppléant ;

- M. Christophe MAFFI titulaire et Mme Sylvie JAILLET suppléante ;
- M. François THIRRIOT titulaire et Mme Christine BENTABET suppléante ;
- . Collège Distributeurs : 2 élus
- Mme Léna FORCE pour M. Michel SAINT-JEAN titulaire et Mme Roxane ARNOLD pour M. Eric LAGESSE ;
- M. Vincent PAUL-BONCOUR titulaire et M. Etienne OLLAGNIER suppléant ;
- . Collège Producteur : 1 élu
- M. Patrick SOBELMAN titulaire et M. Gilles SACUTO suppléant ;
- . Collège Programmeur : 1 élu
- M. Francis FOURNEAU titulaire et M. Emmanuel BARON suppléant.

L'ordre du jour de l'Assemblée statutaire est épuisé. Les administrateurs proposent que le nouveau Bureau soit désigné à l'issue du débat avec les adhérents.

5. Désignation du nouveau bureau ADRC

Les administrateurs élus se sont réunis à l'issue de l'AG pour commencer à désigner le nouveau BUREAU dont la composition pourra ainsi être finalisée et approuvée par les administrateurs lors de la première réunion du Conseil d'Administration dont la date est établie au 19 décembre 2017 :

- . Mme Nadège LAUZZANA en tant que Vice-Présidente ;
- . M. Christophe MAFFI en tant que Trésorier ;
- . M. Francis FOURNEAU en tant que Secrétaire ;
- . M. Patrick SOBELMAN en tant que Vice-Président ;
- . M. François THIRRIOT en tant que Vice-Président ;
- . M. Michel FERRY
- . M. Vincent PAUL-BONCOUR

4. Le Conseil d'Administration élu le 9 novembre 2017

Président	M. Christophe RUGGIA, réalisateur
Membres de droit	Mme Laurence FRANCESCHINI, Médiatrice du Cinéma - CNC M. Patrick RAUDE, Président de la Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma M. Raoul PECK, Président de l'École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (FÉMIS) M. Pierre-William GLENN, Président de la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST)
Membres d'honneur	M. Alain AUCLAIRE M. Lucas BELVAUX

Élus des Collèges d'adhérents (élus par les votes des adhérents à l'AG du 9 novembre 2017)

Collège des Collectivités Territoriales	Mme Nadège LAUZZANA (Agen, Titulaire) [suppléant : M. Frédéric SANCHEZ (Nérac)] M. Serge LAGAUCHE (Créteil aggro., Titulaire) [suppléante : Mme Sylvie SIMON-DECK (Créteil)]
Collège des Réalisateurs	M. Malik CHIBANE (Titulaire) [suppléant : M. Martin PROVOST] Mme Émilie DELEUZE (Titulaire) [suppléante : Mme Julie BERTUCCELLI]
Collège des Producteurs	M. Patrick SOBELMAN (AGAT Films, Titulaire) [suppléant : M. Gilles SACUTO, TS Productions]
Collège des Exploitants	M. Michel FERRY (Orléans, Titulaire) [suppléant : M. Régis FAURE (Digoin)] M. Christophe MAFFI (Aubenas, Titulaire) [suppléante : Mme Sylvie JAILLET (Ambérieu en Bugey)] Mme Isabelle MOREAU (Agde, Titulaire) [suppléant : M. Alain BOULY (Pontault-Combault)] M. François THIRRIOT (Sedan, Titulaire) [suppléant : Mme Christine BENTABET (Châteaudun)]
Collège des Distributeurs	M. Michel SAINT-JEAN (Diaphana, Titulaire) [suppléant : M. Éric LAGESSE, Pyramide] M. Vincent PAUL-BONCOUR (Carlotta, Titulaire) [suppléant : M. Étienne OLLAGNIER, Jour2Fête]
Collège des Programmateurs	M. Francis FOURNEAU (Cinexpansion Val-de-Loire, Titulaire) [suppléant : M. Emmanuel BARON, VÉO]

Un représentant du Ministre de la Culture et de la Communication, le contrôleur d'État auprès du CNC, et le Directeur Général du CNC assistent également de droit aux séances avec voix consultatives.

5. Le personnel de l'ADRC en 2017

Délégué général	Jean-Michel GÉVAUDAN
Comptabilité	Ngoc Suong GRAS
Secrétariat	Sylvie LECAMUS Catherine MARCHAND
Département Études et Conseils	Christian LANDAIS Matthieu BOURRIER Sébastien MORVAN
Département Diffusion films d'exclusivité	Solenne BIANCO Audrey BOURIC Emmanuel DIDIER Faustine MATHERON Benoît GAURIAU Adrien SOUSTRE Nicolas VILLETTE
Base de données, informatique	Louis BÈGUE, <i>jusqu'au 8 novembre 2017</i>
Département Diffusion films de Répertoire	Rodolphe LERAMBERT Anne RIOCHE
Relations adhérents et partenaires	Elsa PIACENTINO, <i>à partir du 8 novembre 2017</i>

6. Centre-ressources : site Internet

Le site Internet ADRC

Organisation du site

Le site a été régulièrement mis à jour en 2017. Des documents d'actualité ont été publiés, et mis à jour, pour améliorer l'information des adhérents : rapport d'activité, documents du département Répertoire sur les cycles, les films, les ciné-concerts proposés...

Le site Internet de l'Agence est organisé selon six parties :

- la section **ACTUALITÉS** propose un agenda des actions, la revue de presse de l'exploitation, la Lettre d'information et la liste des dernières nouveautés du site.

- **l'ASSOCIATION ADRC** : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.

- les **MISSIONS et SERVICES** : présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.

- les **FILMS et COPIES** : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles.

Une page concernant les contributions numériques ADRC a été créée afin de présenter leurs modes de fonctionnement, ainsi que la caisse de répartition.

Enfin, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.

- la **SALLE DE CINÉMA** : présente tous les types d'interventions et de prestations de l'ADRC concernant la salle de cinéma :

- les études,
- les conseils et l'assistance architecturale,
- les manifestations et parrainages,
- la documentation et la photothèque,
- l'atlas régional de la cartographie des salles de cinéma, réalisé chaque année par l'ADRC.

Sont aussi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.

- les **FILMS DU RÉPERTOIRE** : correspond à toutes les actions et services mis en place par l'Agence relatifs à la diffusion et à l'accompagnement des films de Répertoire.

Y sont présentés notamment : les principes généraux, la diffusion des copies et les modalités d'accès, les différents cycles et films proposés, les différentes actions d'accompagnement des œuvres, la recherche des ayants droit des films, ainsi que les lettres d'information publiées et les partenariats.

Vers un nouveau site

Au dernier trimestre 2017, l'ADRC a débuté un travail de fond concernant son site internet créé il y a plus de 15 ans.

Tous les secteurs de l'Agence se sont mobilisés afin de concevoir, ensemble, le meilleur site possible, adapté aux contraintes et spécificités de chacun. Une nouvelle arborescence a été travaillée, permettant aux adhérents et aux utilisateurs de trouver plus facilement le contenu dont ils ont besoin, de façon plus intuitive et beaucoup plus conviviale. De nouveaux outils, de nouveaux contenus et une nouvelle charte graphique sont également au programme. Le but étant la création d'un tout nouveau site, adapté aux évolutions du web.

Ce site, plus ergonomique, sera également responsive afin de permettre une consultation plus aisée sur smartphone. Une évolution indispensable alors qu'aujourd'hui 60% des français utilisent internet via leur mobile (étude CREDOC 2016), et que la compatibilité mobile est devenue un critère important pour le référencement naturel.

Le développement de ce nouveau site a été confié à un partenaire extérieur. La mise en ligne est prévue au second semestre 2018.

Département Études et Conseils



- L'action du département Études et Conseils
- Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2017
- Consultations, études de projets et concours en 2017
- Assistance à projet et études de faisabilité
- Demandes d'informations et de conseils
- Échanges d'informations avec le CNC et les organismes publics
- Bilan des suites données aux interventions de 2014 à 2016
- Suite de l'étude « Parc de salles dans les DOM »
- Accessibilité
- Cartographie – Evolutions du parc de salles
- Documents et journées de réflexion
- Photothèque
- Participation à des actions de formation

1. L'action du département Études et Conseils

Principes d'actions

Le rôle du département Études et Conseils est d'être au contact du terrain, en lien avec les porteurs de projets et leurs architectes. Il s'agit d'une action d'évaluation, de proposition, de conseil, d'avis d'opportunité. Le département a la double particularité d'agir auprès des porteurs de projets de cinémas ancrés dans un territoire local et d'avoir la connaissance de réalisations dans toute la France. Cette action est sur un double niveau de compétence, à la fois locale (connaissance des contraintes des cinémas des villes petites et moyennes) et comme « centre-ressources » au niveau national (diversité des configurations et situations géographiques).

Depuis sa création, les interventions de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement : l'aménagement culturel du territoire. La réforme de l'ADRC en 1998 a permis d'intensifier les actions de conseil auprès des porteurs de projets, en intervenant en amont de la procédure d'aide sélective, au moment où l'opportunité de l'opération n'est pas encore établie.

Le domaine d'expertise et d'études de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets),
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines,
- sur des territoires (principalement départements et régions),
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales.

Les actions du départ Etudes procèdent de plusieurs niveaux d'intervention :

- l'accompagnement des porteurs de projets, soit par des missions de conseil de première intention, soit par une assistance le long d'un projet,
- les missions d'expertise auprès du CNC notamment pour la commission d'aide sélective à la petite et moyenne exploitation,
- Les études de parcs de salles aux échelles départementales ou régionales à la demande des collectivités territoriales ou du CNC
- la participation du responsable du département Etudes à différentes commissions mises en place par le CNC (Accessibilité, Afnor, etc.)
- La mise en place d'outils de conseil ou de ressources pour les porteurs de projets,
- Les actions de formations ou de sensibilisation aux questions de qualité architecturales des cinémas et leur place dans l'espace urbain,
- Les partenariats avec des organismes œuvrant à l'aménagement culturel du territoire et la reconquête des centres-villes

Les interventions peuvent concerner un **projet précis** (modernisation, réhabilitation ou création de salle), ou être orientées vers l'analyse transversale des besoins d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité), ou être étendues à l'expertise des études de marché et aux programmations culturelles.

Elles peuvent aussi contribuer à **l'élaboration de politiques cinématographiques locales** et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du **parc de salles** de leur territoire. Dans ce cas, elles se situent dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes, le Tarn, la Guadeloupe) ou régional. Les études régionales récentes :

- « *Le parc des salles de cinéma en région Centre : adaptation des salles* », à la demande de la Région Centre en collaboration avec Centre-Images (devenu Ciclic) et l'ACC (Association des Cinémas du Centre), 2008/2009.
- « *Evolution des salles de cinéma vers la projection numérique en région Rhône-Alpes* », à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le SLEC (Syndicat Lyonnais des Exploitants de Cinéma) et les associations régionales de salles ACRIRA, ECRANS et GRAC, 2009/2010.

Certaines études, bien que centrées sur les questions architecturales, sont des éléments fondateurs d'une politique territoriale.

On peut citer, par exemple :

- « Les cinémas du Plateau de Brie – Seine-et-Marne (Coulommiers, Provins, Bray-sur-Seine) », 2003.
- « Les cinémas du Pays du Grand Amiénois (Poix-de-Picardie, Albert, Doullens) », 2011-2012.

L'outre-mer étant un enjeu d'aménagement culturel du territoire, l'ADRC est intervenue depuis son origine dans les Départements ou Territoires d'Outre-Mer. On peut noter pour la période récente, plusieurs missions en Guadeloupe et Martinique (2002-2007); et à La Réunion (2011-2012).

En 2015, à la demande du CNC, l'ADRC a réalisé conjointement avec la CST l'étude « Le Parc cinématographique des départements d'Outre-Mer » (Océan Indien, Antilles-Guyane), bilan exhaustif préalable à l'application de la TSA à ces départements. Ce rapport exhaustif aborde les aspects techniques réglementaires et financiers (mise aux normes cinématographiques, accessibilité, billetterie), mais aussi les besoins de modernisation et de maillage du territoire, dans un contexte singulier de concentration du parc par des opérateurs qui assurent la sous-distribution des films dans ces départements.

Outre ces interventions, le département Etudes élabore au service des exploitants et des collectivités mettant en place une opération d'aménagement cinématographique, ainsi que pour leurs partenaires techniques (programmistes, architectes), un ensemble de **documents « ressources »** publiés soit annuellement (*Coûts prévisionnels des projets de salles soumis à la Commission d'aide sélective du CNC*), soit ponctuellement (*Guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma* ; *Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma* en 2003 et 2007 – nouvelle édition en 2018). L'Agence a organisé des colloques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque *Le Cinéma dans la cité* à Paris en 2000 ; journée d'études *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch en 2003, des tables rondes ou interventions « *Accessibilité des salles et des films* »).

Enfin, elle participe ou initie en collaboration avec des organismes de formation (FÉMIS, FNCC, etc.) à des sessions destinées aux élus, aux fonctionnaires territoriaux, aux professionnels de l'exploitation, aux étudiants désireux de se former à ces métiers. Dans un contexte de mutation des pratiques et des usages, ces actions de formations ou d'informations sont essentielles pour la prise de conscience des acteurs (élus et exploitants) de ces évolutions afin d'assurer la pérennité des cinémas de proximité.

Modalités d'intervention

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet architectural, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du site d'implantation ou du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration. Elle cherche à favoriser le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités. Le département *Études et Conseils* est amené à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales et à participer, à la demande des porteurs de projet, au choix du maître d'œuvre.

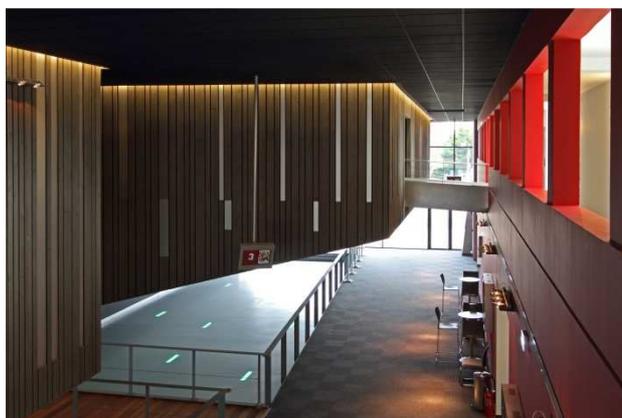
Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence peut être sollicité sur le cahier des charges des études de marché ou pour l'expertise des résultats de ces études.

Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de l'injonction impérative. Elle se situe très en amont de l'instruction du dossier par le CNC, intervenant dans les phases pré-opérationnelles d'études ou dans les avis d'opportunité d'un projet.

D'autre part, le CNC, les DRAC et d'autres organismes officiels peuvent faire appel à l'Agence lorsque leurs services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.



"Le Cinos" à Bercq – Architecte : Trace Architectes

2. Bilan d'ensemble des interventions sur projets 2017

En 2017, l'ADRC a effectué des interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'œuvre, formation ou jury de concours.

Les interventions (consultations, études et avis sur projets, assistance et études de faisabilité) sur 45 projets (27 en 2016, 30 en 2015, 22 en 2014) ont été réalisées à la demande :

- d'exploitants privés pour 6 dossiers ;
- d'associations pour 13 dossiers ;
- de collectivités territoriales ou structures publiques pour 26 dossiers.

Evolution du parc de cinémas et salles de proximité

En 2017, le parc français de salles comprend 1 485 établissements de un à trois écrans, soit 76 % des établissements et 1 239 établissements situés dans des communes de moins de 20 000 habitants (64 %). Ces salles de proximité rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation architecturale et d'adaptation aux exigences des distributeurs, ce qui les engage à créer des écrans supplémentaires. Les exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements neufs ou rénovés et la mise en accessibilité des établissements conduisent les exploitants indépendants à conduire des opérations de restructuration globale.

De ce fait, **l'ADRC est intervenue à de nombreuses reprises pour des interventions de conseil en matière architecturale à la demande d'exploitants indépendants** (exploitants privés, associations, salles en DSP ou en régie municipale). Ces actions de conseil correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations avec des salles spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale.

Pour tous ces exploitants, **le département Études de l'ADRC est un organisme essentiel offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.**

Plusieurs remarques générales peuvent être formulées :

- L'année 2017 reste marquée par un nombre considérable de missions d'assistance, s'inscrivant dans la durée au rythme des principales phases des projets ; soit six dossiers, auxquels vient s'ajouter une étude de faisabilité. Ces missions génèrent un accompagnement important sur plusieurs années des porteurs de projets avec des dossiers complexes impliquant de nombreux interlocuteurs ;
- Le nombre des consultations et d'études de projets, premier niveau d'intervention du département Etudes, s'élève à trente-sept dossiers dont deux études sur plans; les portages de projets urbains initiés par des collectivités territoriales, ont contribué à la relance de nombreux projets ;
- Les projets de salles recevant l'appui des collectivités intègrent fréquemment une démarche de développement durable ;

Dans le contexte de concentration du parc de salles accentué avec le rachat du groupe Cap-cinéma par CGR fin 2017, et la tension accentuée sur l'offre de films, il est à noter que le département Etudes est toujours fortement mobilisé par des projets d'établissements mono-écran ou de deux écrans qui prévoient une extension sur site ou par transfert.

Les mises aux normes d'accessibilité tout comme les situations de concurrence difficiles – établissements situés dans la zone d'attraction d'équipements neufs – amènent les responsables des établissements à envisager plus globalement la restructuration de leurs salles. Dans de très nombreux cas, l'adaptation des établissements existants aux normes techniques, aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées et aux exigences de confort des spectateurs est particulièrement difficile. En effet, ces évolutions sont consommatrices d'espace et les salles ne disposant que d'un ou deux écrans, qui forment la majorité des salles concernées par les interventions, rencontrent à cet égard des difficultés particulières.

De plus, l'ouverture des établissements à une démultiplication de leurs fonctions nécessitent une réflexion sur les espaces d'accueil et d'animation.

Dans le contexte actuel de tensions budgétaires pour l'Etat et les collectivités locales, les porteurs des projets sollicitent de nombreux conseils en amont pour la préparation du montage technique, juridique et financier de leurs dossiers. Le département Etudes de l'ADRC apparaît comme un expert privilégié auprès des exploitants et des collectivités engageant un projet de création ou de transformation de cinéma.

Parmi les opérations importantes suivies en 2017, il faut noter des projets participant de centralité urbaine de villes d'échelles diverses (ex. Argelès-sur-Mer, Collioure, La Réole, Pierrelatte, Frontignan, Pau, Toulouse, Tournon-sur-Rhône, etc.) ou en situations de forte concurrence. Le département Etudes a pour ces projets un rôle de diagnostic, d'expertise voire même de « médiation » ; des projets de nouveaux complexes de centre-ville sont aujourd'hui en phase opérationnelle (ex. Bayonne, Albert) ; et enfin, des projets privés sont en étude ou en chantier (ex. Aubenas, Epernay, Salon-de-Provence).

Après le numérique : tension sur la diffusion et création d'écrans supplémentaires

On peut remarquer que 30 % des missions de diagnostic, d'études de projet et d'assistance concernent des Villes Moyennes (50 000 à 250 000 entrées annuelles) ou Grandes Villes (soit 13 projets). **Les projets situés dans les Petites Villes (moins de 50 000 entrées) s'élèvent à 70 %.** Ce constat est en prise avec l'évolution actuelle. La transition numérique a eu pour effet la production d'un nombre plus important de films avec une tension forte sur leur diffusion. Cet effet s'est cumulé à la création de nouveaux établissements dans les territoires des cinémas de proximité. Pour maintenir une diversité d'offre, ces établissements ont porté en réaction de nombreux projets avec la création d'écrans supplémentaires par restructuration ou transfert.

De ce fait, pour les mêmes échelles de marché, les besoins en nombre d'écrans et en investissement sont plus importants que par le passé, posant souvent des problèmes de financement. Le département Études travaille majoritairement sur ces projets.



"Guetari Enea" - à Guéthary



"Le Jean Vigo" - à Gennevilliers

3. Consultations, études de projets et concours 2017

Le département Études et Conseils est intervenu dans 35 sites pour **une consultation consistant au diagnostic architectural** des salles existantes et des évolutions souhaitables avec évaluation des coûts.

ARGELES-SUR-MER	Occitanie	Le Jaurès	Transfert + Extension	Public
AUDIERNE	Bretagne	Le Goyen	Accès PMR	Association
AUZIELLE	Occitanie	Studio 7	Extension	Association
BEAUVAIS	Hauts-de-France	Agnès Varda	Rénovation	Association
CHÂTILLON	Ile-de-France	Le Cinéma	Rénovation	Public
COLLIOURE	Occitanie		Réouverture	Public
CRÉON	Nouvelle-Aquitaine	Max Linder	Extension	Public
DIE	Auvergne Rhône-Alpes	Le Pestel	Extension	Privé
ETEL	Bretagne	La Rivière	Réhabilitation	Public
FRONTIGNAN	Occitanie	Ciné Mistral	Transfert + Extension	Privé
GENNEVILLIERS	Ile-de-France	Jean Vigo	Réhabilitation	Public
GUETARY	Nouvelle-Aquitaine		Réouverture	Association
GUJAN-MESTRAS	Nouvelle-Aquitaine	Gérard Philipe	Rénovation	Public
HASPARREN	Nouvelle-Aquitaine	Haritz Barne	Rénovation + Accès PMR	Public
LA RÉOLE	Nouvelle-Aquitaine	Le Rex	Transfert + Extension	Public
MARSEILLE	PACA	Le Chambord	Extension	Privé
MONSEMPRON-LIBOS	Nouvelle-Aquitaine	Le Liberty	Rénovation	Privé
NANTES	Pays-de-la-Loire	Théâtre Univ.	Ouverture activité cinéma	Public
NERAC	Nouvelle-Aquitaine	Le Margot	Restructuration ou Transfert	Public
PARIS 10e	Ile-de-France	L'Archipel	Rénovation	Privé
PHALSBOURG	Grand-Est	Le Rio	Reprise ou Transfert	Association
PIERRELATTE	Auvergne Rhône-Alpes	Le Cinéma	Extension	Privé
PLOUGUERNEAU	Bretagne		Création	Public
RIBERAC	Nouvelle-Aquitaine	Max Linder	Extension	Public
ST-GEORGE-DE-DIDONNE	Nouvelle-Aquitaine	Le Relais	Rénovation + Extension	Pub + Asso
ST-MAUR-DES-FOSSÉS	Ile-de-France	Les 4 S	Rénovation	Public
ST-OUEN	Ile-de-France	Espace 1789	Rénovation	Public
ST-PIERRE-SUR-DIVES	Normandie	Le Remy	Transfert	Public
ST-SAVINIEN	Nouvelle-Aquitaine	Florida	Rénovation	Public
TERGNIER	Hauts-de-France	Casino	Rénovation	Public
TOULOUSE	Occitanie	ABC	Rénovation – Hall	Privé
TOULOUSE	Occitanie	Cinémathèque	Transfo. + Création Écran	Cinémathèque
TOURNON-SUR-RHÔNE	Auvergne Rhône-Alpes	Ciné-Théâtre	Transfert + Extension	Privé
TRAPPES	Ile-de-France	Le Grenier à sel	Rénovation	Public
URRUGNE	Nouvelle-Aquitaine	Itsas-Mendi	Rénovation + Extension	Privé

Dans certains cas, le département Etudes procède à **des études sur plans**, soit à la suite du diagnostic et mise en place du projet par l'architecte ou en cas d'urgence en amont d'une future intervention. Trois interventions de ce type ont eu lieu cette année, pour la restructuration-adjonction du cinéma de Baume-les-Dames et le projet de création d'un complexe art et essai à Fort-de France, porté par Willy Rameau et Jean-Michel Giron.

BAUME LES DAMES	Grand Est	Stella	Extension	Ville
FORT DE FRANCE	Martinique	Pax	Création	Privé

Les interventions du département Etudes prennent en certains cas la forme de **réunions d'études des projets** réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants, les architectes et les collectivités qui s'associent au projet.

CINEMATHÈQUE DE TOULOUSE

Dans ce cadre, la Cinémathèque de Toulouse a sollicité le département Études dans son projet de développement et le besoin d'une salle de projection supplémentaire. Deux rapports de restructuration ont été produits : transformation de la médiathèque (chapelle) en 3^{ème} salle, possibilité d'une extension à l'arrière (courette arrière). Ces rapports ont permis à la Cinémathèque en lien avec la DRAC, d'alimenter les réunions avec les différents partenaires (Préfecture, DRAC, CNC, Ville de Toulouse). En 2017, un rapport d'opportunité a permis d'étudier une option (abandonnée) de transfert sur l'éco-quartier de la Cartoucherie.

SALLES DE PROJECTION DU CNC

Le CNC a sollicité le département Études pour la conception des salles de projection de leur futur siège à Denfert-Rochereau. Après l'étude de faisabilité en 2014 et les échanges sur les esquisses établies par la maîtrise d'œuvre (Agence Bouchaud), poursuivi en 2015-2016, une réunion s'est déroulée en juin 2017 avec l'architecte Marin Pollosson, le CNC (Olivier Lindois, chef de projet), l'ADRC et la CST.



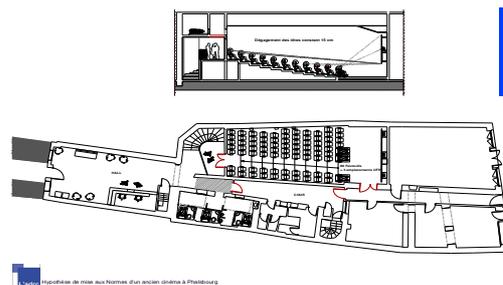
Le "Margot" à Nérac



Salle du cinéma "Le Rio" à Phalsbourg



Le "Liberty" à Monsempron-Libos



Hypothèse de mise aux Normes du cinéma "Le Rio" à Phalsbourg

4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus approfondies et permettent aux porteurs de projet, adhérents à l'ADRC, d'être accompagnés lors du déroulé de l'opération.

Les études peuvent porter sur les domaines suivants :

- les choix urbanistiques : site potentiel d'implantation et projet urbain,
- le choix du programmiste, la validation et le contrôle du programme,
- la faisabilité de l'opération et l'estimation financière du projet,
- la participation au jury de concours et à la commission technique,
- l'information sur les modes de financement des projets,
- l'avis aux phases APS et APD.

En revanche, le département Études n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et ne peut participer au choix des entreprises. De même, il n'assure pas de conduite d'opération au sens de la loi MOP. Ces interventions sont réservées aux adhérents de l'ADRC.

L'année 2017 se caractérise par un nombre moins élevé de dossiers d'assistance dont la nature est toujours plus complexe. Le nombre de ces missions d'assistance à projet s'est élevé à 8 dossiers durant l'année, faisant l'objet d'une convention entre le bénéficiaire de l'assistance et l'Agence.

FEURS	Auvergne Rhône-Alpes	Ciné Feurs	Transfert + Extension	Association
FOUGERES	Bretagne	Le Club	Réhabilitation + Extension	Association
MARCQ EN BAROEUL	Hauts-de-France	Colisée Lumière	Transfert + Extension	Public
MARTIGUES	PACA	Jean Renoir	Transfert - Extension	Public
NANTES	Pays de Loire	Le Cinématographe	Transfert + Extension	Public
PAU	Nouvelle-Aquitaine	Le Méliès	Transfert + Extension	Public
TEMPLEUVE	Hauts-de-France	Modern Ciné	Transfert + Extension	Public
TONNEINS	Nouvelle-Aquitaine	Le Méliès	Extension	Association



Projet de transfert du cinéma "Jean Renoir" à Martigues - Architecte : Lacaille Lassus



Le "Rex" à Tonneins

5. Demandes d'informations et de conseils

De nombreux exploitants privés, associations ou collectivités ont contacté le département Etudes en 2016 en vue de demandes d'informations ou de documentation, ou d'une future consultation ou mission d'assistance.

Les questions abordées sont transversales et amènent fréquemment l'Agence à assister les demandeurs dans la concrétisation de leur projet :

- en leur adressant les documents élaborés par l'Agence (« *Créer ou rénover un cinéma - guide pratique des projets de salles* », *Coûts de construction des salles de cinéma*, *liste Intervenants*, *Accessibilité des cinémas – salles et films*), ainsi que les documents de synthèse sur les normes AFNOR des salles, la mise en accessibilité des cinémas et les sources de financement des créations et rénovations de salles),
- en les informant sur les dispositifs de soutien mis en place par le CNC,
- et sur les documents conçus par des partenaires (« *Salles de cinéma, salles de projection. Conception, réalisation, exploitation* », CST et Dunod, « *Guide technique de la cabine numérique* » conçu par la CST et la FNCF), le *Vade-mecum Accessibilité* (FNCF en collaboration avec l'ADRC), les documents de la DMA (Délégation ministérielle à l'accessibilité), les marchés publics ou appels d'offres parus au BOAMP.

Parmi plus de 50 demandes de ce type, citons celles des collectivités ou des exploitants des communes suivantes :

Bobigny
Carhaix-Plouguer
Châtillon
Créon
Dol-de-Bretagne
Douai
Fréjus
Gréoux-les-Bains
Halluin
La Roche-sur-Foron
Marly-le-Roi

Monsempron-Libos
Neuville-sur-Saône
Orsay
Pamiers
Ribérac
Saint-Martin-de-Ré
Saint-Ouen
Saverdun
Trappes
Urrugne
Villefranche-de-Rouergue

Typologie de projets

ARGELÈS SUR MER – Cinéma et centre-ville – demandeur : Commune



Le cinéma Jean Jaurès, propriété de la ville, est géré par Cinémaginaire, acteur incontournable dans la diffusion cinématographique des Pyrénées-Orientales. Le bâtiment qui l'accueille pâtit de certaines carences et sa structure d'établissement mono-écran est inadaptée aux enjeux de diffusion actuelle. Le projet de confortation du centre-ville par le réaménagement d'une place structurante et le foncier de l'ancienne gendarmerie, permet d'édifier un petit complexe contemporain en développant sa proposition cinématographique. Il participera ainsi des atouts du centre-bourg. La ville et l'association ont souhaités disposer d'une étude d'opportunité et de diagnostic de l'ADRC.

DIE – Extension d'un cinéma de proximité – demandeur : Exploitant



La ville de Die dispose d'un cinéma implanté dans un bâtiment d'entre-deux guerres. Il est situé sur la route de Sisteron dans un quartier en bordure de la ville ancienne. Le cinéma est géré en DSP et reconnu comme un établissement art et essai de qualité, pour sa programmation et ses animations. La ville mène un projet de mise en accessibilité et d'isolation.

Parallèlement, l'exploitant a souhaité disposer d'une étude de l'ADRC pour la création d'un second écran en adjonction.

MARSEILLE : Le Chambord – Extension d'un cinéma de quartier – demandeur : Exploitant



Le circuit Aubert est propriétaire du cinéma Chambord situé sur l'avenue du Prado, large artère du VIII^e arrondissement, quartier résidentiel de Marseille. Le cinéma rénové avec goût dans un esprit de théâtre (velours rouges, etc.) a trouvé son public avec de nombreuses animations. Il est situé en pied d'immeuble et occupe sa cour. Le succès grandissant porte l'exploitant à étudier la création de salles supplémentaires par superposition.

L'ADRC a mené un pré-diagnostic de faisabilité pour cette extension complexe.

ETEL – Restructuration d'un cinéma de proximité – demandeur : Ville



La ville d'Etel, connue pour sa « ria » dispose du cinéma « La rivière » exploité en gestion associative. Il est face au plan d'eau et jouxte une salle polyvalente. La mise en accessibilité et les interventions successives nécessite une réhabilitation globale. Une première étude architecturale a émis des options avec notamment la création d'un hall dans l'espace libre entre le cinéma et la salle polyvalente afin d'opérer leur rattachement.

La ville a souhaité disposer d'un diagnostic et avis d'opportunité de l'ADRC sur sa mise en accessibilité et sa restructuration.

SAINT PIERRE EN AUGE – Transfert du cinéma dans une ancienne Abbaye – demandeur : Ville



L'ancienne abbaye de St Pierre fait l'objet d'une restructuration conduite par la DRAC et la ville. Le cinéma actuel en gestion associative a déjà fait l'objet d'une étude par l'ADRC pour sa rénovation mais avec une réduction de capacité. Le futur cinéma pourrait être accueilli dans l'une des ailes qui comprend déjà l'office du Tourisme.

La ville a souhaité disposer d'une expertise et pré-étude de faisabilité par l'ADRC en lien avec la DRAC et l'architecte en charge de la réhabilitation de l'abbaye.

6. Échanges d'information CNC et organismes publics

À l'occasion de chaque Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma, le département Etudes de l'Agence transmet au service Exploitation du CNC l'ensemble des informations dont il dispose sur les dossiers qui seront étudiés pour une prochaine commission.

Des réunions avec le service Exploitation du CNC ont été mises en place depuis 2007. Le département Etudes de l'Agence a formulé en 2017 plusieurs avis pour la Commissions d'aide sélective du CNC, centrés sur les projets suivis par le département Etudes, ou ceux transmis par le service de l'Exploitation. Depuis 2015, il est apparu nécessaire au CNC de renforcer l'analyse par le département Etudes des projets soumis en aide sélective. Une pré-analyse de l'ensemble des projets est donc opérée.

La commission a bénéficié en 2017 d'avis du département Etudes pour les projets suivants :

Biscarosse : restructuration et extension d'un cinéma de proximité passant à 4 écrans

Buisson-de-Cadouin : restructuration et extension d'un cinéma de proximité passant à 2 écrans

Epernay : restructuration-reconstruction et extension du cinéma de 7 écrans

Feurs : transfert sur un nouveau site pour un cinéma de proximité passant à 2 écrans

Fougères : extension et rénovation globale du complexe passant à 6 écrans

Gréoux-les-Bains : création d'un complexe de proximité de 2 écrans en centre-ville

La Couarde : réhabilitation d'un complexe culturel sur l'île de Ré avec adjonction d'un écran

Lunéville : reconstruction-extension d'un cinéma en centre-ville passant à 4 écrans

Marseille – la baleine : transformation d'un café-théâtre en salle de cinéma et lieu d'animation

Marseille – Variétés et César : réhabilitation globale de deux cinémas classé art et essai

Reims : restructuration-reconstruction d'un multiplexe de 11 écrans en centre-ville

Riom : transfert et construction d'un complexe de 3 écrans dans un site classé

Sommières : mise en accessibilité et adjonction d'un écran à une salle de proximité

Vaison-la-Romaine : transfert et construction d'un petit complexe de 3 écrans

Saint-Laurent-du-Maroni : réhabilitation du cinéma de centre-ville à l'ouest de la Guyane

Les projets de réhabilitation des cinémas César et Variétés de Marseille ont donné lieu à une réunion avec l'architecte Jean Marc Lalo pour en améliorer les dispositions architecturales et leur conformité aux normes.

Les conseillers *cinéma et audiovisuel* en DRAC peuvent solliciter le concours du département Etudes.

7. Bilan des suites données aux interventions 2014-16

L'analyse des suites données aux interventions de diagnostic et d'assistance du département Etudes des années 2014 à 2016 permet de connaître les projets de salles réalisés ou engagés à la date du 20 juin 2018.

Sur 45 interventions en assistance ou diagnostic, 12 projets sont achevés ou actuellement en chantier. Il faut ajouter 22 projets qui sont en étude dont un certain nombre en phase opérationnelle.

Audierne	Gençay	Plouguerneu
Bar-sur-Aube	Labarthe sur Lèze	Saint-Pierre-sur-Dives
Beauvais	Le Touquet	Semur en Auxois
Bellegarde sur Valserine	Millau	Templeuve
Carentan	Monsempron-Libos	Tonneins
Domont	Morez	Toulouse
Fort Mahon-Plage	Nuits Saint Georges	Thorens-Glières
Fourmies	Pau	Verrières-le-Buisson

La majorité des projets en réalisation ont donné lieu à examen par la Commission d'aide sélective. La commission a donné un avis positif à ces dossiers. Sur les deux années 2015 et 2016, les projets ayant obtenu une aide sélective représentent **un total de travaux de 13 millions d'Euros HT et un montant d'aide sélective de 2,3 M€**. Douze (12) projets sont ajournés ou ajournés pour différentes raisons (financières notamment). Plusieurs projets trouveront une réalisation en 2018-2020.

L'année 2017 a vu l'ouverture de projets suivis en assistance par le département Etudes : le Casino à Albert dans le cadre de l'opération portée par le Pays du Grand Amiénois, le Sirius complexe Art et Essai au Havre et le nouveau cinéma de Joigny.

Le projet d'Albert a été suivi aux différentes étapes : faisabilité, programmation, jury de concours, calage du projet avec la maîtrise d'ouvrage jusqu'en phase APD. Il s'intègre dans un projet concerté du Pays du Grand Amiénois avec deux autres cinémas (Doullens, Poix-de-Picardie).



"Le Casino" à Albert - Architecte : Jean-Marc Lalo

"Le Sirius" au Havre - Architecte : MCA Architectes

8. Suite de l'étude « Parc de salles dans les DOM »

Le CNC a missionné en 2015, l'ADRC conjointement à la CST pour mener un audit du parc des cinémas des cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Depuis 1983, l'Agence mène régulièrement des missions en outre-mer, s'agissant d'un enjeu d'aménagement du territoire important (Antilles 1985 - 1990, La Réunion 1984 - 1993). Des expériences de circulations de films avaient alors été mises en place pour améliorer l'accès de certaines salles. Plus récemment, le département Etudes est intervenu pour certains projets de reprise ou de rénovation :

- Guadeloupe (2003) : Reprise et réouverture du cinéma « La Renaissance » à Pointe-à-Pitre (commune)
- Martinique (2003) : Reprise et réouverture du cinéma de Sainte-Luce (commune)
- Guadeloupe (2007) : Réouverture du « Vertou Palace » à Petit-Bourg (Jean-Marc CÉZAIRE et commune)
- La Réunion (2012) : Réouverture du cinéma « Casino » au Port (commune et FIFA)

À la suite du rapport de 2015, l'ADRC a participé à plusieurs réunions organisées par le CNC sur la distribution dans les DOM avec les différents acteurs.

Dans le cadre de la Commission d'aide sélective, le département Etudes analyse les dossiers présentés par les exploitants des départements d'outre-mer, à partir des diagnostics opérés lors de la mission de 2015. Le département Etudes doit accompagner les collectivités pour les projets de réouverture des cinémas du Port (La Réunion) et des Anses d'Arlet (Martinique).



“L'Eldorado” à Cayenne (Guyanne)



“Madiana” à Schoelcher (La Martinique)



“Le d'Arbaud” à Basse Terre (La Guadeloupe)



“Le Ritz” à Saint Denis (La Réunion)

9. Accessibilité

Depuis 2013, le responsable du département Études de l'ADRC, Christian Landais, a participé en tant qu'expert aux travaux du groupe « Accessibilité » mis en place par le CNC. Ce groupe sous la présidence de la Direction du cinéma (Valérie Lépine-Karnik puis Lionel Bertinet), a réuni l'ensemble des acteurs : FNCF, FNDF, DIRE, SDI, Producteurs, ADRC, DMA, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Paris, associations de Personnes Handicapées (APF, UNISDA, CFPSAA, UNAPEI) et services du CNC.

Accessibilité des cinémas

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le CNC, en apportant des exemples d'interprétation de la réglementation vis-à-vis du fonctionnement des cinémas. Les points de difficultés spécifiques aux cinémas ont été repérés : gradinage, sas, sanitaires, luminance. Une concertation a été menée avec les associations de personnes handicapées. Le département Etudes a accompagné par différents conseils et informations, les exploitants et les collectivités locales qui devaient déposer leur ADAP et dont les dossiers ont été élaborés après la date prévue. L'ordonnance mettant en place les agendas d'accessibilité programmée et l'arrêté spécifique aux établissements existants ont été publiés en 2014 et l'arrêté sur les nouveaux établissements en avril 2017. En règle générale, la mise en accessibilité doit donner lieu à une réhabilitation globale d'un établissement cinématographique, ce qui nécessite de mener une réflexion sur l'organisation et les flux du public dans l'établissement. L'accès pour tous consiste à mettre chaque spectateur en capacité de bénéficier des différentes prestations disponibles dans un cinéma. L'arrêté « sanctions » est également paru.

Dans le cadre des « Rencontres des côtes de Bretagne » de 2017 à CARNAC, le responsable du Département Etudes, est intervenu par une conférence : « l'accessibilité des salles et des œuvres ».

Documents d'accompagnement

Le responsable du département Etudes participe à la rédaction des outils destinés à accompagner les exploitants et les professionnels pour la mise en œuvre de l'accessibilité dans les cinémas.

- Co-rédaction avec Gilbert LONG, architecte, du VADE-MECUM de la FNCF, « Accessibilité des salles de cinéma », édité en 2014
- Rédaction du chapitre « cadre bâti » du guide « Cinéma et Accessibilité » qui sera publié par le Ministère de la Culture et de la Communication et le CNC en 2018

Ce guide s'adressera aux différents secteurs de la filière. Des réunions de travail se sont tenues au Ministère de la Culture et de la Communication avec le CNC et Nicole Delaunay, dans le cadre du groupe de pilotage mis en place par Sandrine Sophys-Veret, chargée de mission Accessibilité au Ministère de la Culture et de la Communication. Dix réunions du groupe ont permis d'avancer sur le rédactionnel et l'organisation des chapitres et leurs illustrations.

Structure du guide :

Chapitre 1 - Rôle de chaque acteur : producteurs, laboratoires, distributeurs, exploitants, éditeurs vidéo

Chapitre 2 - L'accès aux œuvres cinématographiques

Chapitre 3 - L'accessibilité de l'établissement**Chapitre 4** - Médiation**Chapitre 5** - Communication

Le chapitre « cadre bâti », outre un préambule sur les spécificités des salles de cinéma et la diversité du secteur de l'exploitation, aborde le cheminement spatial et la gestion des flux dans l'établissement pour l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant, et insiste au regard des handicaps sensoriels sur plusieurs points de vigilance :

- la gestion de la lumière et de l'éclairage, les éveils de vigilance,
- l'environnement signalétique,
- l'organisation des mobiliers d'accueil,
- la gestion du son et de l'acoustique,
- les matériels d'accessibilité sensorielle.

Le chapitre « cadre bâti » est rédigé par l'ADRC, les chapitres « exploitation-distribution » par Nicole Delaunay tandis que les autres chapitres (Production, Vidéo, Médiation) sont rédigés par la DCTP du CNC (Direction de la Création, des Territoires et des Publics) avec le concours de Patrice Fachinetti.

Une page dédiée à l'accessibilité des salles et des œuvres cinématographiques a été mise en place sur le site de l'ADRC (www.adrc-asso.org/salle_de_cinema/accessibilite.php) donnant une synthèse de l'actualité sur ce sujet et renvoyant sur des documents ressources.



“Cinéma Véo” à Muret – Architecte : Pierre Varieras



“Le Cinos” à Berck-sur-Mer – Architecte : Trace Architectes

Accès aux œuvres

L'ADRC a mis en place à la demande du CNC depuis juillet 2013, un repérage systématique de l'accessibilité des films avec des circulations ADRC. Ce relevé basé sur les déclarations des distributeurs, permet une statistique sur les films mis en circulation par l'Agence. Cette analyse est précieuse en complément de la base CINEDI du CNC. Une liste de films accessibles est disponible sur le site du CNC.

Ce repérage semestriel est présenté dans un document disponible sur le site de l'ADRC. Les correspondants régionaux ou du département Patrimoine peuvent indiquer à leurs interlocuteurs ces informations.

L'analyse de l'offre de films accessibles sur 54 mois, de juillet 2013 à décembre 2017 démontre que seulement 41 % des films mis en circulation par l'ADRC sont accessibles (397 films sur 968). Pour les films à diffusion importante (plus de 200 copies en SN), le niveau d'accessibilité est important, environ 80 %. Il est encore plus significatif pour les films à très fort tirage (plus de 350 copies), soit 86 %. En revanche pour les films de diffusion moyenne et réduite (moins de 200 copies en SN), le taux est plus faible : 29 %. Pour les films à diffusion très réduite (moins de 80 copies en SN) le taux est encore plus faible : 14 %.

Concernant le champ de l'Art et Essai, la fracture est très prononcée : 34 % des films recommandés Art et Essai disposent d'éléments d'accessibilité alors que 75 % des films non recommandés sont accessibles. Concernant les films Art et Essai soutenus par le Groupe Actions Promotion de l'AFCAE (122 films), 34 % des titres possèdent des éléments d'accessibilité. On constate ainsi une véritable fracture culturelle, les films à diffusion plus réduite étant plus faiblement accessibles que les films à tirage plus important.

Le clivage est particulièrement présent selon les nationalités d'origine des films : quand 70 % des films français sont munis d'éléments, seulement 11 % des films européens (non français) le sont. Seuls 12 % des films des Etats-Unis et 5 % des films provenant des aires autres que les Etats-Unis et l'Europe sont accessibles. On note cependant une évolution positive entre 2013 et 2017, même si l'année 2017 est étrangement en retrait par rapport à l'année 2016.

La progression est néanmoins visible pour les productions françaises, notamment pour l'offre Art et Essai (cf. tableau joint : de 46 % à 71 % des films). L'accessibilité des œuvres tient au volontarisme des distributeurs car si la loi de 2005 donne des obligations précises aux exploitants, l'obligation n'est qu'implicite pour l'accès aux prestations, notamment le film.

	1 ^{er} sem 2014	2 ^e sem 2014	1 ^{er} sem 2015	2 ^e sem 2015	1 ^{er} sem 2016	2 ^e sem 2016	1 ^{er} sem 2017	2 ^e sem 2017	ENSEMBLE
Part sur tous les films	31 %	30 %	38 %	42 %	48 %	54 %	41 %	45 %	41 %
Part sur les films à + de 200 SN	81 %	71 %	86 %	85 %	75 %	83 %	82 %	68 %	80 %
Part sur les films à - de 200 SN	15 %	21 %	21 %	30 %	40 %	46 %	27 %	40 %	29 %
Part sur les films à - de 80 SN	6 %	3 %	6 %	11 %	30 %	23 %	16 %	16 %	14 %
Part sur les films AE	23 %	25 %	26 %	35 %	42 %	49 %	32 %	40 %	34 %
Part sur les films non AE	58 %	90 %	74 %	63 %	67 %	75 %	74 %	64 %	75 %
Part sur les films français	58 %	62 %	75 %	81 %	81 %	89 %	73 %	76 %	70 %
Part sur les films français AE	46 %	53 %	63 %	76 %	73 %	85 %	70 %	71 %	60 %

10. Cartographie – Évolutions du parc de salles

Le département Études a mis en place à partir de 2007, un outil cartographique des établissements cinématographiques. À la suite du rapport de Bertrand EVENO sur les actions de l'Agence à l'ère numérique, deux études du parc d'établissements cinématographiques ont été menées en lien avec les conseillers des DRAC et la Médiatrice du cinéma.

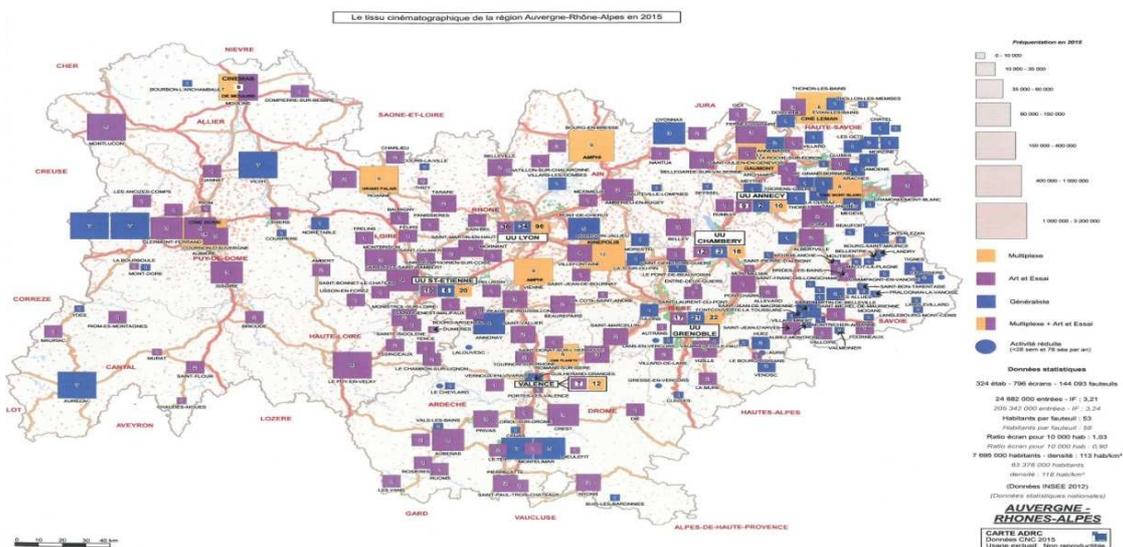
Cartographie – Atlas des établissements cinématographiques

Les interventions du département Etudes pour les projets de salles nécessitent de prendre en compte l'environnement de ces projets. Un atlas des établissements cinématographiques est donc établi par l'ADRC à partir des données fournies par le CNC chaque année. Cette cartographie prend en compte à la fois les échelles de fréquentation suivant différents seuils et la typologie des différents établissements suivant trois catégories : multiplexes, généraliste, Art et Essai. Pour des raisons de lisibilité, les circuits itinérants n'apparaissent pas sur ces cartes.

Ces carnets de cartes établis à l'échelle régionale et départementale en fonction des besoins du département Études et Conseils, sont également utiles aux autres fonctions de l'Agence : Diffusion et Patrimoine. Ces atlas donnent lieu à une diffusion restreinte au CNC et aux conseillers cinéma des différentes DRAC, notamment pour les commissions régionales de classement Art et Essai. L'atlas des cartes régionales revu avec la nouvelle cartographie (13 régions) est disponible sur le site de l'ADRC.

Évolution du parc – projets de salles

Le rapport EVENO évoquait la capacité de l'ADRC à étudier l'évolution du parc de salles. À partir des données recueillies, nous avons établi une cartographie nationale et départementale de l'évolution du parc entre 2008 et 2012. Afin d'anticiper le futur parc d'établissements cinématographiques français, un second atlas situant les projets prévus et autorisés en CDAC et CNAC (données au mois de février 2016) a été établi avec une mise à jour en février 2017. Ces cartes sont très utiles en vue de futures études et analyses, à l'échelle départementale ou régionale dans le contexte des réformes territoriales.



11. Documents et journées de réflexion

Analyse des coûts prévisionnels en 2014-2015

L'ADRC réalise chaque année depuis 1983 une analyse des coûts prévisionnels des projets aidés par la Commission d'aide sélective du CNC. Depuis plusieurs années, le département Etudes a souhaité mettre cette étude en rapport des évolutions du secteur du BTP. En effet, le développement des multiplexes a provoqué une mutation du modèle d'aménagement des salles de cinéma. Il a redonné une visibilité aux cinémas avec des écritures architecturales notables, et une meilleure qualité de confort et de taille d'écran en cohérence avec les autres équipements recevant du public. Les effets combinés des évolutions réglementaires (normes ERP, loi 2005 « accessibilité »), les politiques de développement durable et d'économie d'énergie, l'amélioration du confort, accroissent les surfaces nécessaires et le coût des projets.

Les échantillons 2015-2016 des dossiers soutenus par une aide sélective du CNC poursuivent le cycle d'investissement entamé après la transition numérique des salles. Le nombre de projets en 2015 reste important avec 40 projets (en baisse relative). La répartition de l'échantillon présente un nombre de créations ex-nihilo important (11 projets, 28 %) et un équilibre avec les autres catégories. Les deux typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) totalisent la moitié des projets. La part des réhabilitations lourdes correspond à des opérations liées aux travaux de mise en accessibilité.

L'échantillon 2016 est en progression relative (46 projets), avec un nombre de créations ex-nihilo important (30 %) avec une grande majorité de projets en gestion privée ou mixte (70 %). Les indicateurs sont en hausse tant en niveau d'investissement (+ 45 %) qu'en coût moyen (+ 23 %). Les typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) totalisent 60 % des projets. La part des restructurations est importante (30 %), avec un effet de transfert sur des adjonctions-restructurations. Des projets privés de centre-ville apparaissent : Salon-de-Provence (8 écrans), Annemasse (7 écrans), Andernos (4 écrans).

Ainsi, si l'on trouve encore une différence entre projets publics et privés, elle se réduit avec des projets privés de qualité en retour vers le centre-ville. Le ratio moyen rapporté à la surface reste stable (de 1 400 €/m² pour les contextes simples à 1 800 €/m² pour les opérations complexes). **La moyenne des créations avec contraintes atteint un ratio de 5 500 € par fauteuil.** Cependant, certains projets complexes peuvent comporter un ratio jusqu'à 8 000 €/fauteuil. **Les opérations privées sont souvent moins coûteuses autour de 4 500 € par fauteuil,** en raison de capacités d'investissement, de contextes constructifs favorables et de capacité de négociation.

L'exigence de confort peut déterminer des ratios de surface jusqu'à 3,5 m² par place impactant le coût du projet. Le niveau d'investissement ne pourra que progresser avec la mise en accessibilité, consommatrice d'espace, et des démarches environnementales. Le document *Coûts prévisionnels des projets de création ou restructuration des salles de cinéma* a été diffusé auprès du Conseil d'Administration de l'ADRC, du CNC, de la FNCF ainsi qu'auprès des syndicats régionaux et associations régionales. Il est disponible, pour les porteurs de projets et nos partenaires professionnels, ainsi que sur notre site Internet.

« Créer ou transformer un cinéma », guide pratique d'étude de projets

La première édition de l'ouvrage « Créer ou transformer un cinéma », diffusé par correspondance par l'Agence fin 2003, a été épuisée en fin d'année 2006, ce qui a démontré l'apport de cet ouvrage à la réflexion des professionnels, exploitants, associations et collectivités. La seconde édition est parue en octobre 2007, avec une mise à jour en fonction des évolutions apparues. Cette édition a été enrichie de plus d'un cinquième de la pagination initiale. Une nouvelle édition est en rédaction pour 2018.

L'ouvrage propose une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma. Huit chapitres font le point sur les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi sur les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, qui sont abordés sous forme de fiches pratiques.

Cette édition est épuisée depuis le mois de mars 2012. Entre 2007 et 2012, près de 480 exemplaires du Guide ont été diffusés. La diffusion s'est établie à environ 80 exemplaires par an, à la demande des porteurs de projets, des DRAC et organismes publics, ou lors d'interventions de formations pour de futurs professionnels, pour les élus locaux en charge des questions culturelles. Un projet de nouvelle édition est à l'étude, car depuis 2007, des évolutions importantes se sont concrétisées, qu'il s'agisse de la projection numérique ou de l'accessibilité des salles de cinéma.

Enfin, plus globalement, la conception initiale du guide datant de 2003, cette première décennie nécessite, même si les fondamentaux restent d'actualité, de réinterroger la problématique de la salle de cinéma dans une prospective affirmée.

Néanmoins, selon la nature des demandes (exploitants, étudiants FÉMIS, Institutionnels), des copies « papier » ont été adressées, dans l'attente de publication d'une nouvelle version électronique.



“Le Studio Ferry” à Agen – Architectes : Grimma - Loussouarn



12. Photothèque

La photothèque de l'ADRC a été initiée en 1989 à partir de l'exposition et l'ouvrage « Cinémas, 12 salles d'aujourd'hui ». Elle comprend en 2017 **des clichés concernant près de 230 établissements de 182 villes pour un total de plus de 33 000 images** qui présentent les établissements de jour et de nuit. Les divers clichés présentent l'insertion urbaine de ces établissements, leurs salles et leurs divers espaces d'accueil et de circulation, avec les détails les plus significatifs de leur architecture ou aménagement.

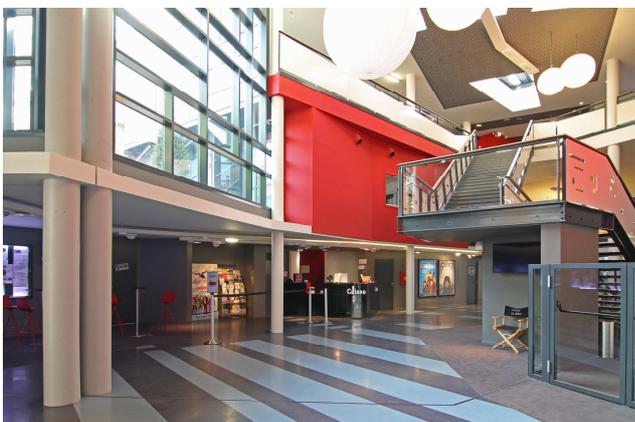
Elles servent notamment à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle pour des élus, des fonctionnaires territoriaux, de futurs professionnels de la diffusion du film et des étudiants d'écoles de cinéma.

Demandes de photos 2017 :

- FNCF – 39 photos pour l'illustration de dossiers de presse ou pour la communication générale
 - ✓ Grand Amiénois (Albert, Doullens et Poix-de-Picardie) ; Verdun – Le Carroussel
- CNC – 22 photos pour l'illustration de la « Géographie du cinéma 2016 »
 - ✓ Albert – Le Casino ; Aurillac – Le Cristal ; Doullens – Le Tivoli ; Montreuil – Le Méliès ; Poix-de-Picardie – Le Trianon ; Verdun – Le Carroussel
- AFCAE – 6 photos pour le Guide de l'exploitation Art et Essai
 - ✓ Agen – Le Ferry ; Montreuil – Le Méliès ; Sarrebourg – CinéSar ; La Tranche-sur-Mer – Agnès Varda
- SCARE – 20 photos pour le Livret Art et Essai
 - ✓ Agen – Le Ferry ; Berck-sur-Mer – Cinos ; Montreuil – Le Méliès ; Nogent-le-Rotrou – Le Rex ; Pirou – Le Cotentin ; St-Philbert-de-Grand-Lieu – CinéPhil ; Sarrebourg – CinéSar ; La Tranche-sur-Mer – Agnès Varda

Les informations sur les reportages et les établissements concernés sont disponibles sur le site Internet de l'Agence.

Bilan : 182 villes, 229 cinémas, plus de 33 000 photos.



“Le Select” à Antony – Architecte : Frédéric Namur - Philippe Tirot

13. Participation à des actions de formation

Formation continue

FÉMIS – Formation continue

Depuis 2010, la FÉMIS a mis en place une formation continue de « Directeur d'exploitation cinématographique ». En 2017, le responsable du département Etudes est intervenu auprès des stagiaires de la formation continue de la FÉMIS afin de leur présenter les actions du département dans le domaine architectural, et les enjeux actuels des salles de proximité. De plus, il a conduit et évalué avec Gérard CLADEL, architecte-urbaniste, un exercice « Géographie, architecture et aménagement des salles » dont l'objectif est de conduire les stagiaires à analyser l'insertion urbaine des cinémas et formuler le bilan technique de leur exploitation.

Formation initiale

FÉMIS – Filière « distribution-exploitation »

Depuis la création de la filière (DISTEX), l'architecte-conseil de l'Agence participe avec les différents responsables (J-B. DIÉRAS, E. PAPIILLON, J-M. QUINTON, M-J. ELANA) à l'organisation du module consacré aux questions de la salle de cinéma sous l'angle architectural et urbain.

L'intervention a été introduite par une information sur la création de l'ADRC en 1983 et l'évolution des modes d'action du département Etudes au bénéfice des projets des exploitants et des collectivités. Il s'agit d'établir la problématique de l'évolution des salles de cinéma contemporaines, dans le contexte d'évolution du commerce et d'offre culturelle.

Sont intervenus notamment dans ce module pour les aspects architecturaux et urbains :

- Christian LANDAIS, architecte-conseil, responsable du département Etudes
- Gérard CLADEL, architecte, spécialiste du projet urbain



“UGC Ciné Cité C” à Villeneuve - d'Ascq – Architecte : Arnaud FOUGERAS-LAVERGNOLLE



“l'Hybride” à Lille

Le module a compris un voyage d'immersion à Lille qui a permis aux étudiants de visiter une diversité de cinémas et de contextes urbains : « des multiplexes aux alternatives d'exploitation ».

- Accueil par Philippe Tavernier, conseiller cinéma DRAC Hauts de France,
- Visite du *Colisée Lumière* à Marcq-en-Baroeul, avec Muriel Gougelot, directrice
- Visites des cinémas de la rue de Béthune à Lille : *UGC Lille, Métropole et Majestic*
- Visite du lieu alternatif audiovisuelle : *l'Hybride*
- Visite du multiplexe *Kinépolis* à Lomme
- Visite du multiplexe *UGC Villeneuve d'Ascq*
- Visite du cinéma *le Kino*, situé au campus universitaire de Villeneuve d'Ascq

Ces deux journées ont été co-organisées par Christian Landais (ADRC) et Philippe Tavernier (DRAC).

Une seconde intervention auprès des étudiants de la filière Exploitation a permis de présenter d'une part, un panorama de l'histoire des salles et des exemples de réalisations architecturales de salles de proximité particulièrement remarquables et en fournissant une information sur l'évolution des coûts de projets et les documents ressources établis par le département Études.

Département Patrimoine



- Missions et services
- Bilan des actions – Aide à la diffusion
- Bilan des actions – Accompagnement
- Service à destination des salles – Mise en réseau et Centre-ressources

1. Missions et services

Créé en 1999 à l'initiative du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et du Ministère de la Culture et de la Communication, le département Patrimoine / Répertoire de l'ADRC œuvre pour une meilleure diffusion du patrimoine cinématographique en salles. Il dispose en 2017 d'un fonds éditorialisé de plus de 700 films disponibles pour les adhérents de l'Agence, en diffusion commerciale, à des conditions économiques aménagées. La diffusion des films s'effectue principalement à destination des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes, en accord avec les distributeurs. L'action de l'Agence dans ce domaine ne se limite pas à l'accès aux films mais concerne également :

- **L'édition de documents d'accompagnement** gratuitement mis à disposition des salles et des publics.
- **Le repérage d'intervenants et la prise en charge de leurs déplacements** dans les salles.
- **La diffusion de films muets et la proposition de ciné-concerts** à des conditions aménagées.
- **La proposition d'animations Jeune Public** à des conditions adaptées.
- **L'organisation de visionnements professionnels** de films de Répertoire en régions.
- **Une fonction de centre-ressources** au bénéfice des professionnels. La mission Répertoire assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants-droit.

L'ensemble de ces actions a été établi en accord avec tous les professionnels concernés et le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

2. Bilan des actions 2017 – Aide à la diffusion

L'année 2017 en chiffres

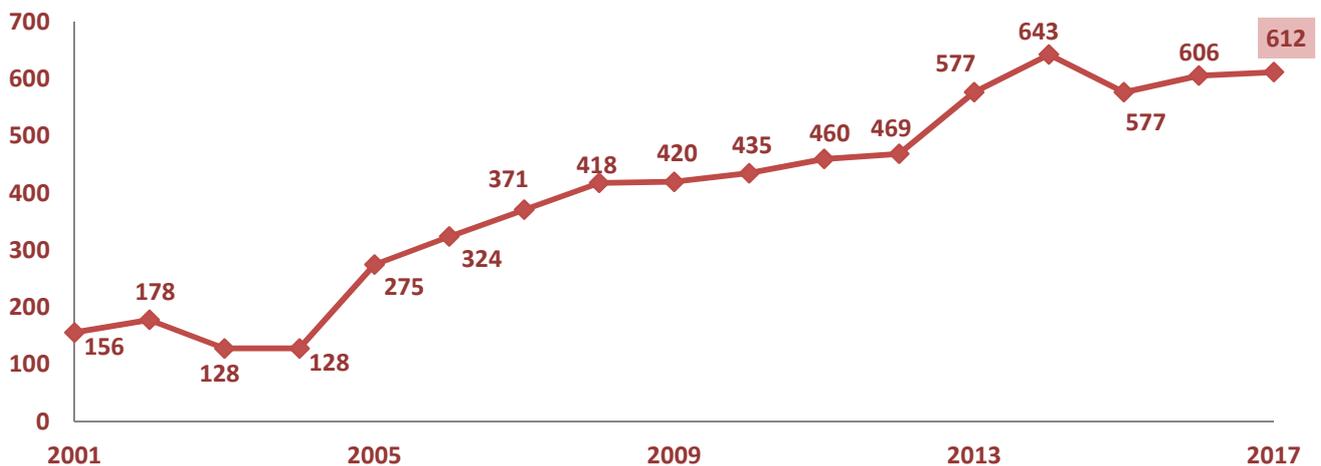
En 2017, le département Patrimoine / Répertoire de l'ADRC a poursuivi et développé son soutien à la diffusion et la promotion du cinéma de patrimoine dans 612 salles. 545 films ont été diffusés qui ont généré 4 175 locations pour 96 000 entrées. Depuis 2010 et le début de la diffusion numérique, l'Agence a enregistré une évolution très importante de ses interventions tant au niveau de la diffusion que de l'accompagnement.

612 salles bénéficiaires (+ 1 %)	545 films diffusés (+ 20 %)
30 % du parc français	4 175 locations enregistrées (+ 16 %)
90 % des Petites Villes et Villes Moyennes	96 000 entrées (- 3%)

612 salles bénéficiaires en 2017

Le nombre de salles qui ont recours aux copies ADRC Répertoire est en nette augmentation (+ 64 % en dix ans). Ces établissements qui représentent 30 % du parc sont situés en grande majorité dans des Petites Villes et Villes Moyennes. Soulignons que de nouvelles salles, peu actives auparavant sur ce secteur, ont engagé à nos côtés une action de diffusion pérenne leur permettant en outre de bénéficier du Label Art et Essai « Patrimoine et Répertoire ».

Nombre de salles par années

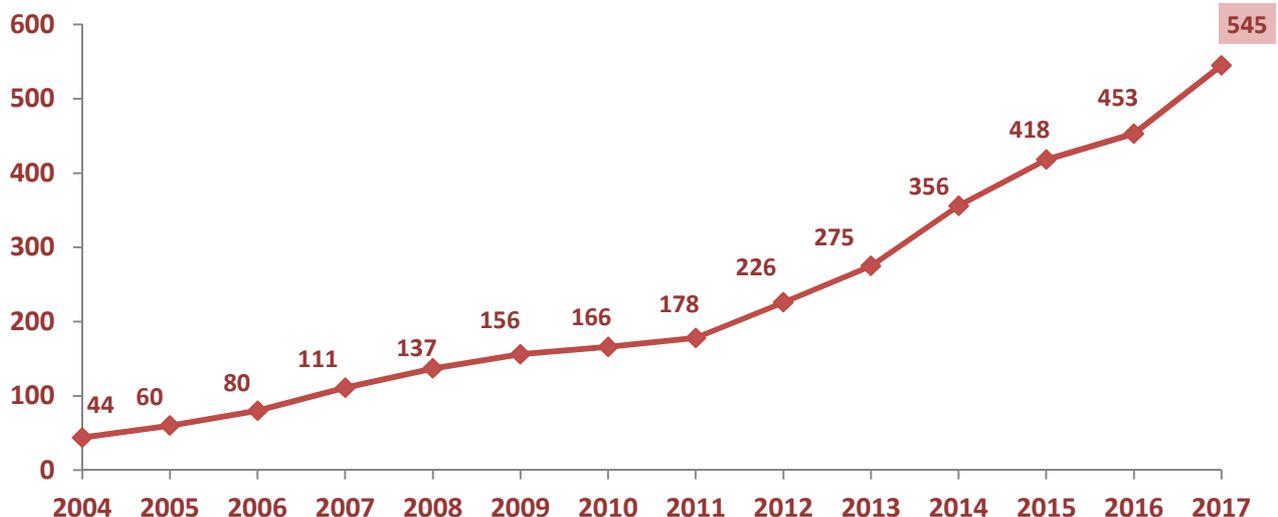


545 titres diffusés en 2017

Riche d'un fonds de plus de 700 titres disponibles sur support DCP et/ou 35 mm, l'Agence met en valeur, aux côtés des distributeurs, la richesse et la diversité du patrimoine cinématographique. Cette offre s'est enrichie de 148 nouveaux titres* en 2017, dont 23 destinés particulièrement au Jeune Public et 30 ayant bénéficié de l'aide sélective à la numérisation et à la restauration du CNC, disponibles en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME).

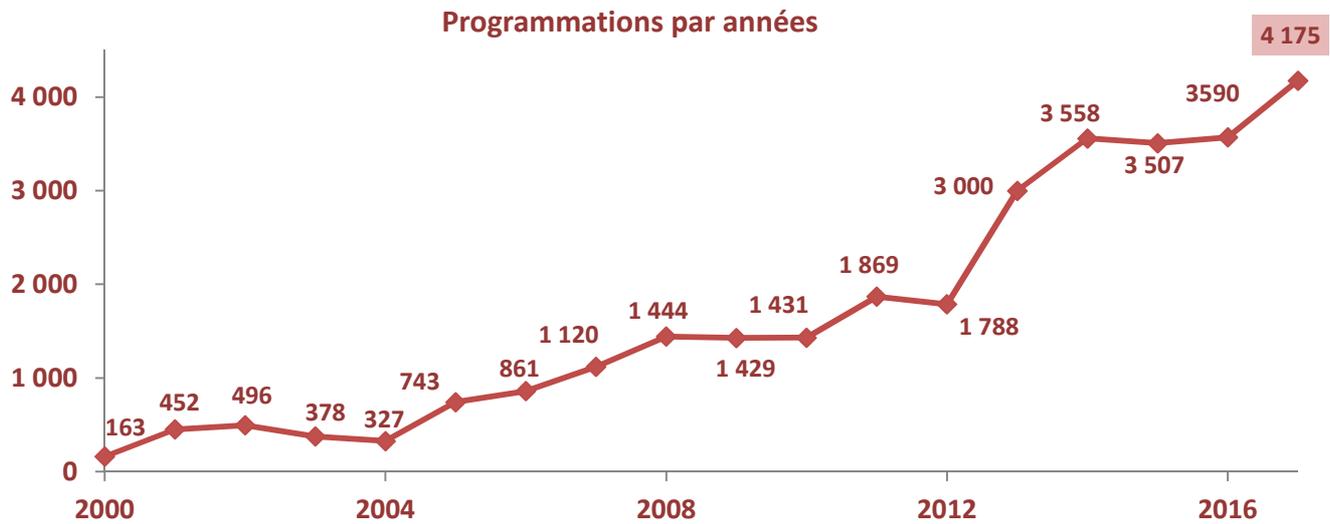
*Dont 15 films numérisés en 2017 mais dont la réédition est antérieure.

Titres programmés par années



4 175 programmations en 2017

Depuis 2010, une forte croissance des programmations est observée du fait notamment de la transition numérique et du développement de l'offre. En dix ans, le nombre de locations a été multiplié par trois (+ 200 %). Des envois via une solution dématérialisée (Cinego.net) ont débuté en 2016, en partenariat avec les distributeurs volontaires. Ils représentent cette année 900 téléchargements dont le coût est assumé par l'Agence au bénéfice de ses adhérents.



96 000 entrées réalisées en 2017

La forte croissance des entrées depuis 2010 est liée mécaniquement, d'une part à l'augmentation du nombre de titres et des locations, mais aussi, d'autre part, au travail régulier des exploitants, en particulier dans les Petites Villes et ce malgré la difficulté du secteur. Depuis son début d'activité en 2000, l'ADRC a ainsi généré plus d'un million d'entrées CNC.



Nouveaux titres disponibles

Les 148 nouveaux titres proposés en 2017 représentent 33 % des programmations globales (soit 1 388 programmations) et 29 % des entrées réalisées (soit 28 477 entrées). La programmation de ces titres se poursuit bien entendu en 2018.

TITRES	REALISATEURS	DISTRIBUTEURS
ADUA ET SES COMPAGNES	Antonio Pietrangeli	Les Films du Camélia
ALICE COMEDIES 2	Walt Disney	Malavida
ANASTASIA	Don Bluth	Splendor Films
ANDREÏ ROUBLEV	Andreï Tarkovski	Potemkine Films
ANIKI-BOBO	Manoel de Oliveira	Epicentre
ANTOINE ET ANTOINETTE	Jacques Becker	Gaumont
APPORTEZ-MOI LA TÊTE D'ALFREDO GARCIA	Sam Peckinpah	Mary-X Distribution
AVEC BUSTER KEATON	Buster Keaton	Splendor Films
BELLE DE JOUR	Luis Buñuel	Carlotta Films
BELLES MAIS PAUVRES	Dino Risi	Les Films du Camélia
BIRD	Clint Eastwood	Warner Bros.
BLADE RUNNER	Ridley Scott	Warner Bros.
BRASIL (COURT-MÉTRAGE)	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
CADET D'EAU DOUCE	Buster Keaton	Théâtre du Temple
CARRIE AU BAL DU DIABLE	Brian de Palma	Splendor Films
CASQUE D'OR	Jacques Becker	Les Acacias
CET OBSCUR OBJET DU DÉSIR	Luis Buñuel	Carlotta Films
CHANTONS SOUS LA PLUIE	Stanley Donen	Warner Bros.
CHRONIQUE D'UN ÉTÉ	Jean Rouch	Solaris Distribution
CHUNGKING EXPRESS	Wong Kar-Wai	ARP Sélection
CLÉOPÂTRE	Joseph L. Mankiewicz	Swashbuckler Films
COLLEGE	Buster Keaton	Théâtre du Temple
CUL-DE-SAC	Roman Polanski	Carlotta Films
DE L'INFLUENCE DES RAYONS GAMMA SUR LE COMPORTEMENT DES MARGUERITES	Paul Newman	Splendor Films
DEAD ZONE	David Cronenberg	Mary-X Distribution
DEUX HOMMES EN FUITE	Joseph Losey	Carlotta Films
E.T. L'EXTRA TERRESTRE	Steven Spielberg	Universal
EDOUARD ET CAROLINE	Jacques Becker	Tamasa Distribution
ERASERHEAD	David Lynch	Potemkine Films
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE	Robert Redford	Pathé Distribution
FALBALAS	Jacques Becker	Tamasa Distribution
FARREBIQUE	Georges Rouquier	Les Documents Cinématographiques
FIGHT CLUB	David Fincher	Splendor Films
GINGER ET FRED	Federico Fellini	Les Acacias
GOUPI MAINS-ROUGES	Jacques Becker	Pathé Films
GRAN TORINO	Clint Eastwood	Warner Bros.
GREMLINS	Joe Dante	Warner Bros.
HAIR	Milos Forman	Mission Distribution
HANA-BI	Takeshi Kitano	Les Bookmakers
HAPPY TOGETHER	Wong Kar-Wai	ARP Sélection
IL MATTATORE (L'HOMME AUX CENT VISAGES)	Dino Risi	Carlotta Films
IL POSTO	Ermanno Olmi	Tamasa Distribution
IMPITOYABLE	Clint Eastwood	Warner Bros.
JAGUAR	Jean Rouch	Solaris Distribution
J'AI MÊME RENCONTRÉ DES TZIGANES HEUREUX	Aleksandar Petrovic	Malavida
JE LA CONNAISSAIS BIEN	Antonio Pietrangeli	Les Films du Camélia
JEAN DE FLORETTE	Claude Berri	Pathé Distribution
JEUNE ET INNOCENT	Alfred Hitchcock	Carlotta Films
JOSEY WALES HORS-LA-LOI	Clint Eastwood	Warner Bros.
KEATON EN QUATRE	Buster Keaton	Théâtre du Temple
KIDS RETURN	Takeshi Kitano	Les Bookmakers
KIRIKOU ET LA SORCIÈRE	Michel Ocelot	Gébéka Films
KNOCK	Guy Lefranc	Mission Distribution
LA BATAILLE D'ALGER	Gillo Montecorvo	Carlotta Films

LA FAMILLE ADDAMS	Barry Sonnenfeld	Splendor Films
LA GRÈVE	Sergueï M. Eisenstein	Arkéion Films
LA GUERRE DES BOUTONS	Yves Robert	Gaumont
LA LEÇON DE PIANO	Jane Campion	Carlotta Films
LA PRISONNIÈRE	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LA PYRAMIDE HUMAINE	Jean Rouch	Solaris Distribution
LA RONDE	Max Ophuls	Carlotta Films
LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND	Tony Richardson	Solaris Distribution
LA VÉRITÉ	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LA VOIE LACTÉE	Luis Buñuel	Carlotta Films
L'ASSASSIN HABITE AU 21	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LAURA	Otto Preminger	Swashbuckler Films
L'AVENTURE INTÉRIEURE	Joe Dante	Warner Bros.
LE BEL ANTONIO	Mauro Bolognini	Théâtre du Temple
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE	Luis Buñuel	Carlotta Films
LE CORBEAU	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LE COUREUR	Amir Naderi	Splendor Films
LE COUTEAU DANS L'EAU	Roman Polanski	Carlotta Films
LE DIABOLIQUE DOCTEUR MABUSE	Fritz Lang	Les Acacias
LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ	Luis Buñuel	Carlotta Films
LE GOUFFRE AUX CHIMÈRES	Billy Wilder	Swashbuckler Films
LE JOUR OÙ LA TERRE S'ARRÊTA	Robert Wise	Splendor Films
LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE	Luis Buñuel	Carlotta Films
LE LAURÉAT	Mike Nichols	Carlotta Films
LE LION EN HIVER	Anthony Harvey	Les Acacias
LE LIVRE DE LA JUNGLE	Zoltan Korda	Swashbuckler Films
LE MIROIR	Andreï Tarkovski	Potemkine Films
LE MYSTÈRE PICASSO	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LE PLAISIR	Max Ophuls	Gaumont
LE PRIVÉ	Robert Altman	Les Bookmakers
LE SACRIFICE	Andreï Tarkovski	Tamasa Distribution
LE SALAIRE DE LA PEUR	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LE TROU	Jacques Becker	Les Acacias
LE VEUF	Dino Risi	Les Acacias
LE VOLEUR DE BICYCLETTE	Vittorio de Sica	Artesis Films
L'EMPIRE DES SENS	Nagisa Ôshima	Tamasa Distribution
L'ENFANCE D'IVAN	Andreï Tarkovski	Potemkine Films
L'ENFER DE HENRI-GEORGES CLOUZOT	Serge Bromberg, Ruxandra Medrea	Diaphana pour MK2
LÉON MORIN PRÊTRE	Jean-Pierre Melville	Tamasa Distribution
LES ANGES DÉCHUS	Wong Kar-Wai	ARP Sélection
LES AVENTURES DE PINOCCHIO	Luigi Comencini	Les Acacias
LES BOURREAUX MEURENT AUSSI	Fritz Lang	Théâtre du Temple
LES CENDRES DU TEMPS	Wong Kar-Wai	ARP Sélection
LES DIABOLIQUES	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LES ESPIONS	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
LES FIANCÉS	Ermanno Olmi	Tamasa Distribution
LES FIANCÉES EN FOLIE	Buster Keaton	Splendor Films
LES MAÎTRES FOUS	Jean Rouch	Solaris Distribution
LES NOUVELLES AVENTURES DE FERDA LA FOURMI	Hermína Týrlová	Malavida
L'ÉTÉ DE KIKUJIRÔ	Takeshi Kitano	Les Bookmakers
L'ÉTROIT MOUSQUETAIRE	Max Linder	Théâtre du Temple
L'INSPECTEUR HARRY	Clint Eastwood	Warner Bros.
L'OMBRE D'UN DOUTE	Alfred Hitchcock	Swashbuckler
MADAME DE...	Max Ophuls	Les Films du Jeudi
MANON	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
MANON DES SOURCES	Claude Berri	Pathé Distribution
MIQUETTE ET SA MÈRE	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
MIRACLE MILE	Steve De Jarnatt	Splendor Films
MONTPARNASSE 19	Jacques Becker	Gaumont
MULHOLLAND DRIVE	David Lynch	Tamasa Distribution

NOS ANNÉES SAUVAGES	Wong Kar-Wai	ARP Sélection
NOSTALGHIA	Andreï Tarkovski	Les Acacias
NOTRE PAIN QUOTIDIEN	King Vidor	Théâtre du Temple
OÙ EST LA MAISON DE MON AMI ?	Abbas Kiarostami	Les Films du Paradoxe
OUT OF THE PRESENT	Andrei Ujica	Les Films du Camélia
PETIT À PETIT	Jean Rouch	Solaris Distribution
PHASE IV	Saul Bass	Swashbuckler Films
POLICE FÉDÉRALE L.A.	William Friedkin	Splendor Films
QUAI DES ORFÈVRES	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
QUEL CIRQUE !	Karel Zeman, Bretislav Pojar, Zdenek Ostrcil	Malavida
RABI	Gaston Kaboré	Les Films du Paradoxe
REMBRANDT FECIT 1669	Jos Stelling	ED Distribution
RENDEZ-VOUS DE JUILLET	Jacques Becker	Gaumont
RÉPULSION	Roman Polanski	Carlotta Films
RETOUR A LA VIE	Henri-Georges Clouzot	Les Acacias
RÊVES EN ROSE	Dusan Hanak	Malavida
RUE DE L'ESTRAPADE	Jacques Becker	Tamasa Distribution
SAMEDI SOIR, DIMANCHE MATIN	Karel Reisz	Solaris Distribution
SEPT ANS DE MALHEUR	Max Linder	Théâtre du Temple
SOLARIS	Andreï Tarkovski	Potemkine Films
SOYEZ MA FEMME	Max Linder	Théâtre du Temple
STALKER	Andreï Tarkovski	Potemkine Films
SUR LA ROUTE DE MADISON	Clint Eastwood	Warner Bros.
TAÏPEI STORY	Edward Yang	Carlotta Films
THE RAILRODDER	Buster Keaton	Splendor Films
TITICUT FOLLIES	Frederick Wiseman	Météore Films
TOUCHEZ PAS AU GRISBI	Jacques Becker	Les Acacias
TRISTANA	Luis Buñuel	Carlotta Films
TWIN PEAKS FIRE WALK WITH ME	David Lynch	Potemkine Films
UN GOÛT DE MIEL	Tony Richardson	Solaris Distribution
VALMONT	Milos Forman	Pathé
VIVRE SA VIE	Jean-Luc Godard	Solaris Distribution
VIVRE VITE	Carlos Saura	Tamasa Distribution
ZABRISKIE POINT	Michelangelo Antonioni	Warner Bros.

Les documentaires sur le cinéma

L'Agence accompagne la sortie de documentaires sur le cinéma. Après *Voyage à travers le cinéma français* de Bertrand Tavernier (Pathé) et *Close encounters with Vilmos Zsigmond* de Pierre Filmon (Lost Films) proposés en 2016, *Lumière, l'aventure commence !* de Thierry Frémaux (Ad Vitam) a circulé dans 37 salles cette année avec notre soutien. Ces propositions s'articulent le plus souvent avec l'opération Le Mois du film documentaire coordonnée par Images en bibliothèques.

Les films Jeune Public

Les films destinés aux publics jeunes sont particulièrement bien représentés au sein du catalogue ADRC Répertoire. En 2017, l'ADRC a proposé 25 nouveaux titres qui ont été programmés dans 266 salles et totalisé 12 000 entrées.

Alice Comedies 2 (1923) de Walt Disney, Malavida

Anastasia (1997) de Don Bluth, Splendor Films

Aniki-Bobo (1942) de Manoel de Oliveira, Epicentre

Cadet d'eau douce (1928) de Buster Keaton et Charles F. Riesner, Théâtre du Temple
Chantons sous la pluie (1952) de Stanley Donen, Warner Bros.
College (1927) de James W. Horne, Buster Keaton
E.T. L'Extra Terrestre (1981) de Steven Spielberg, Universal
Gremlins (1983) Joe Dante, Warner Bros.
Hana-Bi (1996) de Takeshi Kitano, Les Bookmakers
Keaton en quatre (1921/1922) de Buster Keaton, Théâtre du Temple
Kirikou et la sorcière (1997) de Michel ocelot, Gébéka Films
La Famille Addams (1991) de Barry Sonnenfeld, Splendor Films
La Guerre des boutons (1961) de Yves Robert, Gaumont
Le Jour où la terre s'arrêta (1951) de Robert Wise, Splendor Films
Le Livre de la jungle (1942) de Zoltan Korda, Swashbuckler Films
Le Voleur de Bicyclette (1947) de Vittorio De Sica, Artedis
Les Aventures de Pinocchio (1971) de Luigi Comencini, Les Acacias
Les Fiancées en folie (1925) de Buster Keaton, Splendor Films
Les Nouvelles aventures de Ferda la fourmi (1977) de Hermína Týrlová, Malavida
L'Été de Kikujiro (1998) de Takeshi Kitano, Les Bookmakers
L'Étroit Mousquetaire (1922) de Max Linder, Théâtre du Temple
Où est la maison de mon ami (1987) de Abbas Kiarostami, Les Films du Paradoxe
Quel Cirque ! (1957/1983) de Karel Zeman, Bretislav Pojar, Zdenek Ostrcil, Malavida
Rabi (1992) de Gaston Kaboré, Les Films du Paradoxe
Sept ans de Malheur (1921) de Max Linder, Théâtre du Temple

La liste complète des films issus des différents dispositifs est consultable sur le [site Internet de l'ADRC](#).

Ces copies disponibles pour des séances Jeune Public peuvent s'accompagner d'animations avec des intervenants professionnels, ou d'ateliers proposés à des conditions économiques aménagées.

Nos partenaires distributeurs

Sept nouveaux distributeurs, ARP Sélection, Epicentre, Les Bookmakers, Les Films du Jeudi, Mary-X Distribution, Météore Films, Universal, viennent compléter le nombre de nos partenaires en 2017.

L'Agence poursuit son travail avec les distributeurs suivants :

Ad Vitam ▪ Arkeïon ▪ Artédis ▪ Bac Films ▪ Capricci Films ▪ Carlotta Films ▪ Ciné Sorbonne ▪ Ciné-Tamaris ▪ Cinéma Public Films ▪ Clavis Films ▪ DHR ▪ Diaphana Distribution pour MK2 ▪ Disney ▪ Les Documents Cinématographiques ▪ ED Distribution ▪ Eurozoom ▪ Gaumont ▪ Gébéka Films ▪ Le Pacte ▪ Les Acacias ▪ Les Editions Zoroastre ▪ Les Films de Mon Oncle ▪ Les Films du Camélia ▪ Les Films du Losange ▪ Les Films du Paradoxe ▪ Lost Films ▪ Madadayo Films ▪ Malavida ▪ Mission Distribution ▪ Nour Films ▪ Orly Films ▪ Park Circus ▪ Pathé Distribution ▪ Potemkine Films ▪ Pyramide Distribution ▪ La Rabbia ▪ Shellac ▪ SND ▪ Solaris Distribution ▪ Sophie Dulac Distribution ▪ Splendor Films ▪ Swashbuckler Films ▪ Tamasa Distribution ▪ Théâtre du Temple ▪ UFO ▪ Warner Bros.

Les partenariats avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié aux catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion. Rappelons que les distributeurs de films de patrimoine (sauf inédits) sont exonérés de contributions numériques (VPF).

Accessibilité sensorielle

L'ensemble des secteurs d'activités de l'ADRC participe à l'information et au conseil de ses interlocuteurs pour l'accessibilité des salles et des œuvres cinématographiques. En 2017, 110 films de Répertoire sont disponibles auprès de l'Agence en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée pour personnes sourdes ou malentendantes (SME). Ces films ont majoritairement bénéficié de l'aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine (CNC). Il s'agit cette année notamment des films d'Henri-Georges Clouzot (*Le Corbeau*, *Le Salaire de la peur*, *Le Mystère Picasso*) ou de Jean Rouch (*Moi, un Noir*, *La Chasse au lion à l'arc*). La liste complète est disponible sur le site Internet de l'ADRC. Le département Patrimoine participe également à différentes rencontres professionnelles en lien avec le développement Études.

Envois dématérialisés des films

Afin de répondre au développement de son activité, le département Patrimoine utilise depuis novembre 2016 l'offre de transport dématérialisée « Cinego ». Cette offre basée sur les réseaux Internet à haut débit est particulièrement adaptée aux continuations et à la programmation des films de patrimoine. Près de 900 chargements ont été enregistrés en 2017 soit 21 % du total des programmations. L'ADRC prend en charge le coût du téléchargement pour ses adhérents. L'Agence utilise également le logiciel de programmation pour gérer la logistique de diffusion (confirmation de programmation, suivis des DCP...).

3. Bilan des actions 2017 – Accompagnement

Les documents édités en 2017

Pour chaque circulation de cycles ou de certains films le nécessitant, l'Agence édite un matériel d'accompagnement mis gratuitement à disposition des salles et des publics. En 2017, 11 documents ont été édités par l'ADRC.

Rétrospective Buster Keaton

Textes : Serge Bromberg
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 10 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Splendor Films, Théâtre du Temple.
 Conception : ADRC.



Rétrospective « Mômes et Cie »

Textes : Costa-Gavras – Frédéric Bonnaud

Document édité par l'ADRC.

En partenariat avec Le Département pédagogique de La Cinémathèque française.

Tirage ADRC : 10 000 exemplaires - Format dépliant affichette 40 x 60.

Distribution : Gébeka Films, Tamasa Distribution, Gaumont, Diaphana pour MK2, Carlotta Films, Artedis, Les Films du Paradoxe, Universal, Swashbuckler Films, Epicentre, Malavida.

Conception : ADRC.

**Rétrospective Jacques Becker**

Textes : Valérie Vignaud

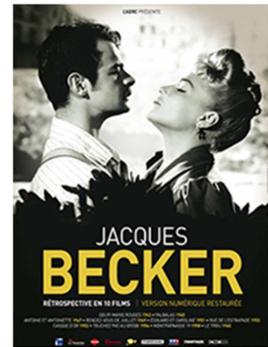
Document édité par l'ADRC.

Tirage ADRC : 6 000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40 x 60.

Distribution : Gaumont, Les Acacias, Pathé, Tamasa Distribution.

Conception : ADRC.

**Rétrospective Mikio Naruse**

Textes : Jérôme Baron et Aïsha Rahim

Document édité par l'ADRC.

En partenariat avec Le Festival des 3 Continents (Nantes).

Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40 x 60.

Distribution : Les Acacias.

Conception : ADRC.

**Rétrospective Jean Rouch**

Textes : Franck Garbaz

Document édité par l'ADRC.

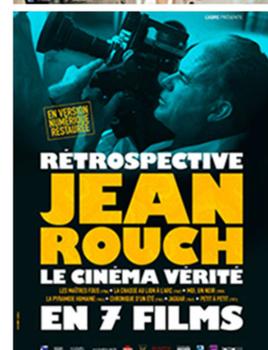
En partenariat avec La Direction du Patrimoine du CNC.

Tirage ADRC : 6 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40 x 60.

Distribution : Solaris Distribution, Tamasa Distribution.

Conception : ADRC.

**Rétrospective Andreï Tarkovski**

Textes : Eugénie Zvonkine

Document édité par l'ADRC.

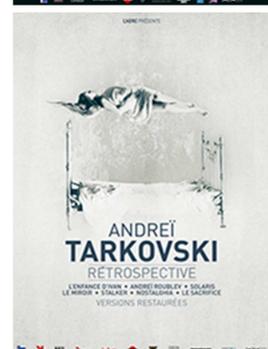
En Partenariat avec Le Festival International du Film de La Rochelle et La Cinémathèque française.

Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40 x 60.

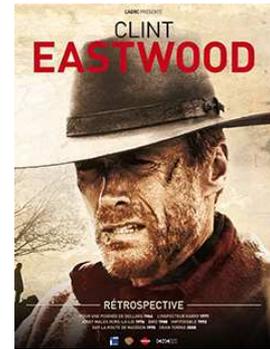
Distribution : Les Acacias, Potemkine Films, Tamasa Distribution.

Conception : ADRC.



Rétrospective Clint Eastwood

Textes : Bernard Benoliel
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Tamasa Distribution, Warner Bros.
 Conception : ADRC.



Rétrospective Luis Buñuel

Textes : Arnaud Duprat
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Carlotta Films.
 Conception : ADRC.



Rétrospective Max Ophüls

Textes : Jacques Bontemps
 Document édité par l'ADRC.
 En partenariat avec La Cinémathèque française.
 Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Carlotta Films, Gaumont, Les Films du Jeudi.
 Conception : ADRC.



Rétrospective Henri-Georges Clouzot

Textes : Noël Herpe
 Document édité par l'ADRC.
 En partenariat avec La Cinémathèque française.
 Tirage ADRC : 10 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Les Acacias, Diaphana.
 Conception : ADRC.



Rétrospective Wong Kar-Wai

Textes : Institut Lumière et Positif
 Document édité par l'ADRC.
 En partenariat avec L'Institut Lumière.
 Tirage ADRC : 10 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : ARP Sélection
 Conception : ADRC.



Compléments de programme numériques

En 2017, l'Agence a poursuivi son partenariat avec LaCinetek en diffusant des entretiens avec des réalisateurs en complément de programme de films de Patrimoine. Plus de 50 bonus exclusifs produits par LaCinetek sont disponibles gratuitement au format DCP sur le stock numérique Cinego.net. Une trentaine de diffusions a été enregistrée. Ce partenariat se poursuit en 2018.



Joachim Trier présente *Le Miroir d'Andreï Tarkovski*.
© LaCinetek



Pierre Salvadori présente *Touchez pas au Grisbi* de Jacques Becker.

L'ADRC est aussi partenaire de l'Association des Cinémas de Proximité d'Aquitaine (ACPA, devenu CINA) et assure la diffusion d'une série de 13 entretiens avec des spécialistes du cinéma en avant-programme de films de patrimoine. La diffusion ADRC (hors région Aquitaine) s'effectue gratuitement, au format DCP sur Cinego et sans KDM.

Les ciné-concerts ADRC

Depuis 2004, le département Patrimoine permet aux salles (municipales, associatives ou privées) d'organiser des ciné-concerts à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmateurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au Jeune Public. Ces salles bénéficient ainsi des conditions suivantes :

- Mise à disposition du film à des conditions économiques aménagées.
- Accès à des tarifs négociés auprès de plus de 30 interprètes et compositeurs.
- Prise en charge des frais de déplacement des musiciens.
- Mise à disposition d'un document d'accompagnement sur certains titres.

Cette année, 102 ciné-concerts ont été proposés à des conditions spécialement aménagées dont 20 ont été financés intégralement par l'Agence et 23 cofinancés avec les associations territoriales MaCaO 7^{ème} Art, ACC, ACREAMP. Conformément à ses missions d'intérêt général, l'ADRC a veillé à permettre l'accès à cette action aux salles économiquement fragiles, sur l'ensemble du territoire.

Les localités et salles bénéficiaires ont été les suivantes : Aunay-sur-Odon (Paradiso), Granville (Sélect), Condé-sur-Noireau (Royal), Ouistreham (Cabieu), Falaise (L'Entracte), Saint-Pierre-sur-Dives (Rexy), Douvres-la-Délivrande (Foyer), La Ferté-Macé (Gérard Philipe), Hauteville-sur-Mer (Cinéma de La Plage), Vire (Le Basselin), Villedieu-les-Poêles (Rex), Buis-les-Baronnies (Regain), Mornant (Jean Carmet), Pélussin (Ciné Pilat), Bagnères-de-Luchon (Rex), Orléans (Carmes), Beaumont-sur-Oise (Palace), Marennes (L'Estran), Saint-Julien-en-Genevois (Le Rouge et Noir), Nogent-le-Rotrou (Rex), Domont (Espace Ermitage), La Crèche (Henri-Georges Clouzot), Saint-Genis-Laval (La Mouche), Gap (Club), Josselin (Le Beaumanoir), Langeais

(Jean-Hughes Anglade), Beaugency (Le Dunois), Saint-Aignan (Le Petit Casino), Le Blanc (Studio République), Sainte-Maure (Patrice Leconte), Issoudun (Les Elysées), Saint-Florent-sur-Cher (Le Rio), Aubigny-sur-Nère (L'Atomic), Château-Renard (Le Rex), Saint-Céré (MJC), Hendaye (Les Variétés), Sainte-Livrade (L'Utopie), Tonneins (Le Rex), Eauze (Foyer Armagnac), Colomiers (Le Central), L'Isle Jourdain (L'Olympia), Verdun-sur-Garonne (MJC), Caussade (Cinéma Théâtre).

En 2017, les films de Buster Keaton *Les Fiancées en folie*, *Cadet d'eau douce*, *College* et *Keaton en quatre* ont été particulièrement demandés. 35 ciné-concerts ont été programmés.



Laurent Marode (piano) et Nicholas Thomas (vibraphone) . DR

Ciné-concerts proposés par l'ADRC (2004/2017)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
<i>Alice Comedies</i>													5	18	23
<i>Atelier « Eveil musical »</i>			3	19	6		2			1		15	1		47
<i>Au Bonheur des dames</i>													13	13	26
<i>Autour des pionniers de l'animation</i>						36	36	2		1		1			76
<i>Cadet d'eau douce</i>														6	6
<i>Chantage</i>											13	21	2		36
<i>Charley Chase Follies</i>	26	47	10	1	3	4	6	13	15						125
<i>Charlot Festival</i>											13	7	7	5	32
<i>Duel (cinémix)</i>						1	3	2							6
<i>En vitesse / Speedy</i>				1	1	18	2	-							22
<i>Etudes sur Paris</i>											1				1
<i>Fantômas</i>											2	2		1	5
<i>Fatty se déchaîne</i>													3	4	7
<i>Faut pas s'en faire / Why worry</i>			1	5		1				5					12
<i>Finis Terrae</i>														2	2
<i>Gosses de Tokyo</i>		2	7	2	5	8	1	2		1	2	2	2	2	36
<i>Keaton en quatre</i>														3	3

<i>Koko le clown</i>										8	8	1	1		18	
<i>L'Aurore</i>		25	10	5	11	5	4	3	5	3	3		7	7	88	
<i>L'Étroit mousquetaire</i>														1	1	
<i>L'Éventail de Lady Windermere</i>				19	17			3							39	
<i>L'Homme à la Caméra</i>				1	5	10	3	1	1						21	
<i>La Chute de la maison Usher</i>												5			5	
<i>La Grève</i>														2	2	
<i>La Jeune fille au carton à chapeau</i>										1					1	
<i>La Maison de la rue Troubnaïa</i>							1		1		3				5	
<i>La Passion de Jeanne d'Arc</i>						2		1		-		1		1	5	
<i>Laurel & Hardy : The Best</i>								3	14						17	
<i>Le Cameraman</i>		1	11	12	11	9	4	3	3	1					55	
<i>Le Cinéma de Max Linder</i>										7	3	2			12	
<i>Le Maître du Logis</i>						1									1	
<i>Le Mécano de la général</i>										3	4	3	2	3	15	
<i>Les Aventures du Prince Ahmed</i>				7	39	3	5	5	1	1	3	6	4	4	78	
<i>Les Deux orphelines</i>			10	8		3					1				22	
<i>Les Fables de Starewitch</i>								7	1	5		1			14	
<i>Les Fiancées en folie</i>														26	26	
<i>Les Folles inventions de M. Bricolo</i>									8	13	6				27	
<i>Les Nouvelles (Més)aventures d'Harold Lloyd</i>											9	19	1	1	30	
<i>Les Pionniers du cinéma d'animation</i>												7	3	2	12	
<i>Les Rapaces</i>				2	2		1								5	
<i>Metropolis</i>								2	20	18	3	2	3		48	
<i>Monte là-dessus / Safety Last</i>		20	57	3	5	4	3	6	7	6	5	3	4		123	
<i>Nanouk l'Esquimau</i>											2				2	
<i>So This is Paris</i>								2	9	1	1				13	
<i>Sportif par amour</i>													4		4	
<i>The Lodger</i>							29	39	4	2					74	
<i>Trois (Més)aventures d'Harold Lloyd</i>						9	15	10	20	8			2	1	65	
<i>Trois âges</i>											4	2			6	
<i>Une Mémoire en courts Pierre Etaix</i>										3	2				5	
<i>Vampyr</i>						1		1	1						3	
<i>Vive le Sport / The Freshman</i>			11	24	11	5	2	2	4	2		3	1		65	
Total		26	95	120	109	116	120	117	107	114	90	89	102	65	102	1 372

Les animations à destination du Jeune Public

Qu'il s'agisse de projections commentées, de ciné contes, ciné lectures ou d'ateliers de sensibilisation, notre offre d'animations dédiée au Jeune Public s'accroît. L'Agence accompagne ainsi les salles dans leur projet de développement des publics, notamment les plus jeunes.

Les ateliers d'initiation au cinéma en partenariat avec La Cinémathèque française

Temps fort de l'année 2017, l'Agence et le département pédagogique de La Cinémathèque française se sont associés pour proposer des ateliers d'initiation au cinéma à l'occasion de l'événement « Mômes et Cie » (exposition et rétrospective du 29 mars au 30 juillet 2017). Ces animations thématiques *Fais-moi rire !* – à partir de 8 ans, *Fais-moi peur !* – à partir de 13 ans ont été proposées en accompagnement de différents films (*Mon Oncle* de Jacques Tati, *La Nuit du chasseur* de Charles Laughton...) de cette rétrospective consacrée à l'enfance. Au total, 50 ateliers depuis 2016 dont 20 en 2017 ont été financés par l'Agence à destination des salles les plus fragiles. Cette action fait état d'un bilan qualitatif très positif.

Dont les localités et salles bénéficiaires suivantes : Dompierre-sur-Besbre (René Fallet), Garges-lès-Gonesse (Jacques Brel), Vagney (L'Entr'Actes), Granville (Select), Nangis (La Bergerie), Neuilly Plaisance (La Fauvette), Vernoux-en-Vivarais (Ecran Village), Pont-Saint-Esprit (Ciné 102), Cancale (Duguesclin), Nontron (Louis Delluc), Chilly-Mazarin (François Truffaut), Gueugnon (Danton), Chaufailles (Action Palace), Châtellerauld (Les 400 Coups), Melle (Le Méliès), Bazas (Vog), La Réole (Rex), Eymet (Cinéma), Mugron (L'Entracte), Monein (La Bobine), Biscarosse (Jean Renoir), Aiguillon (Confluent), Figeac (Astrolab), Castelnaudary (Halle Aux Grains), Colomiers (Le Central), Auzielle (Studio 7), L'Isle Jourdain (Olympia), Valence d'Agen (Apollo), Lavelanet (Casino), Decazeville (La Strada), Hendaye (Les Variétés), Auterive (L'Oustal), Saint-Bonnet-le-Château (Central), Mornant (Jean Carmet), Trévoux (La Passerelle), Saint-Genis-Laval (La Mouche), Charlieu (Les Halles), Lyon (Cinéduchére), Pélussin (Cinépilat), Ibos (Le Parvis Méridien), Auch (Ciné32), Albi (L'Athamor), Callac (L'Argoat), Guéméné-sur-Scorff (Roch), Labouheyre (Félix), St Vincent de Tyrosse (Grand Écran), Digoin (Majestic).

Le département Patrimoine de l'ADRC propose par ailleurs différentes animations à destination du Jeune Public. Ces ateliers pratiques ou ces projections commentées autour des films permettent de manière ludique de découvrir les arcanes du Septième Art. Elles sont proposées à des conditions aménagées par l'Agence qui assure la prise en charge des frais de déplacement des professionnels du cinéma qui encadrent ces séances.



Florence Rochat. Atelier Fais-moi rire ! DR.

De l'image fixe à l'image animée

Proposé par Anne-Gourdet Marès et l'ADRC en lien avec différents films, cet atelier permet de découvrir les évolutions techniques qui ont permis le passage de l'image fixe à l'image animée. Cette année, cinq ateliers ont été organisés en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à Martigues, (Cinéma Jean Renoir), Aix-en-Provence (L'Institut de l'Image), Clermont-l'Hérault (Cinéma Alain Resnais) et Berre L'Etang (Ciné 89), en partenariat avec l'association Cinémas du Sud et en Nouvelle Aquitaine à Saintes (Cinéma Le Gallia).

L'Atelier La couleur au cinéma

Cette animation qui relate l'aventure de la couleur au cinéma et ses différents procédés a été présentée en accompagnement du film de Victor Fleming, *Le Magicien d'Oz*, dans sept salles de Normandie, en partenariat avec MaCaO 7^{ème} Art, à Aunay-sur-Odon (Paradiso Théâtre), Saint-Lô (Cinémoviking), Condé-sur-Vire (Cinéma), Mortagne-au-Perche (L'Étoile), Hérouville-Saint-Clair (Le Café des Images), Thury Harcourt (Le Normandy) et La Ferté-Macé (Cinéma Gérard Philippe).

Ciné-conte « Peau d'Âne »

Le ciné-conte musical coécrit par Sami Hakimi et Julien Tauber autour de *Peau d'Âne* de Jacques Demy (Ciné-Tamaris) a été proposé cette année avec le soutien de l'Agence à Mulhouse (Bel Air).

La bande son du film

Compositeur-interprète, bruiteur et ingénieur du son, Jean-Carl Feldis propose un atelier très ludique et interactif permettant au jeune public de créer les bruitages, le doublage voix et la musique d'un extrait de film (*Le Petit fugitif* de Ruth Orkin, Morris Engel, Ray Ashle). Tout est improvisé et enregistré en direct durant la projection, puis rediffusé en fin de séance. Cet atelier a été proposé cette année à Noisy-le-Grand (Le Bijou).

4. Service à destination des salles – mise en réseau et Centre-Ressources

Interventions en salles

Le repérage d'intervenants (universitaires, critiques, membres d'associations...) s'est poursuivi en 2017. Une centaine d'intervenants a été repérée depuis la création de la mission. L'ADRC prend en charge les frais de déplacements des intervenants pour les salles programmant les films auprès de son service Patrimoine. C'est à l'exploitant de s'entendre avec l'intervenant sur le montant des prestations et sur le mode de règlement.

Près de 30 salles ont accueilli cette année des critiques ou spécialistes des œuvres pour animer des rencontres ou conférences avec les publics autour de différents classiques. Parmi les localités et salles qui ont développé avec l'Agence une véritable politique d'animations, citons : Forcalquier (Le Bourguet), Pau (Le Méliès), Tournus (La Palette), Die (Le Pestel), Aix-les-Bains (Le Victoria), Thonon-les-Bains (Le France), Brest (Les Studios), Pithiviers (Le Mail), Châteauroux (Apollo).

L'ADRC soutient également la formation d'exploitants à l'accompagnement des films en salles, notamment avec les associations SCALA et CinéPhare.

Ciné-lecture

En partenariat avec l'association *La Voie des livres*, l'ADRC propose des ciné-lectures à des conditions aménagées. Avant la projection, un conteur, Marc Roger, donne à voir les mots qu'un auteur a écrits, avant de voir les images du réalisateur qui s'en est inspiré. Une occasion de lire certains secrets de fabrication cinématographique, mais aussi d'évoquer brièvement l'influence réciproque des outils narratifs de l'écrit et de ceux de l'écran. Cette animation a été présentée cette année à Château-Chinon (Cinéma L'Etoile) avant la projection du film *Les Raisins de la colère* de John Ford (d'après John Steinbeck) et à L'Espace Georges Simenon de Rosny-sous-Bois en lien avec la projection de *Jules et Jim* de François Truffaut (d'après Henri-Pierre Roché).

Jazz et cinéma

En partenariat avec Le Trio Invite, l'ADRC propose des concerts-conférences « Jazz et cinéma ». Ces animations qui précèdent la projection d'un film mettent en lumière de grands moments de l'histoire du jazz et du cinéma. De Charlie Parker (*Bird* de Clint Eastwood), à Miles Davis (*Ascenseur pour l'échafaud* de Louis Malle) en passant par Chet Baker (*Let's get lost* de Bruce Weber) ou encore Charlie Mingus (*Shadows* de John Cassavetes), le trio revisite leur répertoire avec des invités de renom comme le trompettiste Ronald Baker ou le saxophoniste David Sauzay. En 2017, deux concerts-conférences ont été proposés à Bretenoux-Biars (Cinéma Robert Doisneau) et Marcq-en-Barœul (cinéma Le Colisée) avant la projection du film *Ascenseur pour l'échafaud* de Louis Malle.

Mise en réseau

AFCAE

L'Agence poursuit le travail mené avec le groupe Répertoire de l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai. En 2017, de nombreux partenariats ont été mis en place sur les films soutenus par l'AFCAE et accompagnés par l'ADRC. Le responsable du département Patrimoine de l'ADRC a participé activement aux travaux du groupe tout au long de l'année. L'Agence est par ailleurs partenaire des Rencontres Nationales Art et Essai Patrimoine / Répertoire où elle présente chaque année une création originale en ciné-concert. À l'occasion de ces 16^{èmes} Rencontres qui se sont tenues les jeudi 22 et vendredi 23 mars au Cinéma de Vincennes, le film *Finis Terrae* (1928) de Jean Epstein distribué par Gaumont a été accompagné par le groupe Bleu Pétrole. Ce ciné-concert a été proposé par la suite en régions à des conditions spécialement aménagées.

À l'occasion de la grande rétrospective « Le Mystère Clouzot » mise en place par Les Acacias, l'ADRC et l'AFCAE ont financé une tournée de 50 conférences sur l'œuvre du réalisateur. Animées par Noël Herpe (commissaire de l'exposition de La Cinémathèque française consacrée à Clouzot) et Frédéric Thibaut (spécialiste), ces animations ont touché environ 1 400 spectateurs dans les localités et salles suivantes avec un soutien fréquent des associations territoriales (CLAP Poitou-Charentes devenu CINA, CIBFC, ACREAMP).

Dont les localités et salles bénéficiaires ci-après : Civray (Ciné Malice), Montmorillon (Le Majestic), Melle (Le Méliès), La Crèche (Cinéma Henri-Georges Clouzot), Saint-George de Didone (Le Relais), Digoin (Le Majestic), Autun (L'Arletty), Semur-en-Auxois (L'Etoile), Dole (Les Studios MJC), Besançon (Les 2 Scènes), Clermont-Ferrand (Le Rio), Cotignac (Cinéma Marcel Pagnol), Château-Renard (Le Rex), Aix-les-Bains (Le Victoria), Le Blanc-Mesnil (Louis Daquin), Le Plessis-Robinson (Gérard Philipe), Veyrier-du-Lac (Cinémathèque des Pays de Savoie), Le Chambon-sur-Lignon (Cinéma Scoop), Vannes (Le Garenne), Cancale (Cinéma Duguesclin), Plougonvelin (Le Dauphin), Vienne (L'Amphi), Yssingeaux (La Grenette), Tremblay-en-

France (Cinéma Jacques Tati), Valence (Lux), Forcalquier (Le Bourguet), Aix-en-Provence (L'Institut de l'Image), Lavelanet (Casino), Foix (L'Estive), Auzielle (Ciné 7), Auterive (L'Oustal), Tonneins (Le Rex), Biars-sur-Cère (Robert Doisneau), Blagnac (Rex), Muret (Véo Muret), Aiguillon (Le Confluent).

La Cinémathèque française

L'ADRC et La Cinémathèque française ont développé, depuis 2008 et la réédition de *Lola Montes* de Max Ophuls, un partenariat permettant de relayer en salles en régions les grands événements de l'institution parisienne : Stanley Kubrick (2011), *Metropolis* (2011-2012), *Les Enfants du Paradis* (2012-2013), François Truffaut (2014), Michelangelo Antonioni (2015)... À ces différentes occasions, en complément du travail de diffusion des films en régions, l'ADRC a édité, en partenariat avec La Cinémathèque française, un matériel d'accompagnement destiné aux salles et aux publics (documents, expositions...). Des offres spéciales ont permis également aux spectateurs des salles partenaires de l'ADRC de bénéficier d'invitations aux différentes expositions. Cette année, ce partenariat s'est développé notamment autour des rétrospectives consacrées à **Jacques Becker** et **Max Ophuls**.

En écho à l'exposition « Mômes et Cie », l'ADRC a proposé en 2017 une rétrospective sur la figure de l'enfant au cinéma (*The Kid, Kirikou et la sorcière, E.T. l'Extra Terrestre, La Guerre des boutons...*) accompagnée d'un dépliant d'accompagnement et d'ateliers Jeune Public (*Fais-moi rire !* et *Fais-moi peur !*) à des conditions spécialement aménagées pour les salles les plus fragiles économiquement.

En 2017, l'ADRC et l'AFCAE se sont associées à la 5^{ème} édition du Festival *Toute la mémoire du monde* organisé par La Cinémathèque française, pour proposer, du 1er au 21 mars, un « hors les murs » dans 32 cinémas Art et Essai, à Paris, en Île-de-France et en régions (25 en 2016, 16 en 2015). Cette année, dix films restaurés – dont un cycle Joe Dante – ont été proposés au public accompagnés d'animations. Près de 2 000 entrées ont été enregistrées.

Association des Distributeurs de Films de Patrimoine (ADFP).

L'Association des Distributeurs de Films de Patrimoine, créée en 2008 par les distributeurs de films de patrimoine, afin de valoriser leur travail, représente 10 sociétés de distribution indépendantes spécialisées dans la réédition de films de Répertoire et plus de 70 titres réédités en 2017. L'ADRC était partenaire de la troisième édition du *Festival Play it Again* qui s'est déroulée dans plus de 187 salles autour de 27 films du 5 au 11 avril.

Associations régionales / Ententes de programmation / Circuits itinérants

L'Agence poursuit le travail étroit mis en place avec l'ensemble des associations territoriales actives sur le secteur du Patrimoine.

Association des Cinémas du Centre (ACC), Association des Cinémas et Circuits Itinérants du Languedoc-Roussillon (ACCILR), Association des Cinémas Indépendants d'Aquitaine (ACPA - aujourd'hui CINA), Association de Cinémas d'Art et d'Essai en Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées (ACREAMP), Cinémas 93, Cinémaginaire, Cinémas du Sud, Cinémas Indépendants de Bourgogne (CIB aujourd'hui CIBFC), Cinessonne, Cinéphare, De la Suite dans les Images, Écrans VO, Groupement Régional d'Action Cinématographique (GRAC), Graines d'Images, Les Écrans de la Drôme et de l'Ardèche, MaCaO, Plan Séquence, Salles de Cinéma Associatives de Loire Atlantique (SCALA), Plein Champ.

Ententes de programmation : Ciné Diffusion, VEO, Entente Saint-Louis, GPCI, Micromégas, Sud Ciné, MC4.

L'Agence travaille également régulièrement avec près de vingt circuits itinérants tels que Ciné Off (Tours), Ciné Passion en Périgord (Saint-Astier), Cinébus (Sillingy), Cinémaginaire (Latour-de-France), Cinémobiles/ CILIC (Château-Renault), Cinessonne (Ris-Orangis), Cinéval (Bédarrides), Cinevasion (Rosières), CRPC (Poitiers), Ecran Village (Vernoux-en-Vivarais), Ecrans Mobiles 25 (Besançon), Ecrans Mobiles 74 (Doussard), Cinécran 81 (Albi), Les Tourneurs de l'UDMJC 21 (Dijon), Scéni Qua Non (Nevers).

Le Mois du Film Documentaire

Afin de favoriser la visibilité du cinéma documentaire de patrimoine, Images en bibliothèques et l'ADRC ont renouvelé leur partenariat pour proposer aux salles de cinéma, durant Le Mois du Film Documentaire, des films de cinéastes qui ont marqué l'histoire du genre : Alain Cavalier, Werner Herzog, Chris Marker, Frédéric Rossif, Agnès Varda et Jean Rouch à l'occasion du centenaire de sa naissance. 17 programmations ADRC ont eu lieu dans le cadre du Mois du Film Documentaire en 2017. La rétrospective Jean Rouch a été programmée au Liberty de Monsempron-Libos et à L'Utopie de Sainte-Livrade-sur-Lot ainsi qu'à L'Ariel de Mont-Saint-Aignan. *L'Enfer d'Henri-Georges Clouzot* de Serge Bromberg et Ruxendra Medrea a fait l'objet d'une circulation en Aquitaine en partenariat avec L'Association des Cinémas indépendants d'Aquitaine (ACPA) à Saint-Vincent-de-Tyrosse (Grand Ecran), Casteljaloux (Odyssée), Agen (Montreurs d'Images), Capbreton (Rio), Léognan (Espace culturel Georges Brassens), Monségur (Eden) et Marmande (Plaza). Les autres films programmés sont *Le Cousin Jules* de Dominique Benicheti à Lons-le-Saulnier (Les Cordeliers), *Mur murs* d'Agnès Varda à Crest (Eden) et *Le Joli mai* de Chris Marker et Pierre Lhomme à La Charité-sur-Loire (Crystal Palace).

Ciné-ma différence

Le département Patrimoine a mis en place un partenariat avec « Ciné-ma différence ». Cette association propose dans plusieurs villes de France des séances de cinéma aménagées pour des personnes souvent exclues des loisirs culturels : personnes avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Ces séances, ouvertes à tous, ont lieu à une fréquence régulière dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Plus de quinze titres issus du catalogue ADRC sont proposés aux salles accueillant le dispositif, dont plusieurs ciné-concerts. Les musiciens Jacques Cambra et Christian Paboeuf sont intervenus cette année à Tours (Les Studios) pour accompagner *Gosses de Tokyo* de Yasujiro Ozu (Carlotta Films) et le programme *Charlot Festival* de Charles Chaplin (Tamasa Distribution).

Agence du court métrage

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001, a permis d'associer le travail de l'Agence du court métrage à celui du Département Patrimoine de l'ADRC. Initiés par l'Agence du Court Métrage, ces programmes mettent en lumière des cinéastes et producteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma français : Jacques Tati, Pierre Etaix, Alain Cavalier, Eric Rohmer, Jacques Rivette ou le producteur Pierre Braunberger. Ils sont disponibles pour les adhérents de l'ADRC en billetterie CNC à des conditions aménagées. En 2017, 28 projections du programme *Chaplin, Keaton, Etaix et ses pairs* ont été enregistrées (dont plusieurs en ciné-concert avec le soutien de l'ADRC). Rappelons que l'Agence peut financer, à la demande des salles, les frais de déplacements des intervenants (universitaires, critiques) qui animent des débats en salles.

Journées professionnelles

Journées de projections, rencontres professionnelles sur la diffusion de films du Patrimoine en salles, et différentes interventions ont rythmé l'année 2017, permettant de répondre aux demandes de nos adhérents, d'offrir une meilleure visibilité à l'activité du département Patrimoine et de placer celle-ci au centre de nombreuses collaborations.

Festival International du Film de La Rochelle

Pour la treizième année, deux journées professionnelles consacrées à la diffusion et à l'accompagnement des films de patrimoine ont été organisées les 5 et 6 juillet dans le cadre du 45^{ème} Festival International du Film de La Rochelle par l'ADRC et l'équipe du Festival et ont rassemblé près de 100 professionnels (exploitants, distributeurs, responsable d'associations ...). Huit films ont été présentés en avant-première de réédition. *Notre pain quotidien* de King Vidor (Théâtre du Temple), *Out Of The Present* de Andrei Ujică (Les Films du Camélia), *L'Ombre d'un doute* d'Alfred Hitchcock (Swashbuckler Films), *L'Empire des sens* de Nagisa Ôshima (Tamasa Distribution), *L'Enfance d'Ivan* d'Andreï Tarkovski (Potemkine Films), *Le Journal d'une femme de chambre* de Luis Buñuel (Carlotta Films), *Nuages épars* de Mikio Naruse (Les Acacias) et *Un flic sur le toit* de Bo Widerberg (Malavida). Proposées et financées par l'ADRC et le festival, la conférence d'Eugénie Zvonkine (Maître de conférences à l'Université Paris 8) sur l'œuvre du cinéaste Russe Andreï Tarkovski et la Ciné-lecture de Marc Roger (*Le journal d'une femme de chambre*, du livre au film) ont été très suivies. L'ADRC s'est associée pour la deuxième fois à l'Atelier des sorties, organisé par le SCARE et le GIE DIRECT. Quatre distributeurs ont présenté aux exploitants leur stratégie de communication autour d'un film. Jean-Fabrice Janaudy (Les Acacias) est intervenu pour présenter la rétrospective « Le Mystère Clouzot » et le travail réalisé en synergie avec les différents ayants-droit. Un rafraîchissement était offert par l'ADRC, le SCARE et DIRECT à l'issue de cette rencontre. Ces journées sont devenues, depuis leur création en 2004, un rendez-vous important permettant aux programmeurs de préparer la saison à venir et d'échanger sur leurs pratiques.

Festival Lumière 2017

Pour cette 9^{ème} édition, le Festival Lumière, l'AFCAE et l'ADRC ont organisé du 17 au 20 octobre, quatre journées de projections de films de patrimoine à destination de nos adhérents. Près de 70 participants se sont retrouvés à Lyon pour découvrir cinq films réédités : *Un goût de miel* de Tony Richardson (Solaris Distribution), *Un petit Carroussel de fête* de Zoltàn Fabri (Clavis Films), *Vivre ensemble* de Anna Karina (Malavida), *La Leçon de Piano* de Jane Campion (Carlotta Films), *Le Coureur* de Amir Naderi (Splendor Films) ; en plus des rétrospectives Henri-Georges Clouzot (Les Acacias) et Wong Kar-Wai (ARP Sélection). L'ADRC et l'AFCAE sont également intervenues dans le cadre du **Marché International du Film Classique** lors de la table ronde « Programmer et animer du cinéma de patrimoine dans les salles d'Art et Essai ». Enfin, à l'occasion du Prix Lumière remis cet année au cinéaste Wong Kar-Wai, le département Patrimoine de l'Agence a édité en partenariat avec L'Institut Lumière un dépliant d'accompagnement de la rétrospective « La Révolution Wong Kar-Wai » proposée par ARP Sélection.

Viva Patrimoine ! 2017

LUX (Scène Nationale de Valence) et l'ADRC ont organisé le 3 février en partenariat avec l'AFCAE et Les Ecrans une journée professionnelle dans le cadre du Festival Viva Patrimoine ! Des projections de films de Mikio Naruse et Jean Grémillon ont été proposées suivies d'une rencontre avec Philippe Roger (auteur

d'un ouvrage sur Jean Grémillon). Autres temps fort, une table ronde sur l'accompagnement des films et une visite de l'exposition « **Alexeïeff / Parker – Montreurs d'ombres** » ont rassemblé 40 exploitants et professionnels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Cinglés du cinéma d'Argenteuil

L'ADRC s'est associée à la 29^{ème} édition des Cinglés du cinéma d'Argenteuil en proposant en partenariat avec l'association Ecrans VO et Le Figuier Blanc une journée professionnelle sur la diffusion et l'accompagnement des films de patrimoine à destination du Jeune Public. 40 exploitants et professionnels ont participé à cette journée qui comprenait projection (**Mandy** d'Alexander Mackendrick), rencontres, atelier (en partenariat avec La Cinémathèque française) et ciné-concert (**Les Fiancés en Folie** de Buster Keaton).

Autres visionnements ou rencontres

En 2017, les projections et présentations professionnelles suivantes se sont déroulées le plus souvent en collaboration avec le service Diffusion de l'ADRC et nos partenaires :

- 24 mai 2017. Dans le cadre d'un visionnement organisé par Clap Poitou-Charentes à Civray (Ciné Malice), le département Patrimoine a présenté **Mandy** d'Alexander Mackendrick (Tamasa Distribution).
- 12 janvier 2017. En partenariat avec Les Documents Cinématographiques et Le Reflet Médicis, l'ADRC s'est associée à l'avant-première publique du film **Fièvre** de Louis Delluc présenté en ciné concert.
- 8 mars 2017. L'ADRC est partenaire des Rencontres Cinématographiques du Sud en Avignon où a été présenté cette année en avant-première de réédition **Les Fiancées en folie** de Buster Keaton (Splendor Films) au cinéma Le Pandora.
- 20 avril 2017. En partenariat avec Cinémas du Sud et l'Institut de l'Image d'Aix-en-Provence, l'ADRC a présenté trois films dans le cadre d'une journée dédiée aux films de Patrimoine. **Mandy** d'Alexander Mackendrick (Tamasa), **Nuages épars** de Mikio Naruse (Les Acacias) et **L'Héritière** de William Wyler (Swashbuckler Films). Le Responsable du département Patrimoine est également intervenu pour présenter les actions de l'Agence.
- 15 juin 2017. **Titicut Folies** de Frederick Wiseman (Météore Films) a été présenté aux exploitants du Grand Sud-Ouest dans le cadre d'un visionnement organisé en partenariat avec Le Festival de Contis et l'ACPA au cinéma de Contis Plage.
- 24 juin 2017. En partenariat avec Théâtre du Temple et le Club de L'Etoile (Paris), l'ADRC a présenté en avant-première de réédition et en ciné-concert la version restaurée de **Cadet d'eau douce** de Buster Keaton.
- 30 août 2017. Dans le cadre des Rencontres de Charlieu organisées par le cinéma Les Halles et les associations territoriales, l'ADRC a présenté **Alice Comedies 2** de Walt Disney (Malavida).
- 10 novembre 2017. Dans le cadre d'une journée professionnelle organisée par le Cinéma Le Studio d'Aubervilliers et le Festival « Épater les regards », le responsable du département a présenté aux exploitants d'Île-de-France les actions de l'Agence destinées aux publics jeunes et l'atelier **Fais-moi Peur !** animé par Florence Rochat (La Cinémathèque française). À l'occasion du centenaire des Révolutions Russes, **La Grève** de Sergueï M. Eisenstein était présenté en ciné-concert avec Vadim Sher (piano, orgue Farfisa, percussions) et Alvaro Bello Bodenhöfer (guitares, synthé, percussions).

Interventions diverses

Le Responsable du département Patrimoine de l'ADRC participe tout au long de l'année en régions à différentes réunions de travail en lien avec nos adhérents (salles et collectivités).

Dans le cadre du colloque organisé par la Fédération des Cinémathèques et Archives de Films de France (FCAFF), Rodolphe Lerambert est intervenu à Martigues le 20 juin pour présenter le travail de l'Agence et a effectué une intervention sur le thème : « La diffusion des films de patrimoine en salles de cinéma. Quels partenariats possibles avec les cinémathèques en régions » ?

Le responsable du département est par ailleurs membre associé aux commissions d'Aide sélective à la distribution des films de Patrimoine (CNC) et à la numérisation et restauration des œuvres cinématographiques du Patrimoine (CNC).

La base de données Ciné-Ressources

Le département Patrimoine agit comme centre-ressources pour les professionnels et assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, ce qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants-droit. Pour rechercher le distributeur d'un film, les exploitants peuvent consulter, sur la page Ciné-Ressources (La Cinémathèque française), la base de données des films en distribution ADRC. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent.

Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salle en France, ainsi que les références du catalogue des collections de La Cinémathèque française et de ses partenaires : Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo à Perpignan...

Rappelons que cette base de données permet de repérer plus de 12 700 titres et leurs distributeurs. Ce service est également disponible par téléphone auprès de la mission Répertoire. En 2017 :

- 28 352 visites ont été enregistrées sur les pages distributeurs,
- 23 403 visiteurs distincts,
- 113 775 sessions.

La lettre d'information de l'ADRC Répertoire

Cette « newsletter » mensuelle sur l'actualité du Patrimoine en salles (reprises et rééditions des distributeurs) informe nos adhérents et partenaires des actions et propositions de l'Agence (films disponibles, accompagnement, partenariats ...). Elle est également consultable en ligne sur le site Internet de l'ADRC.

Le site Internet de l'ADRC

La rubrique *Films du Répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. En 2017, les nombreuses informations ont été mises en lignes (documents d'accompagnement, lettres d'information, partenariats) ou mises à jour (ciné-concerts, ateliers Jeune Public, intervenants repérés par l'ADRC).

Autres services

Tout au long de l'année, le département Patrimoine apporte par ailleurs son expertise aux adhérents et les conseille en matière de programmation en facilitant les échanges entre professionnels (distributeurs, institutions, intervenants...). Différentes informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants, recherches thématiques, documentation. Nous remarquons au niveau de l'activité Centres-Ressources une augmentation très importante des demandes concernant la recherche des ayants-droit ou l'accompagnement des œuvres.

1. Pour l'accès des territoires et des publics au cinéma

L'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire).

Ses actions concernent les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films. Et elles concernent essentiellement les domaines définissant la diversité du cinéma : l'Art et Essai, les films peu ou moyennement diffusés, les films européens ou de nationalités autres que nord-américaine.

Les interventions de l'ADRC concernent un très grand nombre de localités, et bénéficient ainsi à l'ensemble de nos concitoyens au-delà des villes les plus importantes. **En 2017, ce sont de l'ordre de 1 800 localités différentes au total, dont 1 200 localités dotées de salles fixes** (soit 72 % des communes équipées d'une salle de cinéma active) qui ont bénéficié de circulations ADRC.

De nombreuses localités ont donc été par ailleurs desservies par des copies ADRC comme points de circuit itinérant : de l'ordre de 600 points de diffusion ont bénéficié à ce titre d'un accès ADRC.

Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, sur les localités et sur les salles les plus importantes.

Conformément à ses missions, elle intervient concrètement en faveur de l'aménagement culturel du territoire.

La diffusion numérique des films

Cette mutation techno-économique de la diffusion des films était, au moment de son émergence, opportunément présentée par ses opérateurs industriels comme culturellement vertueuse.

En plus de permettre des économies d'échelle (d'autant plus importantes que les territoires à irriguer étaient nombreux, ce qui explique « naturellement » que ses initiateurs étaient les opérateurs du seul cinéma-monde, c'est-à-dire hollywoodien), il était promis, de ce côté-là de l'Atlantique, le plus large accès à la culture cinématographique, pour tous, et qui plus est en n'importe quel lieu du territoire... L'on ne raserait demain pas tout à fait gratuitement, mais tout de même, l'accès à la culture, en plus de l'accès aux films les plus rentables, pourrait se réaliser pleinement pour tous les cinémas et tous les territoires...

Mais bien sûr, la réalité des rapports de force est restée tout aussi impitoyable, et le plus souvent, au contraire, continue de s'accroître. Toutes les salles et localités qui n'ont pas l'avantage de faire partie du marché prioritaire des diffuseurs – soit la majorité du parc en termes quantitatifs – sont très loin de voir leurs espoirs se réaliser en termes de programmation optimale d'offre diversifiée qui pourrait ainsi venir répondre aux désirs, voire aux attentes, de leurs publics « divers ». Elles connaissent bien plutôt, avec constance, l'inverse : des tensions concurrentielles dans leur accès aux films qui, plutôt que de se relâcher, tendent au contraire fréquemment à s'aggraver ou s'alourdir en proportion de l'enjeu commercial du film souhaité.

Le constat se répète, année après année : en termes d'accès aux films, une nouvelle fracture s'est à nouveau creusée – dont la traduction n'est plus seulement géographique – entre les sites (agglomérations et/ou établissements) qui s'imposent aux distributeurs, et toutes les localités et salles, composant de l'ordre de 85 à 90 % du parc de salles français, qui ont le désavantage économique fondamental de n'être que complémentaires, voire accessoires, par rapport au premier « marché » directeur, prioritaire.

Les fondements de cette hiérarchie, devenue désormais quasiment absolue, sont d'une part la performance en termes de résultats – mais sur une base temporelle de court terme, voire de très court terme, performance devant être ainsi quasi instantanée, et non plus selon une « carrière » d'un film dans une salle donnée – et, d'autre part, le poids concurrentiel et économique global de l'opérateur et/ou du programmateur des sites qui s'imposent de cette manière aux distributeurs, y compris par des « pressions concurrentielles », structurelles ou plus explicitement exprimées, déterminées par leur position s'avérant toujours plus dominantes...

Et pour les salles classées Art et Essai, cette fracture traverse également les grandes villes – dont Paris – où l'accès à la plupart des films Art et Essai dits « porteurs » constitue une bataille, très inégale, et permanente...

La loi a instauré, pour le financement de l'équipement numérique des salles, l'obligation pour le distributeur de versement d'une contribution financière à chaque salle que celui-ci choisit d'inclure dans la sortie initiale de son film, ou dans son extension de diffusion dans les premières semaines. Nous sommes ainsi passés d'une économie d'amortissement des supports de diffusion en salles – les copies investies pour la sortie en salles sont d'autant plus amorties financièrement qu'elles sont exploitées sur plus de salles au fil des semaines – à une économie d'investissement permanent sur une durée donnée, chaque nouvelle salle (déduction faite des arrêts d'exploitation des salles qui n'exploitent plus le film) devant se voir attribuée une contribution numérique.

Dès lors, chaque salle qui ne constitue pas une priorité économique, ou qui ne s'impose pas au distributeur en termes de rapport de force ou de « marché », est de cette manière évaluée individuellement, et donc choisie – ou pas choisie – d'après un critère de rentabilisation (la plus rapide possible !) de cet investissement que doit réaliser le distributeur pour chacune de ces salles.

Par ailleurs, les salles pouvant venir en concurrence des établissements dominants qui s'imposent aux distributeurs sont régulièrement « retardées », voire refusées dans leur accès au film, reconstituant ainsi une exclusivité temporelle et géographique d'exploitation au bénéfice des opérateurs dominants sur leurs territoires.

Ce mécanisme contribue ainsi à renforcer les rapports de force qui ne cessent de s'alourdir dans l'exploitation des films, à la mesure de sa concentration au bénéfice des opérateurs dominants, ré-instituant un accès aux films à plusieurs vitesses, voire la réapparition d'une distinction, ancienne, entre salles d'exclusivité et salles de continuation.

Du côté des villes à forte concurrence où plusieurs opérateurs nationaux s'affrontent en permanence sur les mêmes films porteurs (ou réputés l'être), y compris (surtout ?) dans le champ de l'Art et Essai, tous les établissements dominants se partagent par contre les mêmes films, fragilisant ainsi l'exploitation de la plupart d'entre eux, répartie et divisée entre toutes ces salles.

Certaines données établies par le premier **observatoire de la diffusion numérique des films** montraient que cette diffusion numérique, a entre autres, amplifié la mise en place des films des majors, notamment

américaines, ou des distributeurs de forte activité, et généré une concentration accrue de l'exposition des films des majors américaines dans les multiplexes (poids plus important des multiplexes dans la sortie nationale de ces films, augmentation sensible du nombre de séances sur les deux premières semaines alors que le nombre d'établissements servis au total dans cette période diminue légèrement).

Quant à l'économie dont bénéficieraient les distributeurs avec la diffusion numérique des films, le constat global – non officiellement ou objectivement établi – fait pour le moins débat entre l'ensemble des distributeurs, et surtout entre la distribution et l'exploitation. Il faut au moins rappeler que les coûts dits techniques sont loin de constituer la majeure part des coûts de distribution, mais représentent en moyenne 23 % du total de ces coûts pour les films français, avec une variation importante, de l'ordre de 14 % selon l'importance de la sortie du film, variant de 13 à 27 %.

La diffusion numérique des films n'a donc pas fait apparaître d'amélioration généralisée de l'accès aux films, mais une évolution contredisant radicalement les arguments commerciaux initiaux : le renforcement des plus forts, l'affaiblissement des plus faibles. S'agissant encore une fois d'un marché, il est vrai que cela était très prévisible – et un certain nombre l'avait effectivement prédit, se faisant d'ailleurs assez régulièrement qualifier d'oiseaux de mauvais augure... Les évolutions d'autres industries culturelles ne laissent pourtant guère présager un avenir beaucoup plus radieux que celui qu'elles avaient connu, elles, avant le cinéma.

Non seulement l'accès aux films économiquement majeurs – éminemment concurrentiel – reste pour l'ensemble des lieux non dominants un combat permanent, et souvent plus difficile qu'auparavant. Mais encore, l'accès aux films distinctifs de la culture cinématographique, pour tous ceux qui tiennent à s'en réclamer, demeure lui aussi un combat, encore plus âpre, pour toutes les raisons d'évolutions concurrentielles exposées précédemment.

Il y a effectivement une forte pression des opérateurs les plus importants, très dominants en termes de programmation, sur les distributeurs. De manière prudente, la Médiation du Cinéma observait dès 2012 (deuxième année d'application de l'économie de diffusion numérique d'après la loi de 2010) « *...que si les plans de sortie n'ont pas démesurément enflé, ils se déploieraient parfois plus généreusement sur les grandes agglomérations au détriment des villes moyennes et petites, et il n'est pas certain qu'un tel choix initial soit justifié économiquement, ni favorable à la durée de vie du film en salles ou propice à la meilleure rencontre de l'œuvre avec son public.* ».

Elle notait également, concernant l'évolution du parc de salles, que « *l'activité et le dépôt de projets de création, d'extension ou de rénovation de multiplexes se poursuivent de façon particulièrement dynamique...* ».

L'évolution du parc de salles

Le nombre de nouveaux projets continue à croître chaque année, essentiellement dans des zones commerciales nouvelles ou en développement, où les complexes cinématographiques sont souvent conçus comme un des premiers facteurs d'attractivité, et non pour leurs finalités propres. De 2015 à 2017, ont eu lieu 69 nouvelles ouvertures d'établissements qui ont ainsi accru le parc. **En 2017, ce sont 38 projets qui ont été autorisés en CDAC et CNAC dont 18 concernent la création ou l'extension de multiplexes.** Selon le Médiateur du Cinéma, le nombre annuel d'autorisations en CDAC a quadruplé depuis 2001.

Or nous ne sommes plus, et depuis de nombreuses années, dans un contexte de reconquête de territoires abandonnés par l'exploitation cinématographique, mais bien plutôt de conquêtes concurrentielles de part

de marché : ces projets ne se développent pas dans des zones qui constitueraient des « déserts cinématographiques », mais généralement dans des territoires où des salles sont déjà actives. Ils viennent ainsi souvent accroître une concurrence déjà vive sur l'accès aux films, selon des étendues géographiques variant en fonction de la vitalité économique du marché.

Et si l'on doit bien repérer en amont un marché potentiel à ces projets – plus ou moins correctement, car c'est l'opérateur du projet qui est responsable de l'étude de marché et la fournit, ce qui ne peut au fond être le gage d'une objectivité minimale, mais bien plutôt celui d'un intérêt bien compris... – l'on étudie hélas beaucoup moins, voire pas du tout, la captation ou la destruction de fréquentation des salles préexistantes impactées.

Périphéries contre centres-villes

En matière d'évolution générale des commerces, un rapport ministériel a dressé en 2016 le constat alarmant de l'aggravation des « vacances commerciales » (locaux commerciaux vides) des centres-villes, la situation se dégradant de plus en plus vite, à raison d'un pour cent supplémentaire par an depuis 2012. En 2015, 55 % des villes moyennes connaissent un taux de vacances commerciales supérieur à 10 %.

Il s'agit entre autres d'une crise de surproduction de surfaces de vente des zones commerciales périphériques, une offre déconnectée de la consommation réelle, se développant plus vite qu'elle. Etait notamment pointée le fonctionnement des autorisations d'implantation qui approuvent à plus de 90 % les projets de développement de centres commerciaux.

La loi de modernisation de l'économie en 2008 aurait aggravé le problème d'une opposition entre développement d'une libéralisation du commerce et les préoccupations d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Mais la récente loi NOTRE pourrait améliorer cette situation par les compétences des intercommunalités sur les zones d'activité.

Des élus se sont emparés de cette question décisive pour la vitalité de nombreuses villes en France, notamment moyenne. Ainsi *Centre-villes en mouvement*, association d'élus locaux et de parlementaires aux travaux de laquelle l'ADRC participe, a porté auprès du gouvernement le projet d'établir pour 2018 les centres-villes en « Grande cause nationale 2018 ».

Au Sénat, un groupe de travail « revitalisation centres-villes et centres-bourgs » a permis d'élaborer un programme national sur cet enjeu territorial.

Ainsi un plan national « Action cœur de ville » annoncé par le gouvernement, et doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans, permettra de financer à partir de 2018 des projets de revitalisation de 222 villes - dont 13 outre-mer – choisies en considérant le contexte local évidemment, et notamment leur « potentiel de polarisation ».

Il faut noter que seules 4 villes parmi ces 222 ne sont pas équipées d'une salle de cinéma active : 2 en outre-mer à Mayotte, Dombéni et Dzaoudzi (3 villes de Mayotte sont concernées sur les 222), et 2 en métropole, Denain et Vallauris.

Cela manifeste le fait que les salles de cinéma ont précisément fait l'objet en France d'une politique d'aménagement culturel – dont l'ADRC a été le « bras armé », créée à cet effet en 1982 à l'initiative du Ministère de la Culture – qui en fait, on le sait, le territoire le mieux équipé, y compris en termes de répartition auprès des populations.

La Présidente du CNC, Frédérique BREDIN, déclarait que « *le cinéma, dans de nombreuses petites villes et communes rurales, est aujourd'hui le seul, l'unique lieu culturel qui existe* ». Ne doit-on pas ajouter à ce constat la plupart des villes que l'on dit moyennes, maillon essentiel de la structure de nos territoires ?

En fonction des évolutions économiques constatées précédemment pour le commerce en général, comme pour l'implantation de nouveaux équipements cinématographiques d'importance en zones commerciales périphériques, il est donc vraiment temps, pour le maintien et le développement d'une diversité des salles toujours considérée comme un atout premier du cinéma en France, que les considérations d'aménagement du territoire soient à nouveau pleinement prises en compte pour l'évolution du parc de salles.

Mais une meilleure régulation prônée à ce niveau par le sénateur Serge LAGAUCHE dans son rapport de mars 2014, et souhaitée par un large ensemble des professionnels, en plus des pouvoirs publics à priori, étant toujours repoussée dans le temps - en espérant qu'elle ne finisse par être « oubliée » - les stratégies de concentration économique et territoriale du parc de salles se poursuit donc...

L'intervention de l'ADRC

Les réalités de fonctionnement de la diffusion numérique des films, loin de concrétiser, pour tous, les espoirs ou les arguments promotionnels de son émergence, ont donc instauré pour la plupart, au contraire, une mise en cause ou une régression de leur accès aux films. À partir du vote de la loi sur le financement numérique des salles en septembre 2010, la gestion effective de l'obligation de contribution que la loi a instituée vient ainsi perturber des pratiques professionnelles que l'on avait pourtant voulu préserver.

Très vite le constat s'est opéré de cette détérioration au détriment de salles et localités qui connaissaient à nouveau une relégation géographique et temporelle dans leur accès aux films, cela pour éviter notamment d'avoir à leur verser la contribution numérique obligatoire dans les toutes premières semaines.

D'autre part, sur des films aux diffusions d'ampleur moyenne ou réduite, les **possibilités de circulation** en régions se sont réduites, les salles démarrant ces circulations connaissant désormais ce problème d'accès sur ces films.

L'ADRC s'était alors trouvée publiquement de plus en plus sollicitée par l'exploitation sur la mise en place rapide d'interventions sur support numérique, à l'instar de ses interventions en 35 mm.

Par ailleurs, les distributeurs eux-mêmes faisaient état de leurs propres difficultés pour répondre aux demandes diversifiées d'accès numérique à leurs films, et souhaitaient eux aussi que l'ADRC puisse intervenir au plus tôt, en bonne intelligence à leurs côtés, sur cette nouvelle diffusion. D'autre part, ils sont fondamentalement en proie aux exigences de plus en plus rigoureuses des programmeurs dominants du parc de salles qui cherchent à réduire, autant que faire se peut, la concurrence d'exploitation des films qu'ils programment.

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC, l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les Petites Villes et les Villes Moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai. **Ces procédures ont été actualisées, pour la diffusion numérique, en 2012, 2013 et 2014.**

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- **Petites Villes** (désormais les villes réalisant jusqu'à 50 000 entrées annuelles) : tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôlent la circulation ;
- **Villes Moyennes** (réalisant de 50 000 à 250 000 entrées annuelles) : tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 60 copies (selon la dernière actualisation) ;
- **Art et Essai** : procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes Moyennes, mais avec un Comité Technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 60 copies.

À compter d'octobre 2012, l'ADRC a rendu effectifs ses dispositifs d'intervention numérique en **reprenant et adaptant ces trois procédures**, selon la législation et les règles de fonctionnement de la diffusion numérique des films.

Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont maintenu avec le numérique l'éventail de ses possibilités d'action sur l'accès aux films, y compris les assouplissements de la procédure dite « Petites Villes » permettant de répondre aux besoins de confirmation anticipée de programmation de villes moyennes sur des films recommandés Art et Essai essentiellement.

L'adaptation numérique des dispositifs ADRC

Dans la foulée de la parution du rapport EVENO en mai 2012, le Conseil d'administration de l'ADRC a adopté à l'unanimité les bases de ses dispositifs d'intervention correspondant aux principes devant guider ses actions numériques.

Ces bases sont les suivantes :

- l'intervention de l'ADRC se traduit par une circulation de film bénéficiant à plusieurs salles ;
- chaque circulation génère une contribution numérique répartie équitablement entre les salles, chaque salle obtient donc une part égale de cette contribution ;
- **le périmètre de répartition de cette contribution est de six semaines maximum** à compter du démarrage de la circulation ADRC, la circulation pouvant être plus longue mais non la répartition de la contribution ;
- la contribution numérique ADRC est versée par la Caisse de répartition gérée par la PROCIREP d'après les plans de circulation établis par l'ADRC ;
- tous les dispositifs d'intervention – Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai – sont adaptés et deviennent effectifs sur support numérique ; pour le dispositif dit « Petites Villes », la répartition de la contribution s'opère à raison d'une localité différente par semaine, chaque semaine représentant ainsi une part de 1/6^{ème} de contribution (un partage de la semaine peut s'opérer entre des salles avec un maximum d'une salle par jour mais la contribution ne pourra être attribuée qu'à une salle dans la semaine) ; pour les dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », la circulation concerne 3 localités sur 6 semaines, chacune programmant le film 2 semaines, et bénéficie ainsi d'1/3 de contribution.

Pour ces deux derniers dispositifs, « Villes Moyennes » et « Art et Essai », comme en argentique, la demande d'accès des salles est relayée par les distributeurs auprès de l'ADRC pour la deuxième semaine d'exploitation du film, avec le plan de diffusion du film mentionnant ses premiers résultats d'exploitation. Cette demande est expertisée par un Comité Technique Professionnel spécifique qui, en lien avec l'ADRC, établit la décision d'intervention et son niveau.

Dressant par ailleurs le constat **de la détérioration croissante et spécifique de l'accès aux films des villes moyennes**, résultat de la concentration liée au nouveau raisonnement économique de la diffusion numérique en salles, l'ADRC a réformé à plusieurs reprises (voir plus loin le chapitre 4) ses dispositifs d'action numérique destinés aux Villes Moyennes en assouplissant leur fonctionnement, mais **en instaurant aussi la nécessité d'un effort de diffusion des distributeurs pour les villes moyennes** dès lors qu'ils sollicitent l'ADRC pour ces localités.

Tous les dispositifs d'aide à l'accès aux films effectifs en argentique – y compris les assouplissements instaurés dans le dispositif Petites Villes et destinés aux demandes de villes moyennes dans le champ de l'Art et Essai où celles-ci peuvent programmer le film deux semaines – ont donc été repris en numérique. Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont souhaité maintenir toutes les capacités réactives de l'Agence pour la meilleure résolution des problèmes d'accès des salles aux films.

Par ailleurs, en perpétuant le principe de fonctionnement par circulation, ils ont réaffirmé l'objectif volontaire d'une meilleure irrigation culturelle du territoire, notamment sur les films composant la diversité de l'offre cinématographique, alors que l'exploitation des films se concentre dans les plus grands établissements et les villes jugées les plus importantes.

BASES DES SYSTEMES ADRC DE CIRCULATIONS NUMERIQUES

Semaines de circulation :

1 ^{ère} sem	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

ADRC = circulations

Une contribution numérique (CN) répartie par circulation ADRC

Répartition équitable de la CN sur **6 semaines** de circulation

Parts de CN versées par la Caisse de répartition, sur indications formalisées de l'ADRC

	<i>Un établissement - localité, attributaire de CN, par semaine *</i> <i>*films jeune public : un partage de la circulation entre plusieurs salles dans la semaine a été ensuite instauré, à raison d'une salle par jour.</i>
--	--

Etablissements - Localités :

A	B	C	D	E	F
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/6 ^{ème}					
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

Assouplissement mis en place en octobre 2013 : à partir de la 5^{ème} semaine, des localités moins importantes (petites villes) peuvent être desservies, ne gardant le film qu'une semaine (dans ce cas la contribution est de 1/6^{ème} de CN).

Dispositifs de base "Villes Moyennes" et "Art et Essai"

3 établissements - localités sur 6 semaines, 2 semaines par localité

Etablissements - Localités :

A	A	B	B	C	C
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/3	1/3
-----	-----	-----

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

Dispositif PV assoupli, dit Art et Essai, destiné aux villes moyennes

Répartition de la CN sur 6 semaines. Possibilité de 2 semaines / localité

Exemple 1

Etablissements - Localités :

A	A	B	B	C	D
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/3	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}
-----	-----	--------------------	--------------------

Exemple 2

Etablissements - Localités :

A	A	B	C	D	E
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/6 ^{ème}				
-----	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

2. Accès aux films et concentrations : les actions ADRC

L'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence. La diversification de ses interventions traduit ainsi d'abord l'évolution de la demande de diversification des salles.

L'ADRC joue un rôle important dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies. Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC, mais qui a connu depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché », et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

Les interventions ADRC pour 2017

La répartition des circulations ADRC en 2017 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	228 titres	2 861 circulations
Procédure VILLES MOYENNES	8 titres	110 circulations
ENSEMBLE	228 titres *	2 971 circulations

* Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM

- **80 %** des films et **81 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **93 %** des films, **92 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.
Dans ces catégories de films, **87 %** des circulations pour **86 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai.
- La part des **films de diffusion dite large** (plus de 300 copies) s'élevait à **7 %** des films et **8 %** des circulations.
- **72 %** des films et **82 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **51 %** du total des films et **70 %** des circulations.
Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient **16 %** du total des films pour **9 %** des circulations, ces films étant à **97 %** recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **12 %** pour **9 %** des circulations, **86 %** de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

En 2017, pour un nombre de titres en hausse de 5,6 % par rapport à 2016 (de 216 à 228), la somme des circulations – tous dispositifs confondus – a décliné de 1,4 % (de 3 014 à 2 971). Le nombre de films concernés se situe malgré tout à un niveau historiquement très élevé (deuxième résultat de l'Histoire de l'Agence) puisqu'en progression de 72 % par rapport à la moyenne des années 2000. C'est surtout le cas du nombre de circulations mises en place dans le dispositif Petites Villes puisqu'il s'agit du 3^e plus haut niveau d'intervention de l'Histoire de l'Agence. Il se vérifie donc à nouveau que ses années de pleine activité numérique sont aussi celles de sa plus forte activité sur l'accès aux films depuis la création de l'Agence. Cela n'est évidemment pas le fruit du hasard, comme nous allons à nouveau l'analyser.

Concernant les deux dispositifs destinés à des villes plus importantes – celui destinée plus spécifiquement aux « Villes Moyennes » et celui intitulé « Art et Essai » – des dispositifs qui, étant donnée la taille des localités concernées, sont sollicités par l'intermédiaire des distributeurs qui relaient ainsi les demandes des exploitants qu'ils ne peuvent alimenter rapidement, **8 films en ont bénéficié pour un total de 110 circulations**, contre 17 films en 2016 pour 166 circulations.

Il faut noter qu'en 2017 aucun distributeur n'a sollicité spécifiquement le dispositif dit « Art et Essai », mais déjà celui-ci n'avait été sollicité que sur un seul film en 2015, pour 15 circulations, et aucune fois en 2016. Ce dispositif avait été institué pour permettre de formaliser des demandes par le distributeur sur des films de diffusion inférieure à 80 établissements en sortie nationale (SN) (qui constituait le seuil permettant les demandes sur le dispositif Villes Moyennes) et sollicités spécifiquement par des salles classées Art et Essai.

Cependant, la quasi-intégralité des 8 interventions ADRC dans le dispositif Villes Moyennes en 2017, pour 110 circulations, concernaient des films recommandés Art et Essai, dont par exemple le Grand Prix du Jury du Festival de Cannes 2016 120 battements par minute (qui a ainsi bénéficié de 12 circulations ADRC Villes Moyennes).

Cette non sollicitation du dispositif spécifique dit « Art et Essai », sur des films diffusés sur moins de 80 établissements, est à mettre en rapport avec plusieurs éléments : le fait donc que presque tous les films du dispositif Villes Moyennes concernaient l'Art et Essai, dans un contexte 2017 où les résultats des films recommandés AE qualifiés de « porteurs » étaient en recul assez important, tout comme ceux de films recommandés à diffusions plus réduites.

La moyenne de diffusion en sortie nationale des 8 films AE du dispositif Villes Moyennes s'établissait à 205 établissements, et variait selon les films de 82 (*Lola Pater*) à 283 établissements (*120 battements par minute*), avec 4 films sur les 8 diffusés sur moins de 200 établissements.

Ainsi, sans doute, pour ces dispositifs complétant celui des Petites Villes, un recentrage s'est opéré sur ces films de diffusion moyenne qui représentent pour les salles un enjeu économiquement décisif, **dans un contexte concurrentiel où tous les types de salles – et au premier rang d'entre eux les multiplexes et les circuits nationaux – les revendiquent désormais.**

Concentration de diffusion des films et parc de salles

La diffusion des films en salles s'effectue sur le territoire selon – en théorie – une stratégie de distribution économiquement rationnelle, qui tient notamment compte d'une hiérarchisation des marchés potentiels pour ces films.

Mais cette rationalisation doit intégrer également la diversité potentielle de ces marchés, dans la mesure où nombre de ces films constituent aussi des offres culturelles relativement complexes (pour beaucoup d'entre eux), propres à susciter l'intérêt de publics eux-mêmes diversifiés.

Elle devrait donc également, pour ces mêmes raisons, intégrer la diversité réelle des salles qui proposent et relaient ces offres auprès de tous les publics potentiels. Ainsi, les salles Art et Essai se caractérisent par une démarche éditoriale distinctive, et des actions spécifiques, continues, qu'elles adaptent pour des publics divers en fonction des films qu'elles choisissent et proposent.

Culturellement, mais aussi économiquement, le principe inscrit dans la loi de « plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général » s'entend comme l'intégration de ces diversités dans la démarche de diffusion.

Le cinéma français a précisément, et jusqu'à maintenant, revendiqué cette diversité qui le constitue comme sa particularité et sa valeur, voire sa force distinctive.

Or, s'agissant de marchés de plus en plus concentrés, et donc de quelques acteurs économiques de plus en plus dominants, cette diversité est non pas jugée indésirable – cela serait politiquement très incorrect – du moins plus difficilement envisagée, et respectée.

Par ailleurs, le parc de salles des villes les plus décisives n'a eu de cesse de s'accroître, et les opérateurs d'exploitation et/ou de programmation les plus importants n'ont eu de cesse d'accroître leur parc.

Et alors que la diffusion numérique des films était sensée mieux intégrer un fonctionnement économique diversifié, maintenu malgré tout en France, c'est sensiblement l'inverse qui s'est concrètement mis en place jusqu'à maintenant, favorisant encore la concentration.

Face à ces évolutions structurelles du parc de salles, conformément à ses missions, l'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur et indicateur principal, qui plus est sous les yeux de tous les professionnels).

Rappelons que ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films, **soit en 2017 de l'ordre de 1 800 localités différentes au total – dont 1 200 dotées de salles fixes – y compris de circuits itinérants** (soit 72 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe). Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, et sur les localités et salles les plus importantes.

L'ADRC, afin d'établir la pertinence de ses interventions en réponse aux demandes des salles, observe et évalue en permanence cette évolution du parc de salles et de la diffusion des films. Elle actualise ainsi chaque année ses études dans ce domaine, en analysant par exemple les plans de diffusion concrets d'un ensemble de films dans l'année, selon l'ampleur de leur diffusion sur le territoire.

Ce travail lui permet – ainsi qu'à ses interlocuteurs institutionnels et professionnels – de saisir pleinement les problèmes évolutifs liés à cet enjeu primordial du meilleur accès des salles à la diversité des films.

Concentration de la diffusion des films

L'exploitation est parfois présentée comme un secteur relativement peu concentré, contrairement aux autres. Il est alors précisé que le critère utilisé est celui de l'équipement en établissements. Il en va autrement en effet si nous considérons d'autres critères d'évaluation.

Celui de la part des **établissements multiplexes** est régulièrement utilisé : en 2016 ils représentaient 10,2 % des établissements, mais 59,7 % des entrées, et en estimation, entre 63 % à 65 % des recettes. Si l'on considère les établissements composant, selon la définition professionnelle, **la grande exploitation** (des établissements réalisant plus de 450 000 entrées annuelles), nous obtenons en 2017 de l'ordre de 6 % des établissements qui concentrent 50 % des entrées.

Si l'on retient les **150 premiers établissements** en termes de fréquentation en 2017 - tels qu'ils sont repérés dans la presse professionnelle - il apparaît que 7,3 % des établissements ont réalisé 52,9 % des entrées.

97 % de ces établissements les plus « performants » sont des multiplexes (8 écrans et plus).

Ainsi, 92,7 % des établissements se partagent 47,1 % des entrées.

Certains ratios sont parlants : **10 % des établissements français réunissent 39 % des écrans du parc et totalisent 61 % des entrées nationales.**

2017	Part du parc de salles	Part des écrans	Part des entrées
150 premiers établissements	7,3 %	31,9 %	52,9 %
200 premiers établissements	9,8 %	39,0 %	61,3%

En ce qui concerne la distribution des films, les dix premiers distributeurs - soit 6,5 % des distributeurs actifs en 2017 (154) - ont sorti 22,8 % des films cette année. Ces derniers ont représenté 58,9 % des copies en Sortie Nationale et ont réalisé 75,4 % des entrées (une domination en constante progression : 72,1 % en 2016 et 67,7 % en 2014).

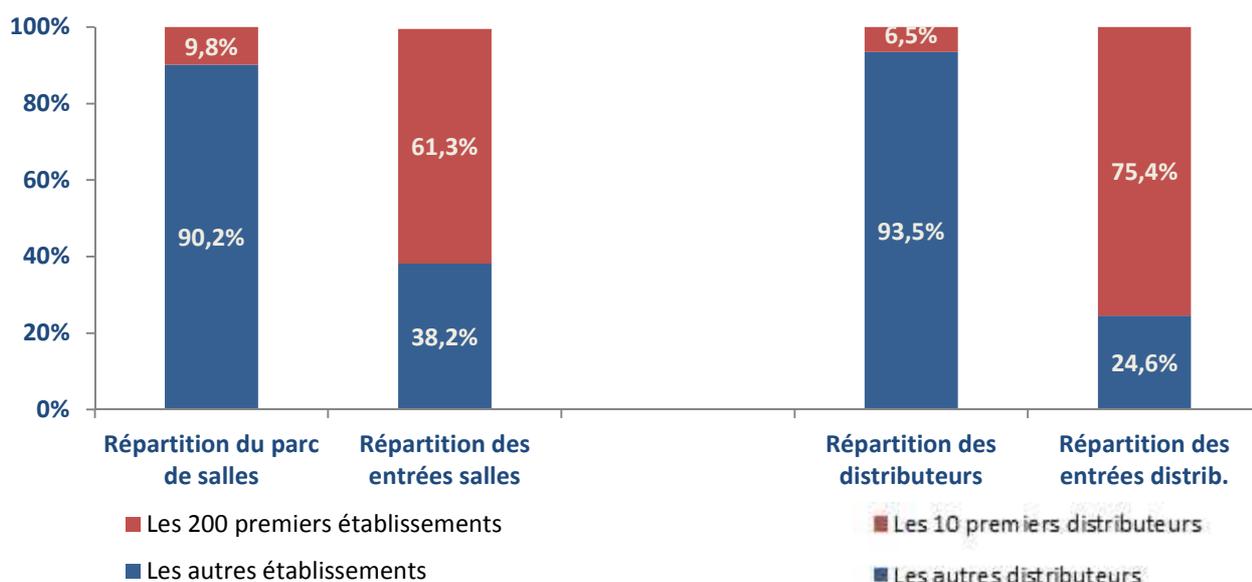
Les 5 premiers distributeurs ont réuni près de 45 % des entrées nationales.

2017	Part des structures	Part des copies SN	Part des films	Part des entrées
5 premiers distributeurs	3,2 %	33,9 %	12,0 %	44,5 %
10 premiers distributeurs	6,5 %	58,9 %	22,8 %	75,4 %

Ces réalités économiques, dont la prégnance n'a eu de cesse de se renforcer, déterminent des rapports de force que peu d'acteurs économiques maîtrisent, et que la grande majorité des autres doivent subir au prix souvent d'une dépendance qui limite singulièrement leur capacité de réaliser leurs choix.

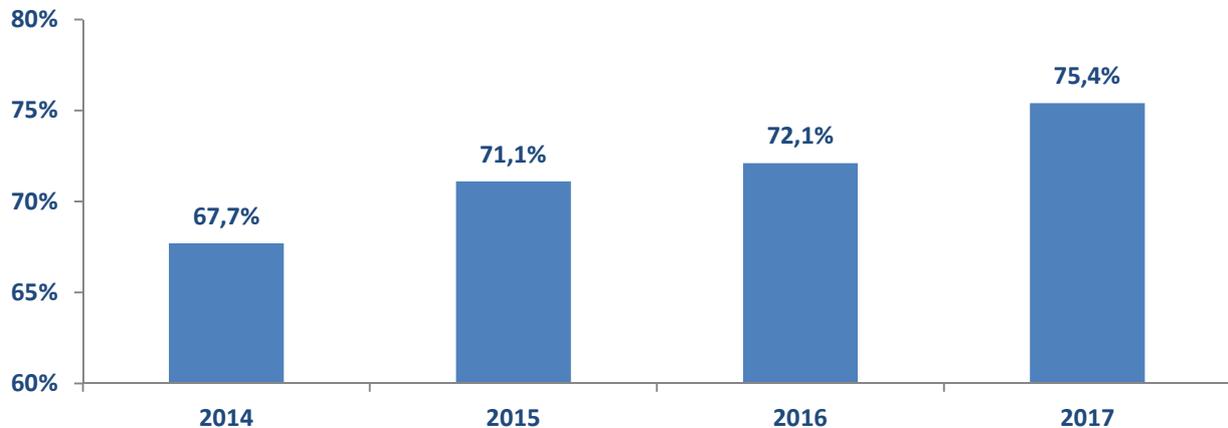
C'est pourquoi l'ADRC, en ce qui concerne ses interventions pour le meilleur accès des salles aux films, évalue dans la meilleure intelligence possible avec chaque distributeur, les conditions concrètes d'accessibilité du film. **Il s'agit donc avant tout d'un travail pragmatique où les demandes des différentes salles sont mises en perspective avec des réalités et des logiques qui s'imposent à la plupart des acteurs.**

Concentration du parc de salles et de la distribution



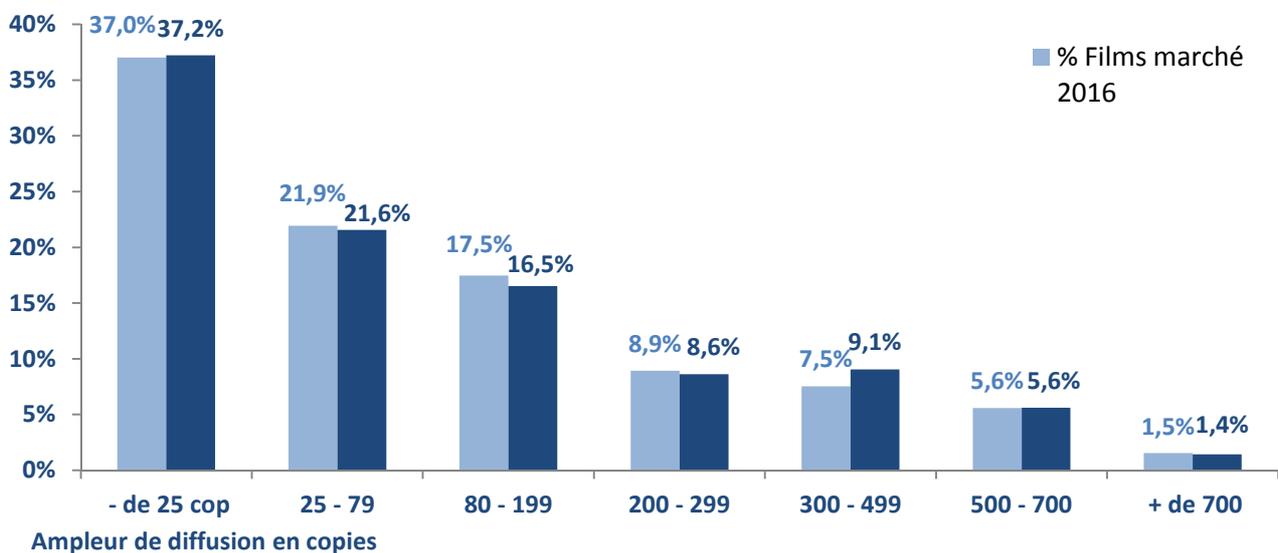
Si l'on compare la part des entrées réalisées par les 10 distributeurs les plus performants entre 2014 et 2017, on constate une progression régulière et très sensible de cette concentration.

Part des entrées des 10 premiers distributeurs



Chaque année, de l'ordre de 85 % des films sont diffusés avec moins de 300 copies (en 2017 : 83,9 % et en 2016 : 85,3 %) et de 90 à 95 % avec moins de 500 copies (en 2017 : 93,0 % et en 2016 : 92,8 %). Une grande majorité des salles, du fait de la concentration de diffusion dans les villes et sites prioritaires des distributeurs, peut ainsi connaître un problème d'accessibilité à une très grande majorité de films. Or avec moins de 300 copies, la diffusion des films se concentre en moyenne, à **plus de 80 %**, dans **150 à 220 sites** conçus comme incontournables par les diffuseurs, **soit 9 à 13 % des localités équipées d'au moins une salle**.

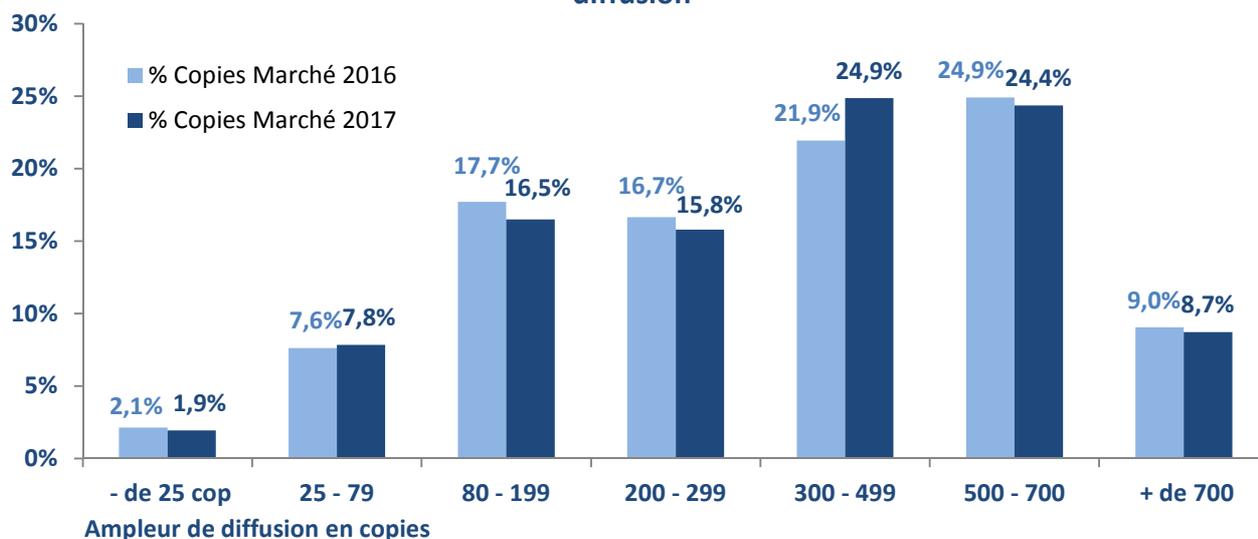
Répartition des films d'exclusivité 2016 et 2017 par ampleur de diffusion



Données ADRC 2017 Lecture : 37,2 % des films d'exclusivité 2017 sont sortis en première semaine avec

Au-delà de sa dimension économique, primordiale, le problème est aussi celui de l'accès à la culture de nos concitoyens puisque ces films diffusés avec moins de 300 copies représentent la quasi intégralité de l'offre culturelle diversifiée du cinéma caractérisant la France par rapport à tous les autres pays.

Répartition des copies SN des films d'exclusivité 2016 et 2017 par ampleur de diffusion



Si 83,9 % des films ont été diffusés en 2017 sur moins de 300 établissements, ces films n'ont représenté que 42,0 % des copies de films mises en place en sortie nationale (contre 44,2 % en 2016), 58,0 % des copies concernant les films diffusés avec au moins 300 copies (55,8 % en 2016).

La concentration dans les « sites clés » (villes ou salles)

L'ADRC détermine chaque année la concentration croissante de la diffusion des films au niveau des sites dits « clés » – villes et salles – constituant le marché directeur prioritaire qui s'impose aux distributeurs de films.

Les observations continues de l'ADRC, faites sur les plans de diffusion réels des films à l'occasion de ses interventions, établissent que pour des films sortant dans leur première semaine avec 80 à 300 établissements - en 2017, 84% des films d'exclusivité étaient diffusés avec moins de 300 copies - la diffusion de ces films se concentre globalement, en moyenne, entre 70 à 90 % selon les films et les distributeurs, sur le parc de villes et salles stratégiquement dominantes.

Ce parc n'est pas établi comme prioritaire d'après un seul critère de performance économique en termes de résultats globaux - d'ailleurs devenue un critère de performance la plus rapide possible, et non sur une « carrière » du film, évolution qui est pour le moins déterminante désormais, justement pour la carrière des films en salles – mais ce parc est tout autant établi comme prioritaire en fonction du poids économique de son opérateur et/ou programmeur.

Ce parc comprend de l'ordre de 150 à 220 sites environ, selon les films et les périodes de l'année de leur sortie. Ce parc « directeur » représente donc de 7 à 11 % des cinémas actifs mais concentre donc de 70 à 90% en moyenne (et jusqu'à 100% pour certaines régions) de la diffusion nationale de la plupart des films sortis pour la première fois en 2017.

Si l'on envisage cette concentration de diffusion, cette fois au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles – les « villes à partage » – la moyenne s'établit vers 33%, mais les écarts sont ici très importants, variant de 6 à 58 %, signalant la variation des stratégies de diffusion en rapport direct avec la variation de demande des programmeurs des principaux circuits nationaux.

L'ADRC affine cette observation en fonction des régions (hors Ile de France, qui représente un cas très spécifique qui nécessite à elle seule une étude appropriée).

L'écart de concentration **selon les régions considérées** est important : la concentration varie de **71 à 75 % pour la région cinématographique de Marseille, et de 80 % à 95 % pour celle du Nord ou de l'Est**. La **médiane de concentration** pour ces deux régions du Nord et de l'Est s'établit même régulièrement à **100 % de la diffusion régionale du film** pour des diffusions moyennes, inférieures à 300 points en sortie nationale. ***Se manifeste ainsi une véritable inégalité des régions sur cet enjeu décisif de l'accès aux films.***

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, est par exemple la 3^{ème} région hors IdF (selon l'analyse de l'ADRC) de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes-clés, alors qu'elle constitue, structurellement, le deuxième marché le plus important en France (voir plus loin). Ceci explique que cette région, comportant un nombre très important de salles non alimentées en sortie nationale, notamment de villes moyennes, soit devenue la région de plus forte activité de l'ADRC.

Alors que la concentration de diffusion au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles – **les « villes à partage »** – s'établit en moyenne aux alentours de 33 %, **la concentration de diffusion y est d'autant plus forte que la diffusion du film est large**. Elle s'accroît ainsi de 5 % en moyenne pour des films diffusés à partir de 300 points, par rapport à ceux diffusés entre 98 à 297 points.

Et à l'exception de la région Nord où l'accroissement de diffusion fait diminuer la concentration dans les villes à partage, **toutes les autres régions confirment ce constat de progression de concentration de diffusion dans les villes à partage, avec des variations de 5 à 12 %**.

Par ailleurs, **c'est au niveau des distributeurs d'activité importante – par exemple les majors – que s'observent les concentrations les plus importantes dans ces villes à égalité**, et sans que l'accès des autres localités soit amélioré par rapport aux distributeurs d'activité annuelle moins intense.

La « stratégie » (mais s'agit-il d'un choix véritablement libre pour chacun des distributeurs, en tous les cas dits indépendants, face au poids économique très dominant des principaux programmeurs ?) consiste à **laisser se concentrer l'exploitation, et surexploiter le film, dans ces villes ou sites clés**, ce qui, au vu des plans de diffusion réels qui n'ont pas augmenté en proportion, **ne peut se traduire que par une sous-diffusion notable au niveau des villes jugées désormais non prioritaires**. Ainsi, nombre de villes moyennes n'accèdent plus à des films dont la même ampleur de diffusion auparavant leur permettait l'accès.

Le développement du parc des zones stratégiques, étoffé notamment de nombreux multiplexes, réalise systématiquement, par la multiplication des salles sur ces zones ou ces localités, une concentration et surexposition des films jugés, à un moment donné, comme les plus porteurs.

Cette surexploitation dans des sites souvent de même type (la plupart du temps des multiplexes) se traduit souvent par la fragilisation accrue des films, et leur carrière de plus en plus éphémère, diluée entre ces nombreux écrans. Et bien évidemment, se réduit ainsi d'autant l'accès de toutes les autres villes et salles qui sont jugées moins rentables, à très court terme, par les distributeurs.

Cette évaluation de rentabilité rapide est devenue, avec le fonctionnement économique de la diffusion numérique, la norme de raisonnement qui s'applique à toutes les salles qui ne font pas partie de ces 7 à 11 % de sites jugés, en permanence, prioritaires.

La diffusion numérique a encore accru une **stratégie économique qui crée le vide autour de ces zones prioritaires** – et « protégées » par les exigences des principaux programmeurs – sur les films diffusés jusqu'à 400 établissements environ en sortie nationale. Ainsi, en contradiction avec les objectifs proclamés des promoteurs de la diffusion numérique, l'accès aux films peut donc se réduire encore plus pour la majorité des salles non dominantes sur leurs territoires. Par ailleurs, le développement constant des multiplexes sur le territoire est une composante essentielle de cette évolution dommageable au meilleur accès à la diversité des œuvres cinématographiques sur le territoire (voir le rapport de M. Serge Lagache paru au mois de mai 2014).

Les implantations actuelles de ces équipements lourds, encore très mal régulées, déstructurent et déséquilibrent l'exploitation cinématographique des territoires. Elles interviennent notamment en tant qu'élément moteur d'opérations immobilières de zones commerciales ou de loisirs, et non en fonction d'un besoin réel d'équipement cinématographique d'un territoire donné qui, loin d'être un « désert cinématographique », comprend généralement des salles actives existantes, dès lors directement impactées, voire à la viabilité économique remise en cause, par une concurrence très dominante.

Cette concurrence peut être d'autant plus offensive que le marché potentiel créé peut s'avérer surestimé : il faut rappeler à cet égard que l'étude nécessaire de ce marché sensé permettre une telle implantation est commandée et produite par l'opérateur et bénéficiaire du projet, ce qui ne peut, pour le moins, être un gage d'étude objective !

La question des villes moyennes

Les difficultés accrues d'accès des villes moyennes aux films sont aussitôt apparues, dans le nouveau fonctionnement économique de diffusion numérique des films, comme un révélateur d'une aggravation de la concentration de la diffusion des films. Les villes plus petites restant, globalement comme avant, alimentée – hors ADRC – dans un deuxième ou troisième temps.

Avec la nécessaire attribution d'une contribution numérique pour chaque nouvelle salle, **l'on est passé d'un raisonnement d'amortissement des investissements d'édition des supports de diffusion, à un investissement continu dans les premières semaines de la vie du film.**

Désormais, l'utilité économique de chaque salle – dans la mesure où elle peut être refusée, c'est-à-dire non dominante dans le rapport au distributeur – est, de fait, évaluée individuellement selon l'investissement qu'elle nécessite, même s'il est minime, en tous les cas près de cinq fois inférieur à celui des copies argentiques précédentes.

La « valeur » de chaque ville moyenne – si elle n'est donc pas programmée par un opérateur important pour le distributeur – est alors évaluée en fonction d'un impératif de rentabilité très rapide, voire instantanée. A moins d'un film dont le succès public devient assez large pour impliquer une diversité de publics, et légitimer ainsi une diversité des salles le proposant, ces salles sont ainsi devenues stratégiquement marginales, ou superflues, pour un raisonnement économique global de rentabilisation à court terme.

A l'inverse, des établissements de taille importante, que le poids économique de leurs opérateurs établissent à priori comme non refusables, sont eux automatiquement intégrés dans des plans de diffusion de films pour lesquels ils sont peu ou pas pertinents, et sur lesquels les résultats s'avèrent mauvais.

Ils viennent ainsi souvent alourdir des égalités d'exploitation qui fragilisent la durée de vie de films d'auteurs qui, précisément, nécessiterait bien plutôt des cinémas plus appropriés à une exposition plus longue, au lieu d'une exposition plus massive et surtout univoque en types de cinémas.

La région cinématographique de Lyon comme exemple

Cette région est la 2^{ème} plus importante, après l'Île de France, en termes d'équipements et d'activité pour le cinéma en salles : population, fréquentation, recettes, écrans, films d'exclusivité diffusés, notamment français et des autres pays européens.

Elle est même la première en termes de nombre d'établissements actifs, d'établissements de la petite exploitation (et 2^{ème} pour la moyenne et la grande exploitation), et de nombre de communes équipées d'une salle.

Elle est également la première en établissements et écrans Art et Essai, et la 2^{ème} en nombre de films recommandés AE diffusés, et pour les résultats générés pour l'Art et Essai (séances, entrées et recettes).

Pourtant, malgré tous ces atouts qui devraient l'établir comme la deuxième région la mieux alimentée, notamment selon les types d'exploitation puisque c'est cela qui la caractérise structurellement, elle apparaît au contraire, pour la diffusion des films, très régulièrement comme l'une des plus concentrée au niveau des villes-clés et des villes à partage, avec notamment l'agglomération lyonnaise où les partages d'exploitation entre circuits des moindres films dits « porteurs » atteint des sommets (hors Paris évidemment), y compris sur l'Art et Essai.

Cela crée pour cette région, très régulièrement, un déficit d'accès aux films pour l'ensemble de toutes les autres salles, dont les moyennes de manière importante.

Il y a un décalage visible, observé depuis des années par l'ADRC, et donc non conjoncturel mais structurel, entre les potentialités territoriales d'accès diversifié aux films de cette région – presque les plus fortes – et la réalité des diffusions des films, particulièrement concentrée au niveau de ses villes les plus importantes en termes de circuits nationaux

La question apparaît alors de la raison d'un tel décalage - qui n'apparaît pas économique en comparaison avec les autres régions au potentiel moins important. Le poids particulièrement important des agglomérations où se concurrencent les circuits principaux ? Les enjeux de territoires concurrentiels de programmation ?

Cela explique, par ailleurs, pourquoi cette région est ainsi devenue la plus importante région d'intervention pour l'ADRC, en réponse aux très nombreuses et constantes demandes d'accès aux films de toutes les exploitations indépendantes mise à l'écart dans cette réalité particulière de concentration pour cette région. Désormais, cette région représente 33,8 % des interventions de l'ADRC (32% en 2016). C'est aussi celle où le nombre de titres demandés par les salles est le plus important, encore en progression en 2017 : 154 contre 125 en 2016.

Certains n'envisagent les interventions de l'ADRC qu'en liaison avec les conditions économiques de fonctionnement des acteurs de diffusion, oubliant ou ignorant leurs conditions structurelles d'activité, qui conditionnent fondamentalement leur efficacité économique en tant qu'acteurs économiques indépendants en droit, mais hélas souvent singulièrement dépendants dans un marché très concentré.

C'est surtout ces conditions et évolutions structurelles qui déterminent et nécessitent, aujourd'hui comme dans les années 80, les missions et actions de l'ADRC.

La concentration de programmation

L'ADRC évalue donc chaque année le niveau de concentration dans la diffusion et l'exploitation des films afin de mieux appréhender l'enjeu et l'importance de ses interventions régulatrices.

Selon la même préoccupation, l'Agence a complété l'analyse par celle de **la concentration des entrées des circuits nationaux les plus importants en termes de programmation**, non pas au seul niveau national global, mais à celui de chacune des régions cinématographiques, et surtout au niveau des principales villes-clés de chacune de ces régions qui déterminent concrètement l'accès aux films régional pour l'ensemble des salles qui y sont actives.

Au moment où, en fin d'année 2017, le 3^{ème} circuit national en nombre d'écrans, d'entrées et de recettes, absorbe un autre circuit d'exploitation et devient ainsi le 2^{ème} circuit d'exploitation en France, renforçant encore le mouvement continu de concentration d'exploitation et de diffusion des films en salles, **il est en effet capital d'en évaluer le poids en matière de maîtrise de la programmation sur les territoires.**

Au niveau national, globalement, en référence à l'ensemble des salles actives en France (qui se caractérise au niveau mondial, on le sait bien, par sa large répartition territoriale d'équipements-salles, fruit des volontés politiques publiques, tant nationales que locales), la concentration peut paraître encore relativement limitée :

- de l'ordre de **49 % des entrées nationales** et plus de **54 % des recettes** pour **34% des écrans** ;
 - et si à **Paris** cette concentration de programmation des principaux circuits **dépasse les 85 % des entrées** ;
- ... dans les autres régions, en raison du grand nombre de salles, elle varie globalement entre 36 à 49 %.

Mais il en va tout autrement si l'on envisage les principales villes-clés de chacune des régions.

. dans **63 % de ces villes-clés**, les taux de concentration de programmation au niveau des premiers circuits nationaux **dépasse les 70 %** ;

. dans **46 %** de ces villes, ils **dépasse les 80 %**, et dans **28 % les 85 %** ;

. et même **dans 13 % de ces villes-clés les 90 % de concentration sont dépassés**. Quelques-unes sont d'ailleurs à **100 %**, ou en passe de l'être...

Or la diffusion des films dans ces villes s'avère, au vu des plans de diffusion des films, décisive sur l'accessibilité régionale des films car cette concentration n'est pas compensée en proportion – voire pas du tout – pour toutes les autres villes de chacune des régions.

Cette concentration de programmation des écrans d'accès aux films a atteint des niveaux que l'on croyait, il y a quelques années – pour constater là un problème majeur dans l'accès à la culture –, « réservés » à la diffusion physique de la musique.

Comment, dans ces conditions de concentration de programmation, les salles non dépendantes des opérateurs principaux peuvent-elles être en position d'accéder aux films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics, à côté, ou à la place, d'établissements de plus grande taille, à l'exigence de rentabilité nettement plus lourde, mais auxquels tous les films d'un minimum d'envergure commerciale ne peuvent être refusés ?

Comment les distributeurs non intégrés ou non dominants, peuvent-ils, pour leur part, continuer à exercer librement une des fonctions fondamentales de leur métier : le choix des salles en fonction de l'intérêt du film, de sa spécificité, et non en fonction du poids économique des principaux programmeurs ?

L'action régulatrice de l'ADRC

Ne cesse donc de se développer comme il a été vu des inégalités, des déséquilibres, et une hiérarchie préjudiciables à l'accès aux films de la plupart des villes et des salles. Autant d'évolutions qui peuvent être dommageables à l'accès aux films de publics nombreux et variés, forcés de devoir se déplacer – si cela « vaut le coup », et le coût, avec les conséquences culturelles que l'on peut aisément supposer – dans ces zones et lieux où le cinéma ainsi ne cesse de se concentrer.

Les évolutions économiques des industries culturelles n'ont eu de cesse de se traduire par la concentration de leurs canaux et structures de diffusion. Alors que les technologies de production, ainsi que de diffusion, favorisent (tout au moins théoriquement) la diversité d'offres, l'organisation économique de la diffusion des œuvres, par contre, et donc la condition structurelle de leur accessibilité pour les publics, n'a jamais été aussi concentrée entre les mains de quelques opérateurs.

En matière de cinéma, si notre parc de salles comprend en 2017 plus de 2 000 établissements, pour 5 843 écrans, la diffusion des films, elle, se concentre toujours plus au niveau des sites d'exploitation établis comme incontournables, ou que l'on ne peut refuser.

Ce parc « directeur » s'est fortement étoffé depuis plus de dix ans par l'implantation de multiplexes qui ont accru d'autant son poids économique, l'exposition des films les plus importants y étant multipliée. Par l'implantation de nouveaux multiplexes, des villes qui proposaient 4 ou 5 établissements sur le même film, voient aujourd'hui des films sortir sur 6 ou 7 sites, et parfois plus. Ce parc s'impose économiquement aux distributeurs et il leur est de plus en plus difficile de refuser d'alimenter des salles dont les parts de marché n'ont cessé de croître.

Or, il faut rappeler que ce caractère d'évidence stratégique, pour nombre de ces salles prioritaires (par exemple des multiplexes), est loin d'être la conséquence logique d'une performance économique universelle – quels que soient les films qui y sont exploités et les publics a priori concernés. Leur priorité permanente d'accès aux films est fréquemment liée au poids économique de l'opérateur qui l'exploite ou le programme.

Des études de l'ADRC sur les carrières de films ont notamment montré que les performances économiques des films recommandés Art et Essai sont la plupart du temps liées à la nature des salles qui les exploitent, en l'occurrence l'Art et Essai se porte vraiment mieux dans les salles Art et Essai. Mais encore faut-il qu'elles obtiennent les films !

Mais le travail d'optimisation de la diffusion d'un film en fonction des caractéristiques propres de ce film est donc fortement relativisé, voire empêché, par une réalité économique lourde qui s'impose à l'ensemble des acteurs, et avant tout à ceux qui ne peuvent exercer une maîtrise sur ce marché.

La concentration d'exploitation et de diffusion des films est encore plus préoccupante à cet égard sur les films du secteur Art et Essai qui font l'objet de la demande la plus concurrentielle entre tous les types de salles, dès lors que ces films peuvent s'avérer, un tant soit peu, commercialement intéressants.

Devant batailler toujours plus pour offrir légitimement ces films à leurs publics, les salles Art et Essai voient ainsi leur viabilité économique régulièrement mise en cause, et donc, de fait, leur possibilité de proposer tous les autres films – plus exigeants, de diffusion plus réduite et moins médiatisée – qu’elles sont les plus à même, ou les seules, à pouvoir faire exister.

Nous entendons régulièrement que toutes ces villes et salles, jugées plus ou moins « accessoires » par certains, peuvent bien attendre que les films leur arrivent, par exemple en 5^{ème} semaine à partir de laquelle les distributeurs ne doivent plus investir en nouvelles contributions numériques (s’ils rajoutent des salles à leur plan de diffusion).

C’est trop vite oublier que les équipements de grande dimension, dont le fondement économique est précisément de concentrer rapidement les publics sur une aire géographique étendue et extensible, ont directement une incidence sur la consommation des films, envisagée explicitement comme telle, et donc sur leur mode de diffusion et de réception par les publics.

Cette concentration géographique accrue, dans un temps plus réduit et plus concurrentiel, ne peut s’appuyer que sur une intensification de marchandisation des films et de l’offre qui nuit à la diversité du cinéma, et à terme l’élimine.

Dans un tel contexte l’ADRC joue un rôle majeur, décisif, pour le meilleur accès des salles, et donc des publics, à la pluralité des films :

- . 2 971 circulations en 2017 de 228 films.
- . dont 45 % de films de diffusion réduite (moins de 80 établissements en sortie nationale), et 48 % de diffusion moyenne (de 80 à 299 établissements).
- . 72 % des films de ces films étaient de nationalités européennes (dont 51 % français) et 16 % de nationalités autres qu’européennes ou des États-Unis.
- . et avant tout aux films composant l’Art et Essai représentant 82 % des circulations mises en place par l’ADRC.

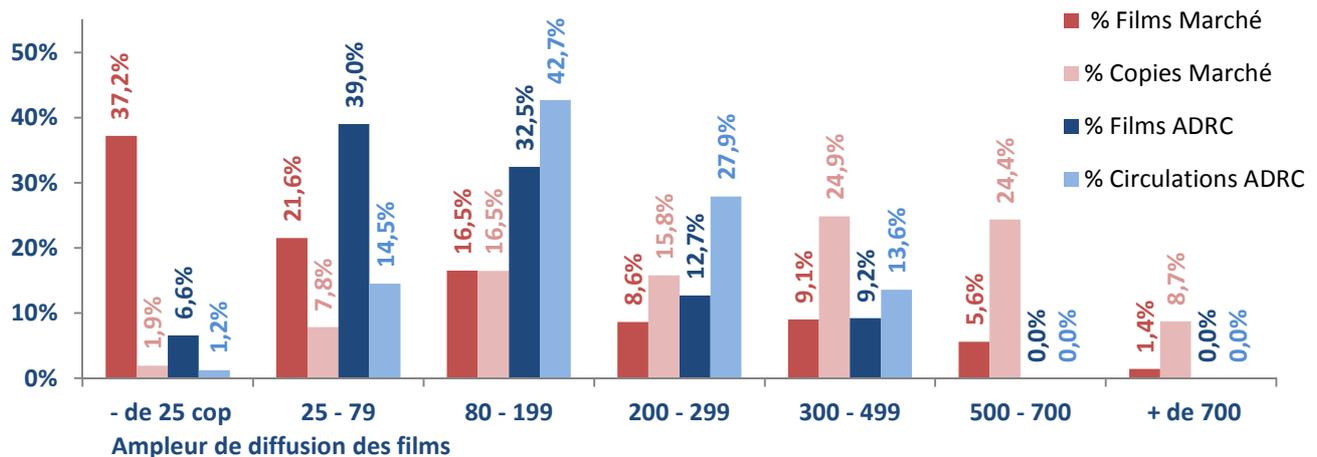
Interventions ADRC et marché en 2017

Intervenant en permanence entre les distributeurs et les exploitants afin de répondre aux demandes d’accès aux films de ces derniers, demandes non satisfaites par les distributeurs – des relations et échanges parfois conflictuels que l’Agence contribue à résoudre à son niveau – l’ADRC analyse chaque semaine les plans de diffusion réels des films sur lesquels les salles lui demandent d’agir.

Ainsi est repérée concrètement la constitution du marché primaire de chaque film selon les stratégies économiques des distributeurs, celles-ci tenant compte de leurs priorités, impératifs et contraintes qui ont été décrits précédemment. L’ADRC intervient dès lors, assurée de la pertinence de son action, pour répondre à des demandes légitimes, et assumées, au bénéfice de localités et salles ne bénéficiant pas de cet accès premier du marché par le distributeur.

Ainsi, selon ses missions, sur l’ensemble du territoire, pour l’ensemble des localités que le marché est porté à considérer comme d’un intérêt secondaire ou très relatif, l’ADRC est un opérateur concret et quotidien de l’accessibilité à une des pratiques culturelles les plus répandues et socialement les plus larges.

Diffusion des films en 2017 et interventions ADRC



Lecture : 16,5 % des films sont sortis en 2017 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 32,5 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion ; 16,5 % des copies distributeurs concernaient ces films, mais 42,7 % des circulations ADRC 2017 concernaient cette tranche de diffusion.

L'essentiel des interventions de l'ADRC concerne donc **les films diffusés entre 25 et 299 établissements en SN** (84,2 % des films et 85,1 % des circulations), et dans une moindre mesure ceux diffusés entre 300 et 499 établissements et, de l'autre côté du spectre, ceux de moins de 25 salles.

Pour les films diffusés **entre 25 et 199 copies, la part d'intervention en films de l'ADRC est de 71,5 %** contre 38,1 % des films constituant le marché. **Il s'agit là du cœur de l'action correctrice de l'ADRC.**

Concernant les tranches de diffusion les plus importantes (à partir de 300 copies), nous voyons une intervention ADRC inférieure en part de films par rapport au marché, 9,2 % contre 16,1 %, mais surtout en nombre de copies, 13,6 % au lieu de 58,0 % pour le « marché ». Dans cette catégorie de films à diffusion large, 16,1 % des films du marché concentrent donc 58,0 % des copies nationales (concentration en progression depuis 2016 car elle s'élevait alors à 55,8 % des copies, et d'autant plus depuis 2015 : 53,6 %).

Du fait de la rareté progressive des copies 35 mm au cours de l'année 2012, l'ADRC était intervenue dans la tranche des plus de 500 copies, pour des salles isolées, se programmant elles-mêmes, et pour des circuits itinérants. Alors que la diffusion numérique des films est devenue la norme, l'ADRC n'est, depuis 2013, plus intervenue sur cette tranche à plus de 500 copies.

Pour les films diffusés avec moins de 25 copies en France, l'ADRC – comme l'ensemble des acteurs professionnels impliqués sur ces films – est confrontée à des difficultés croissantes qui se cumulent.

Ces difficultés comprennent aussi bien, à un bout de la chaîne, une fréquentation des publics souvent pointée comme en forte érosion, et donc un problème récurrent dans l'attente ou le désir qui s'attachent à ces films (sauf d'heureuses exceptions qui, en France, continuent à pouvoir se produire). D'un autre côté, ces difficultés comprennent tous les problèmes liés à une économie de diffusion réduite ou très réduite, et donc d'un accès au marché qui pourrait s'apparenter à une guérilla quasi permanente.

Si l'on ajoute à cela les **importantes et récurrentes difficultés d'accès des salles Art et Essai** – concernées par ces films au premier chef – **aux films porteurs ou relativement porteurs s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai, et dont l'exploitation est une condition de la viabilité économique de ces salles, la demande sur ces films peu ou très peu diffusés ne peut effectivement que se rétracter.**

Répetons-le : **les films qualifiés de « porteurs Art et Essai », sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale**, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics. Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics. **Ainsi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films Art et Essai porteurs», la plupart du temps de diffusion moyenne, malgré quelques exceptions, des films décisifs pour la viabilité et la vitalité des salles indépendantes dans leur pluralité.**

Le bilan d'action 2013 à 2017 de l'ADRC - Depuis 2013, première année de pleine intervention numérique de l'ADRC :

- . **L'accès des publics aux œuvres, par l'ADRC**, ce sont **110 000 accès à plus de 1 600 films** (nouveaux ou de répertoire), soit **3 400 circulations par an pour 1 500 salles en moyenne** ;
- . Plus de **2 000 localités différentes bénéficiaires** (y compris les communes desservies par des circuits itinérants) ;
- . **Diversité** :
 - . Pour les nouveaux films : **83 %** des accès ADRC concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne**
 - . Pour les films de répertoire : **plus de 3 000 salles** ont bénéficié d'au moins un accès ADRC, dont **plus de 85% étaient de villes moyennes ou petites.**

L'ADRC garante de la diversité : La concentration croissante du cinéma au niveau des plus grands circuits nationaux de programmation atteint désormais, avec 10% des salles, plus de 54% des recettes en France. Et dans nombre de villes-clés des régions, cette concentration dépasse les 80 %, voire les 90%.

Face à cela, les actions de l'ADRC concernent plus de 90% des communes équipées d'un cinéma, c'est-à-dire 85 % de nos concitoyens.

Une nécessaire régulation

Mais – et l'ADRC par ses adhérents, ses administrateurs, et son équipe, l'affirme et le répète avec constance – l'ADRC ne saurait évidemment suffire à compenser les fortes inégalités et les déséquilibres structurels dans la diffusion et l'accès aux films à l'échelle de notre territoire.

Il s'avère même fondamentalement préoccupant pour l'Agence qu'elle doive agir toujours plus pour commencer à contrer, ou compenser comme elle le peut, les effets d'une concentration que l'on laisse devenir toujours plus importante, au détriment immédiat de la diversité des salles, des films et des publics, à court, moyen et long termes.

Il reste donc impératif qu'une réelle régulation, concertée, et politiquement affirmée et assumée, **rétablisse enfin vraiment des équilibres économiques minimaux nécessaires entre les divers acteurs des filières.**

Et qu'ainsi, au lieu d'une pseudo concurrence, globalement apparente, qui n'est trop souvent qu'une dépendance d'une majorité de ces acteurs aux choix de quelques opérateurs toujours plus dominants, elle rende à nouveau possible, en assumant économiquement des choix non contraints ou par défaut, **une réelle concurrence qualitative, d'ambition, de démarche, et d'offres.**

3. Les interventions de l'ADRC en 2017

La fréquentation des salles en 2017

En baisse de 1,8 % par rapport à 2016, la fréquentation globale s'est établie à plus de 209 millions d'entrées (213 millions en 2016), établissant ainsi la troisième meilleure performance de l'exploitation en France depuis 50 ans. Le total de 200 millions est ainsi dépassé pour la 4^e année consécutive, marquant une stabilité de la fréquentation ces dernières années, d'autant plus que ce palier est franchi pour la 8^e année en 10 ans. Ce résultat global établit une nouvelle fois la fréquentation française comme la plus élevée d'Europe.



Cette légère baisse par rapport à 2016 s'explique d'abord par la chute des films nord-américains de 8,6 % – soit 48,8 % de part de marché – alors que les films français progressent eux de 2,6 % par rapport à 2016, représentant ainsi 37,4 % de part de marché. Les films de nationalités autres progressent très sensiblement de 15,1 % (13,9 % de part de marché).

Les divers commentaires soulignent qu'aucun film n'a porté à lui seul ce bon résultat global, mais qu'il résulte d'une large répartition de bons résultats. Ainsi il y eu 51 films ayant réalisé plus de 1 million d'entrées en 2017, contre 53 en 2016 et 44 en 2015. Les fortes entrées se sont par ailleurs concentrées principalement sur quatre mois : janvier, février, avril et décembre.

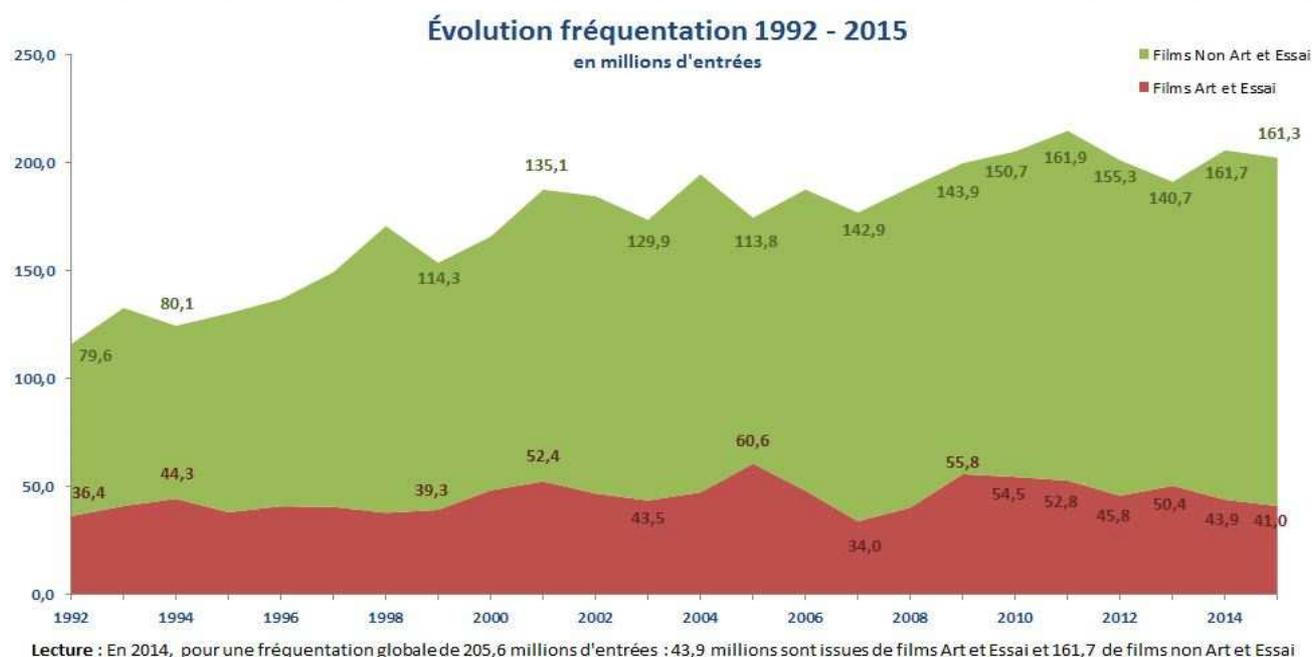
Ce bon résultat a concerné également l'Europe, globalement en baisse de 0,8 %, mais établissant tout de même le 3^e niveau le plus élevé de l'UE depuis 2004. Au niveau mondial, ComScore a estimé le box-office global en progression de 3 %, avec 39,9 milliards de recettes, un total porté par la progression constante du marché chinois (+ 13,4 % de recettes en 2017). Le marché nord-américain a lui baissé de 2,3 %. Cette dynamique concernant les deux plus grands marchés mondiaux se confirme au premier trimestre 2018 puisque la Chine est devenue le premier marché mondial. A noter que le box-office chinois est composé de 75 % de films chinois.

En France, où près de 700 films ont connu leur première exploitation en salles, les 50 premiers films en termes d'entrées représentaient 55,0 % des entrées des longs-métrages, et dans les 10 premiers, 70 % sont des films de majors nord-américaines, et 70 % également pour les 20 premiers. Parmi les 50 premiers films figurent 15 films français (soit 30 % contre 17 en 2016 soit 34 %), dont 93 % ont été diffusés par des majors ou des distributeurs de groupes, et 7 % (1 film) par un indépendant.

Sur les 12 films à plus de 3 M d'entrées, 5 sont des suites ou des franchises. Sur les 24 films à plus de 2 M d'entrées, 11 en sont (46 %).

Le recul de l'Art et Essai en 2017

La fréquentation Art et Essai globale est en baisse en 2017 après une année 2016 en hausse. Selon le CNC, les films Art et Essai ont cumulé 40,0 millions d'entrées en 2017, alors qu'ils en collectaient 47,4 millions en 2016, soit une baisse de 15 % de fréquentation. Cette baisse est bien plus conséquente que l'évolution générale de fréquentation 2017 (- 1,8 %). La part de fréquentation Art et Essai par rapport à la fréquentation générale est elle aussi en chute : 22,6 % de la fréquentation 2016 relevait de films Art et Essai alors qu'il ne s'agit plus que de 19,4 % en 2017. Si l'on observe ce phénomène au long cours, il est possible de se rendre compte des rapports de force croissants :



C'est notamment sur les films les plus porteurs que la variation entre 2016 et 2017 est sensible : 10 films Art et Essai ont réalisé plus de 500 000 entrées contre 23 en 2016, soit 13 films de moins à comptabiliser dans les réussites commerciales du champ Art et Essai. Le nombre de films Art et Essai ayant récolté plus de 100 000 entrées en 2017 a baissé de 13 %.

Part des films Art et Essai parmi tous les films du marché

	+ de 2 M d'entrées	+ de 1 M d'entrées	+ de 500 000 entrées	+ de 100 000 entrées
2017	8,3 % (2 films)	7,8 % (4 films)	11,4 % (10 films)	30,3 % (73 films)
2016	4,3 % (1 film)	12,0 % (6 films)	22,7 % (23 films)	35,3 % (84 films)
2015	4,8 % (1 film)	9,1 % (4 films)	21,1 % (19 films)	33,3 % (76 films)

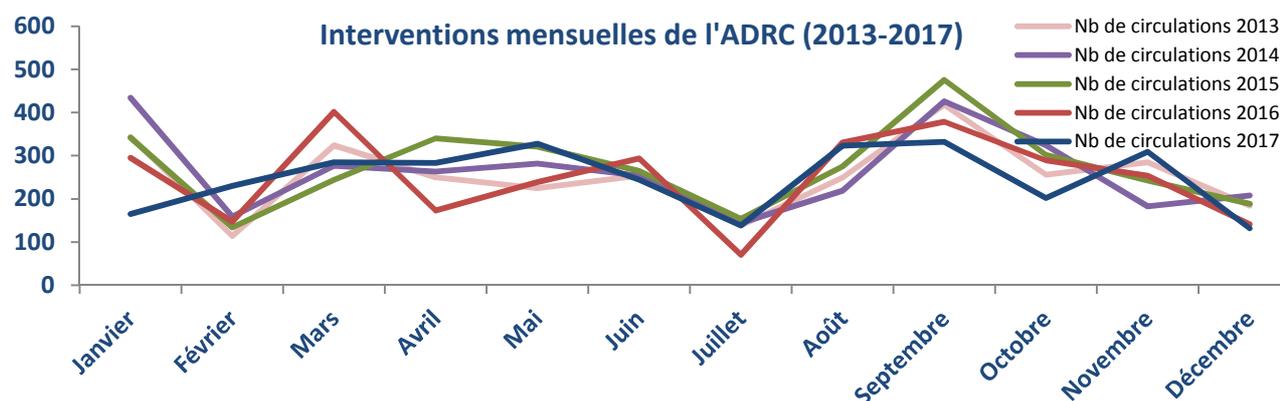
La part des films américains augmente en 2017 est stable par rapport à 2016 (30 % contre 31% en 2016 et 25 % en 2015) (selon CBO), avec notamment la performance de *La La Land* qui a engrangé 2,75 millions de spectateurs, contre les 3,85 millions réalisés par *The Revenant*, film le plus performant en 2016.

La part des films français progresse de son côté, passant de 44 % à 50 % de la fréquentation AE. C'est la part des films ne provenant ni des Etats-Unis ni de la France qui est en chute constante : de 32 % en 2015 à 25 % en 2016 puis seulement 20 % en 2017.

L'évolution mensuelle de la fréquentation Art et Essai subit moins d'accidents statistiques que celle du marché global dont les variations sont beaucoup plus abrupts, entre les pics escarpés des vacances de

février, de novembre ou de décembre, ou ceux des dates de jours fériés, et les creux marqués de janvier, mai, juin, août et surtout septembre. La courbe d'évolution mensuelle de l'AE est donc plus lisse, connaissant cependant les mêmes pics – mais moins accentués – des mois de février, novembre et décembre, et les baisses des mois de janvier, juin ou septembre.

Si l'on superpose la courbe d'intervention mensuelle de l'ADRC – qui manifeste une assez grande stabilité malgré quelques singularités en 2017, avec ses pics situés eux en janvier, et surtout septembre, et moins marqué en avril-mai, et ses creux en février, juillet et novembre-décembre.



Nous obtenons une quasi parfaite évolution inverse de celle du marché, et dans une mesure moins accentuée de celle de l'Art et Essai. Les plus fortes périodes d'intervention de l'ADRC s'inscrivent quasi systématiquement dans les périodes de faible fréquentation des salles, et inversement. Cela est évidemment logique car les périodes de fortes fréquentations potentielles sont celles où l'offre de films importants se concentre, créant d'ailleurs des débats concurrentiels souvent coriaces, et les « besoins » des salles diminuent en conséquence.

Les interventions ADRC pour 2017

La répartition des circulations ADRC en 2017 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	228 titres	2 861 circulations
Procédure VILLES MOYENNES et AE	8 titres	110 circulations
ENSEMBLE	228 titres *	2 971 circulations

* Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- **80 %** des films et **81 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **93 %** des films, **92 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.
Dans ces catégories de films, **87 %** des circulations pour **86 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai.
- La part des **films de diffusion dite large** (plus de 300 copies) s'élevait à **7 %** des films et **8 %** des circulations.

- **72 %** des films et **82 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les **films français** représentaient **51 %** du total des films et **70 %** des circulations.
- **Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA** représentaient **16 %** du total des films pour **9 %** des circulations, ces films étant à 97 % recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **12 %** pour **9 %** des circulations, 86 % de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

Évolutions 2016 - 2017

En 2017, les interventions de l'ADRC ont donc concerné 228 films (216 films en 2016 : + 6 %).

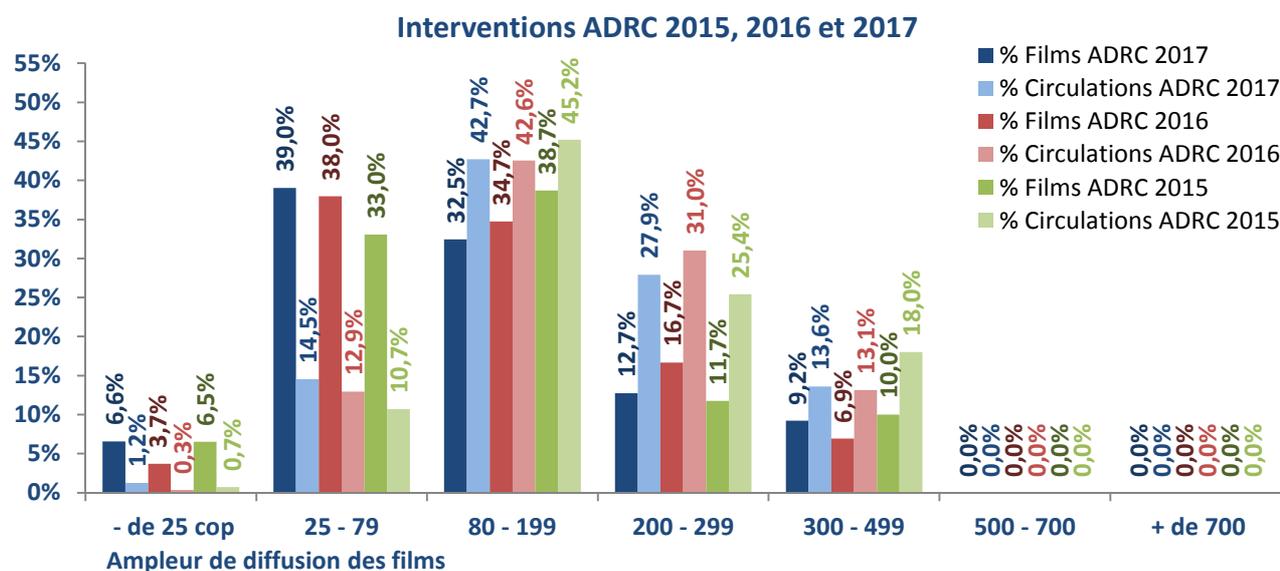
Les circulations mises en place ont elles reculé de 1,4 % par rapport à 2016. En retranchant les copies reprises par les distributeurs, la baisse n'est plus que de 0,5 % (2017 ayant connu une baisse de copies reprises de 8 %).

Dans le champ de la diversité cinématographique, l'ADRC a maintenu de fortes interventions selon tous les critères d'analyses.

La part Art et Essai des interventions 2017 se maintient à un niveau comparable à ces dernières années : **81 % des circulations** (contre 86 % en 2016, 79 % en 2015, 82 % en 2014 et 79 % en 2013). Elle a sensiblement progressé en terme de films : **80 % de films Art et Essai en 2017 contre 77 % en 2016**.

L'ADRC a nettement vu son action croître vers les diffusions réduites et moyennes (92 % des circulations en 2017 contre 87 % en 2016 et 79 % en 2015). Nous verrons plus loin en détail le contenu de cette fonction à laquelle l'ADRC veille avec constance dans le cadre de ses missions d'intérêt général : **l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché**.

Les films français sont également plus représentés (70% des circulations contre 61 % en 2016), alors que les films des Etats-Unis sont en légère progression (9 % contre 6 % ; il est à noter que 82 % des circulations de films des Etats-Unis sont recommandés Art et Essai). Les films ne relevant ni des aires européennes ni des Etats-Unis ont baissé de 12 % des circulations en 2016 à 9 % en 2017.



La part Art et Essai dans les interventions de l'ADRC est encore plus forte au sein de ce qui constitue le cœur de l'action de l'Agence, **les films de diffusion réduite et moyenne : 86 % des films et 87 % de ces circulations sont recommandés.**

Interventions selon les dispositifs ADRC

Si les interventions globales de l'ADRC sont en baisse de 1,4 % par rapport à 2016, le seul dispositif Petites Villes a connu une légère hausse de 0,5 %, maintenant ainsi la forte demande des salles.

Les circulations destinées aux Villes Moyennes se sont rétractées après la forte progression de 2014, du fait d'une moindre demande des distributeurs concernés. Le dispositif Art et Essai n'a pas été sollicité en 2017.

Répartition par dispositifs d'intervention ADRC 2013 à 2017

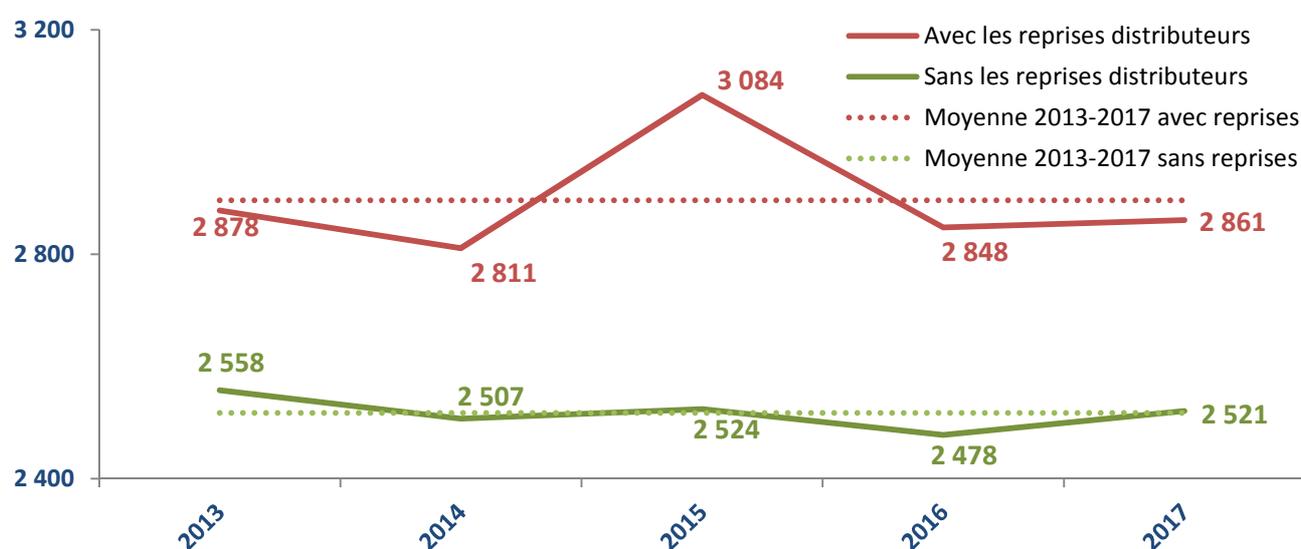
Circulations ADRC	2014	2015	2016	2017
Petites Villes	2 811 sur 194 films	3 084 sur 230 films	2 848 sur 16 films	2 861 sur 228 films
VM et AE	362 sur 23 films	201 sur 11 films	166 sur 17 films	110 sur 8 films

Le nombre de films ayant bénéficié de l'action de l'Agence en 2017 est très conséquent : 228 films.

93 % de ces titres sont de diffusions réduites et moyennes. Les circulations mises en place sur ces films représentent 92 % de l'activité 2017 de l'ADRC, taux en forte progression (87 en 2016 et 79 % en 2015).

43 nationalités d'origine différentes – record de diversité de l'Agence - ont été concernés dont 23 ne ressortissant pas d'Europe ou des Etats-Unis (Japon, Islande, Chine, Chili, Mongolie, Brésil, Hong Kong, Sénégal, etc. pour un total de 16 % des films traités en 2017).

Comparaison des interventions Petites Villes ADRC de 2013 à 2017



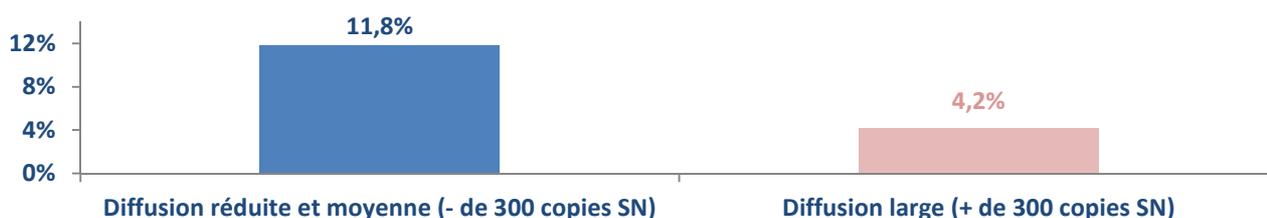
Le nombre de circulations PV 2017 est en hausse par rapport à 2016 et 2014. En retranchant les circulations reprises par les distributeurs, ces interventions se situent exactement dans la moyenne des 5 dernières années.

Poids des interventions ADRC

Mise en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2017 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 10,9 % de ce total de copies distributeurs** (10,7 % en 2016 ; 10,8 % en 2015; 13,1 % en 2014; 9,7 % en 2013).

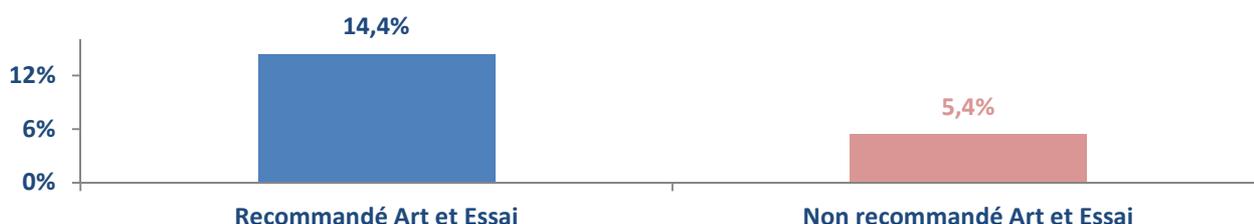
Cette part des interventions ADRC peut être analysée de façon plus détaillée : elle est ainsi plus forte concernant les films de diffusion réduite et moyenne, recommandés Art et Essai et provenant de pays autres que la France ou les Etats-Unis.

Selon l'ampleur de diffusion des films



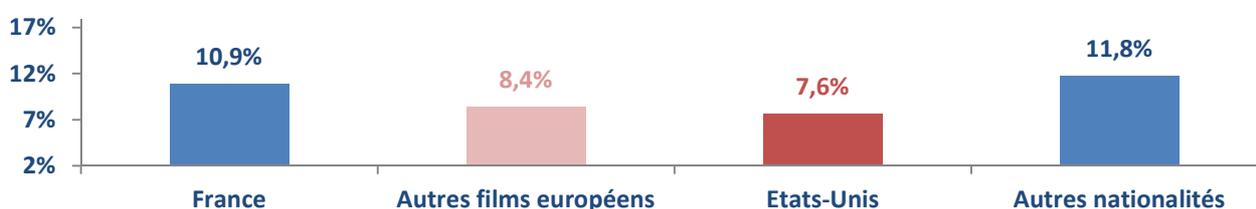
De façon très nette, le poids des interventions ADRC est plus élevé pour les films de diffusion modérée.

Selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart est ici encore plus important, 9 points, et manifeste **l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.**

Selon la nationalité des films



La part moyenne de l'accès ADRC dans la diffusion des films est sensiblement plus importante sur les films dits « de la diversité », de nationalités autres que des Etats-Unis.

4. Circulations ADRC et contributions numériques

Les contributions numériques ADRC

Selon le système adopté par l'ADRC en octobre 2012, après tous les débats menés avec ses administrateurs, et de multiples concertations avec les professionnels, **chaque circulation numérique ADRC génère une contribution qui est répartie équitablement entre les salles constituant cette circulation** (une circulation ADRC ne peut générer plus d'une contribution entière). La contribution est versée par la Caisse de répartition (PROCIREP), sur les indications de l'ADRC, et son montant est le même que celui des contributions d'extension des distributeurs, elles aussi versées par la même Caisse.

Pour les circulations habituelles du dispositif Petites Villes, l'établissement attributaire d'une semaine de circulation obtient ainsi une part de 1/6^{ème} de contribution.

Concernant certaines circulations spécifiques Art et Essai du dispositif Petites Villes (où des localités plus importantes peuvent être intégrées à la circulation et peuvent être programmées sur deux semaines consécutives, ou décalées dans la durée pour mieux gérer le bouche à oreille), **une salle programmée deux semaines obtient ainsi 1/3 de contribution.**

Ces circulations Art et Essai PV ont été créées pour faciliter l'accès des villes moyennes aux films Art et Essai, et les conditions de travail des salles sur ces films, par la confirmation de programmation ferme et obtenue plus tôt. Ces salles de villes moyennes demandent ce type d'intervention pour mettre en place un travail anticipé.

En effet, dans les dispositifs Villes Moyennes ou Art et Essai, la demande formulée par le distributeur intervient pour la deuxième semaine, en fonction des premiers résultats d'exploitation du film, et est expertisée avec l'ADRC par un Comité Technique de Professionnels qui peut refuser la demande ou la réduire.

Spécificités des Villes Moyennes

Pour les circulations des dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », où 3 localités sont desservies pour deux semaines chacune sur les six semaines de répartition, chaque établissement obtient ainsi une part de 1/3 de contribution.

Dans les mois qui ont suivi la mise en œuvre en numérique des dispositifs destinés aux villes moyennes (en avril 2013), le Conseil d'administration de l'ADRC a à nouveau réformé ces dispositifs pour qu'ils soient davantage sollicités par les distributeurs, en les assouplissant, afin de répondre aux difficultés propres aux villes moyennes dans leur accès aux films.

Le premier assouplissement consiste dans la possibilité que certaines salles ne jouent le film concerné qu'une seule semaine. Dans ce cas, ces salles se voient attribuer 1/6^{ème} de contribution et non pas 1/3.

Le deuxième, dans la continuation de ces circulations destinées aux villes moyennes, des localités plus petites peuvent être programmées, facilitant de cette manière le travail de suivi des distributeurs sur les circulations ADRC.

Par contre, des établissements réalisant à eux seuls au moins 200 000 entrées annuelles doivent être directement desservis par les distributeurs.

Les assouplissements de ce fonctionnement érigeaient en principe de ces interventions une contrepartie de responsabilité : leur participation à l'extension de diffusion ADRC demandée en direction des villes moyennes. Tout distributeur qui sollicite l'ADRC sur ces dispositifs doit prendre en charge une part de l'extension ADRC qu'il souhaite obtenir sur son film, d'un minimum de 25 % de la demande.

Les circulations non génératrices de contributions

L'ADRC, dans ses dispositifs d'intervention argentine, avaient intégré un **mécanisme de reprise par les distributeurs du démarrage de ses circulations en 2^{ème} semaine** dès lors que ces distributeurs enregistraient déjà, à l'issue de la 1^{ère} semaine d'exploitation de leurs films, des arrêts de copies 35 mm sans continuation, des arrêts « secs ».

En récupérant la copie 35 mm arrêtée du distributeur pour l'affecter au démarrage de sa circulation en 2^{ème} semaine, **l'ADRC réalisait l'économie de ne pas investir sur une copie 35 mm supplémentaire**, tout en garantissant toujours les dates d'accès aux salles de sa circulation, et faisait circuler une copie distributeur devenue disponible. Tous – ADRC, salles, et distributeur – s'avèrent ainsi gagnants.

Cette évolution de fonctionnement de l'ADRC tirait les conséquences de la concentration de diffusion constatée des films, pour leur sortie nationale, au niveau des villes et sites clés (voir précédemment) où les films sont partagés entre plusieurs salles (et parfois de nombreuses salles !). La dilution des résultats du film qui en résulte – et donc la fragilisation de leur exploitation dans ces sites – occasionne très fréquemment dans ces villes clés l'arrêt de quelques-unes de ces salles dès la fin de la 1^{ère} semaine d'exploitation.

L'intervention de l'ADRC procède de manière inverse. Face à cette concentration de diffusion dans l'espace des zones clés, et la semaine de la sortie nationale, elle assure par ses circulations l'accès au film dans le temps, grâce à des dates fermes et confirmées, pour toutes les salles souhaitant proposer le film à leurs publics, et ne pouvant obtenir du distributeur de réponse ferme ou de garantie sur une date (en plus de conditions économiques d'exploitation « abordables »).

Ainsi, les deux voies d'accès aux films – distributeur d'abord, ADRC ensuite – peuvent être gérées de manière véritablement complémentaire, les travers commerciaux de la première devenant une possibilité d'action à moindre coût pour l'ADRC. Cela s'est fait en bonne intelligence avec les distributeurs à qui les avantages d'une telle pratique ont été régulièrement rappelés.

Avec la diffusion numérique qui a renforcé la concentration de diffusion dans les sites clés, l'ADRC a continué et développé d'autant plus ce pragmatisme d'action dans un dialogue constant avec les distributeurs. Les circulations ADRC reprises par les distributeurs à l'issue de la première semaine d'exploitation se sont ainsi développées.

Désormais, ce ne sont plus des tirages de copies 35 mm qui sont économisés par l'ADRC, mais des contributions numériques ADRC (puisque les contributions ont été préalablement acquittées par les distributeurs) permettant, à budget constant, d'accroître les circulations et accès ADRC aux films pour les salles.

Depuis la fin du mois de mai 2014, se sont ajoutées à cela toutes les circulations ADRC reprises tout au long de leur durée par les distributeurs dès lors que ceux-ci pouvaient constater et confirmer, au fil des

semaines, des arrêts sans continuation sur leurs films. Ce nouveau mode de fonctionnement dit de « reprises continues » de circulations ADRC, conçu et aussitôt testé par l'équipe de l'Agence à l'issue de l'AG du 27 mai 2014, a permis de répondre au dilemme qui s'imposait à l'ADRC au premier trimestre 2014, entre la progression continue des demandes des salles, et un budget des contributions ADRC qui ne pouvait être augmenté par le CNC (voir ci-après : *Intervenir plus... à budget constant !*).

Intervenir plus, à budget constant...

La progression des interventions de l'ADRC, en réponse aux problèmes accrus des salles pour leur accès aux films, s'est observée dès les premiers mois de l'année 2014. Le mois de janvier, en progression de 23 %, mais surtout celui de février avec une augmentation des demandes de 63 % par rapport à 2013, ont été considérés par la direction de l'ADRC comme les signes d'une tension nécessitant une vigilance accrue sur la consommation des budgets d'action de l'Agence.

En 2013, qui était sa première année pleine d'intervention numérique, et donc sans référence de fonctionnement dans cette nouvelle économie de diffusion numérique, l'ADRC avait été confrontée à une augmentation des demandes des salles de 88 % par rapport à 2012 (1 616 circulations), mais surtout de 38 % par rapport à 2011 (2 207 circulations) année de la plus forte activité de l'Agence depuis l'année 2000.

Cette progression des actions de l'ADRC, du fait du fonctionnement économique de la diffusion numérique, progression que l'Agence et ses interlocuteurs institutionnels ont progressivement constatée en 2013, a nécessité un abondement du budget des contributions, au total de 9,4 % de son montant initial, afin de pouvoir assumer cette évolution.

Mais en 2014, dans son dialogue constant avec le CNC, il est apparu qu'un tel abondement du budget contributions ne pouvait, cette année, être assuré par le Centre.

L'ADRC a alors porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, avec cette question essentielle pour la conjoncture 2014 :

- *alors que l'ADRC est la seule instance à intervenir concrètement chaque semaine auprès des salles pour compenser, au niveau de leur accès aux films, les effets des concentrations, comment l'Agence peut-elle continuer à répondre aux besoins accrus des salles, jusqu'à la fin de l'année, dès lors que son budget ne pourra être augmenté par le CNC ?*

L'Assemblée générale de l'ADRC du 27 mai 2014 a permis de réaffirmer la priorité que doit représenter pour l'ADRC, qui plus est dans un contexte de concentration non régulé, le meilleur accès des salles aux films, gage de leur vitalité économique et du meilleur accès des publics aux œuvres.

Dès lors, l'équipe de l'Agence avec ses administrateurs ont choisi de ne pas réduire a priori ses capacités de réponse aux demandes d'accès accrues des salles, en réduisant par contre l'augmentation des contributions qui en sont une des conséquences, et qui pouvaient ainsi contraindre à la baisse ces interventions.

Le moyen en a été trouvé dans **la systématisation, tout au long des semaines de programmation des circulations ADRC – et pas seulement pour leur démarrage – du système de reprise des circulations ADRC par les distributeurs dès lors que ceux-ci enregistrent des arrêts sans continuation sur leur propre programmation**. Par cette reprise par le distributeur, à la semaine n, de la circulation mise en place par

l'ADRC du fait d'un arrêt « sec » de programmation chez le distributeur, l'Agence fait l'économie des parts de contributions qui aurait été dues à partir de cette semaine n. En effet, la contribution avait été précédemment acquittée par le distributeur, avant cet arrêt sans continuation.

Ce système dit de « reprise continue » des circulations ADRC a été testé dès la fin mai 2014 par l'équipe de l'Agence et évalué en continu pendant l'été. Son fonctionnement et ses résultats confirmant qu'il s'agissait là de la solution à la difficile équation du contexte 2014, les administrateurs, en lien avec le CNC, ont avalisé en Conseil d'administration sa continuation, puis son adoption définitive.

Grâce à un dialogue constant avec les distributeurs, qui en ont bien saisi l'importance et l'enjeu, tant pour l'ADRC, pour les salles, et pour leurs films, ce nouveau fonctionnement a permis à l'Agence – à budget des contributions constant – de répondre pleinement aux besoins accrus des salles, objectif qu'elle avait défini comme prioritaire.

En 2017, ce sont ainsi 340 circulations ADRC démarrant en 2^{ème} semaine qui ont été reprises par les distributeurs du fait des arrêts qu'ils enregistraient, soit une baisse de 8 % par rapport à 2016. Cela représente 11,4 % des circulations totales de l'ADRC en 2017, contre 12,3 % en 2016 ; 17,0 % en 2015 et 9,6 % en 2014.

Durée des circulations ADRC

La durée des circulations ADRC est l'un des critères d'évaluation de son action en fonction de la diversité des films sur lesquels elle intervient. Selon ses missions d'origine, les circulations ADRC doivent permettre de faire bénéficier le plus grand nombre de salles d'un accès à un film, dès lors qu'un support ADRC de ce film est mis en place. Cela est d'ailleurs opérant, qu'il s'agisse d'un film d'exclusivité comme d'un film dit de « Patrimoine ».

Pour les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, ces durées de circulation sont établies à 6 semaines pendant lesquelles le distributeur – qui est responsable de la circulation de ces « copies » ADRC – doit effectivement répondre aux demandes de programmation des salles, et rend des comptes à l'ADRC sur la base de ces six semaines pour chaque circulation.

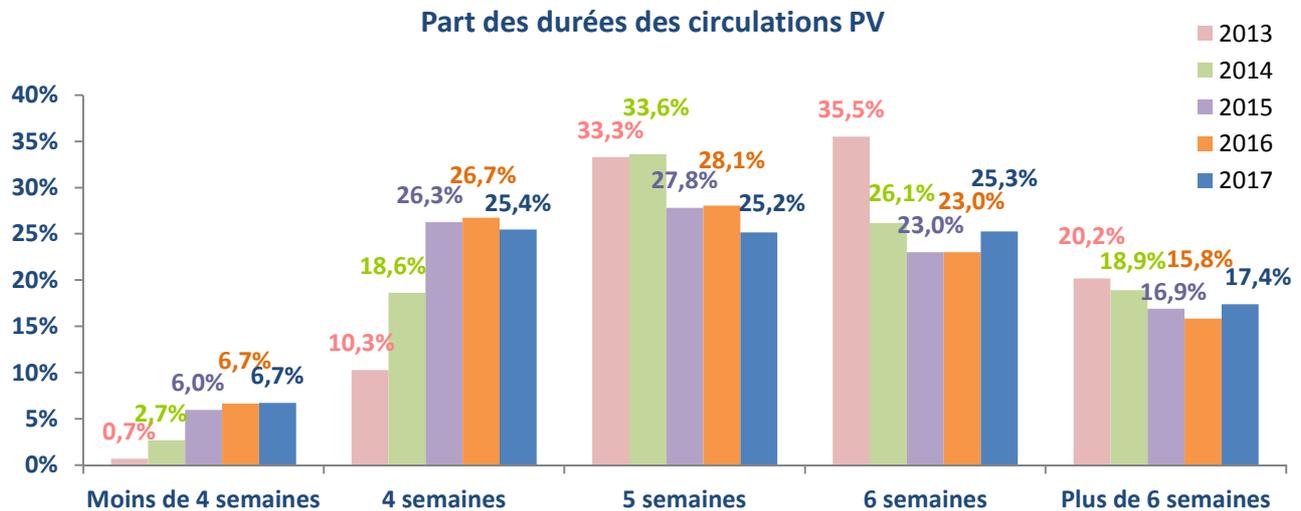
Mais ces circulations peuvent être plus longues, le distributeur ne rendant des comptes que sur la base de ces six semaines.

Les circulations du dispositif Petites Villes, à la mise en place de la diffusion numérique ADRC, ont été a priori établies sur une base de 6 semaines minimales, à raison d'une semaine par localité. Mais ces circulations, en fonction de la carrière réelle du film, peuvent s'étendre au-delà de cette durée, afin de bénéficier au plus grand nombre de salles. Pour ce dispositif, ce sont les correspondants régionaux de l'ADRC qui mettent en place, sous forme de circulation, les demandes d'accès des salles qui apparaissent sur un film, et qui ne sont pas satisfaites par le distributeur.

En réponse à des demandes répétées de salles et de programmeurs concernant les films jeune public, l'ADRC a adapté le partage de ses circulations Petites Villes, dans le respect cependant des préconisations du Comité de concertation qu'elle ne peut que respecter, en permettant – sur ces films – le partage dans la semaine à raison d'une salle par jour.

Le critère d'évaluation de la durée de circulation n'est présenté ici que sur le dispositif Petites Villes (hors circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts sans continuation du distributeur), afin de mieux apprécier cette variation de durée selon les régions et les films concernés.

En 2017 la durée moyenne des circulations du dispositif Petites Villes a été de 5,40 semaines. Elle est en légère progression par rapport à 2016 et 2015 (5,36 et 5,39). Ces trois dernières années dénotent une grande stabilité globale.

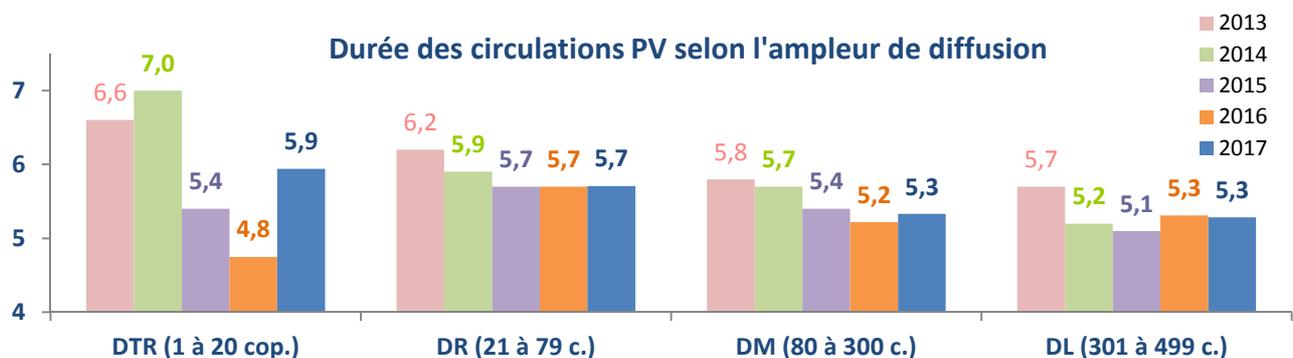


42,7 % des circulations ADRC ont connu une durée de circulation au moins égale à 6 semaines contre 38,8 % en 2016, 39,9 % en 2015 et 45,0 % en 2014. **67,9 % des circulations ADRC ont duré en 2016 au moins 5 semaines (66,9 % en 2016).** C'est là une donnée importante dont l'ADRC observe l'évolution.

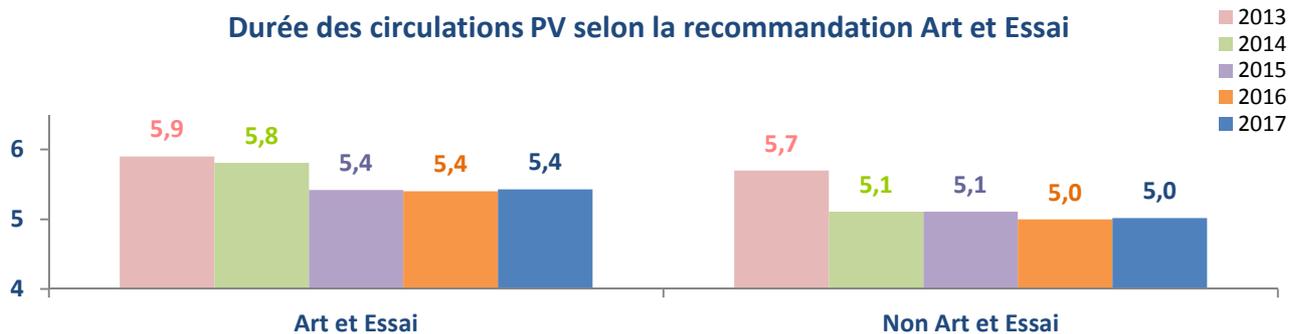
Chacun s'accorde en effet à constater qu'avec le numérique la durée d'exploitation des films s'est sensiblement raccourcie. Et par ailleurs, l'accès rapide dans les premières semaines est devenu un enjeu permanent de nombreuses salles car générateur de contribution numérique.

Pour l'ADRC, l'enjeu de ses actions sur l'accès aux films n'est évidemment pas de raccourcir la vie des films mais de mieux irriguer le territoire avec une diversité de films.

Pour l'année 2017, il apparaît que les films de diffusion réduite (moins de 80 copies en sortie nationale) bénéficient de circulations plus longues que les films de diffusion moyenne ou large, et c'est d'autant plus le cas pour les Diffusions Très Réduites (- de 20 copies) avec une moyenne de 5,9 semaines.



Les films Art et Essai profitent de circulations nettement plus étendues (5,4 contre 5,0 pour les films non recommandés).



Les films de la diversité, ou plus fragiles, sont ainsi ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. L'exploitant a ainsi l'avantage, non de la rapidité maximale (qui ne s'avère bénéfique qu'à une minorité de films dans l'année), mais de la certitude d'une date de programmation permettant de préparer et gérer un travail plus exigeant ou délicat sur le film.

6 015 parts de contributions attribuées aux salles, soit 461 150 €

Alors qu'en 2017 les interventions de l'ADRC s'établissent à 2 971 circulations – comprenant 340 circulations « reprises » non attributaires de contributions numériques – l'ADRC a ainsi attribué un total de **6 015 parts de contributions numériques à 1/6^{ème} de C.N.** (les parts à 1/3 ont été converties en parts à 1/6^{ème} pour les statistiques). Ces contributions ont bénéficié à plus de **900 établissements différents, pour un total de 2 626 circulations numériques génératrices de contribution.**

Le dispositif Petites Villes a comptabilisé 5 734 parts à 1/6^{ème} de contribution sur un total de 189 films ayant généré 2 516 circulations. Le dispositif « Villes moyennes » a comptabilisé 140,5 parts à 1/3 de contribution sur un total de 8 films ayant généré 110 circulations.

Au total en 2017, c'est l'équivalent de près de 1 003 contributions entières qui ont été générées par les circulations ADRC, soit 461 153 € attribués aux salles. Le taux d'attribution de contribution numérique par circulation était donc de 38 % (soit 2,29 parts effectivement générées par circulation) en raison du mode de fonctionnement lié aux systèmes de reprises définis auparavant.

Les tableaux suivants tiennent également compte des contributions économisées par le fonctionnement dit de « reprises continues » qui a singulièrement diminué cet investissement qu'aurait dû occasionner la progression des interventions ADRC en 2015, 2016 et 2017.

Relevé mensuel du dispositif Petites Villes avec attributions de parts à 1/6^{ème}

2017	NB DE FILMS	NB DE CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/6 ^{ème}	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	13	123	305	2,5
Février	11	208	538	2,6
Mars	17	205	422	2,1
Avril	21	244	615	2,5
Mai	14	276	727	2,6
Juin	16	186	393	2,1
Juillet	11	129	263	2,0
Août	17	263	645	2,5
Septembre	14	310	689	2,2
Octobre	14	174	320	1,8
Novembre	23	272	506	1,9
Décembre	18	126	311	2,5
TOTAL PV	189	2 516	5 734	2,3

Relevé mensuel du dispositifs Ville Moyenne avec attributions de parts à 1/3

2017	NB DE FILMS	NB CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/3	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	0	0	0	/
Février	0	0	0	/
Mars	1	8	6,5	0,9
Avril	1	22	29	1,3
Mai	2	40	56	1,4
Juin	1	11	14,5	1,3
Juillet	0	0	0	/
Août	3	29	34,5	1,2
Septembre	0	0	0	/
Octobre	0	0	0	/
Novembre	0	0	0	/
Décembre	0	0	0	/
TOTAL VM	8	110	140,5	1,3

Évaluation de l'économie budgétaire totale en 2017

L'extension du fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur permet – à budget constant – d'accroître de manière importante les accès ADRC au bénéfice des salles, ou de diminuer de manière tout aussi importante le budget d'intervention nécessaire tout en assumant l'ensemble des demandes d'accès aux films des salles que les distributeurs n'intègrent pas dans leur sortie de films.

Conçu et mis en place durant l'année 2014, à l'issu de l'AG du 27 mai, ce système a généré dès 2014 puis en 2015, une économie budgétaire totale de 1 782 000 €, soit 58 % des budgets qui auraient été nécessaires pour financer en contributions les 6 458 circulations mises en place sur ces deux années (soit 3 035 260 €).

En 2017, c'est-à-dire pour un total de 2 971 circulations ADRC mises en place pour les salles :

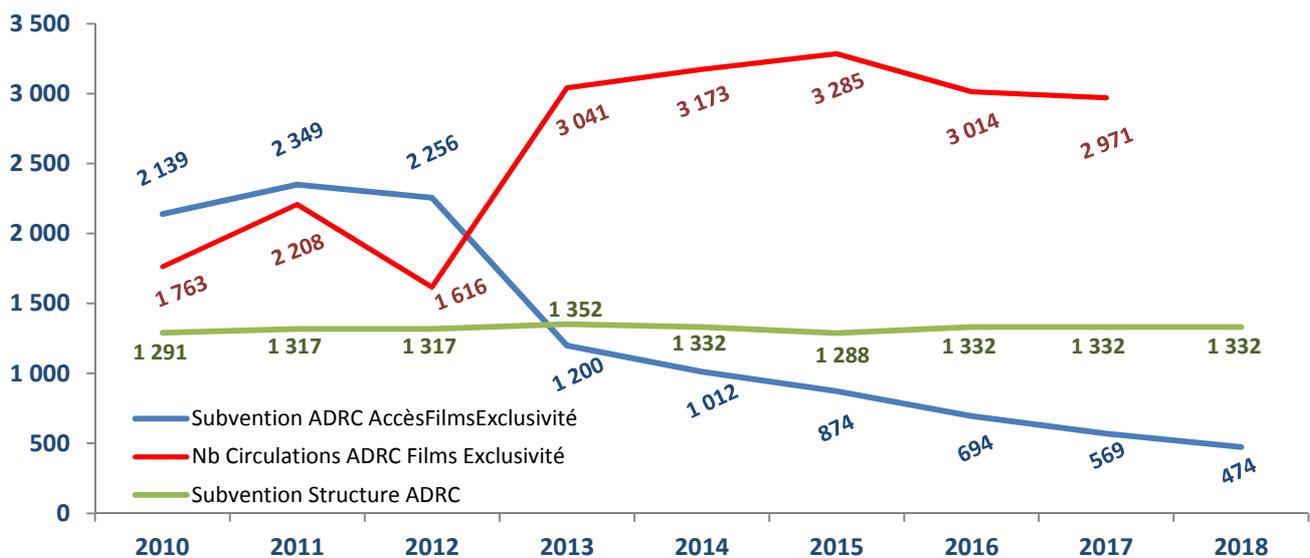
. L'économie budgétaire totale, réalisée grâce aux divers systèmes mis en place par l'ADRC pour mieux gérer les moyens qui lui sont octroyés, s'établit à **925 195 €** par rapport à un budget qui, avec ces 2 971 circulations, aurait normalement dû être de 1 396 370 €, soit une économie globale de **66,3 % du budget nécessaire** ;

. L'économie représentée par les reprises de circulations ADRC à leur démarrage, soit 340 circulations parmi les 2 971 au total, est de **159 800 €**, soit 17,3 % des 925 195 € d'économies globales ;

. L'économie réalisée sur les 2 631 circulations génératrices de contributions ADRC en 2017 (2 971 circulations moins 340 circulations reprises au démarrage), grâce à la gestion des dispositifs de circulations ADRC et le système de « reprise continue » est de **765 395 €**, soit 82,7 % des 925 195 €.

Ainsi, depuis 2014, l'économie budgétaire réalisée au total est de **3 650 485 €**, soit 62,4 % des budgets qui auraient été nécessaires sans le système de gestion des contributions conçu et mis en place par l'ADRC.

Évolution des subventions d'accès aux films et des circulations



L'effet « de ciseau » – entre 2012 et 2013 – manifeste de manière spectaculaire **l'évolution inverse entre la très forte progression des interventions ADRC** (qui ira jusqu'à plus de doubler en 2015 celles de 2012) et **la baisse non moins importante, immédiate** (divisée par deux de 2012 à 2013) **des subventions d'accès aux films**.

Ces subventions, grâce aux modes de gestion économique des contributions instaurés par l'ADRC, ont donc continué à baisser de manière importante à partir de 2014 : **une baisse de 44 % de 2014 à 2017**.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement de l'ADRC manifeste sur ces périodes une très grande stabilité. Pour l'année 2017, elle est ainsi identique à celle de 2016, qui était elle-même identique à celle de 2014, après une baisse en 2015 de 3,3 %. En 2018, la subvention de fonctionnement de l'ADRC est de nouveau identique à 2017, et donc à 2016, étant identique pour ces trois années, et pour 2015.

Concentration, déséquilibres structurels et régulation nécessaire

Dans le contexte contraint du financement public global que les acteurs de la culture connaissent depuis de très nombreuses années, la question de l'évolution des budgets de l'ADRC est évidemment sensible, et fait l'objet d'une évaluation constante de la part de l'Agence, et bien-sûr d'un débat régulier avec le CNC au fil des années.

Comme cela a été vu précédemment, devant les besoins accrus des salles dès le début de l'année 2014, l'Agence a également porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, comme lors de son Assemblée générale du 27 mai 2014.

La réactivité de l'ADRC, par l'extension de son fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur sans continuation, a donc immédiatement permis – à budget constant – d'accroître les accès ADRC au bénéfice des salles, puis ensuite, tout en assumant pleinement les demandes d'accès des exploitants, de continuer même à réaliser des économies supplémentaires.

Conformément à sa pratique continue, dans une relation constante avec ses interlocuteurs professionnels et institutionnels, et en fonction des priorités définies par ses missions d'intérêt général, elle a adapté ses modes d'action, de fonctionnement et de gestion en rapport aux évolutions qu'elle constate, et évalue en permanence.

Cependant – et il est très important de le réaffirmer – chacun est bien conscient que l'accroissement d'activité de l'ADRC sera très loin de suffire à rétablir des situations de concentration du parc de salles et de la diffusion des films, fondamentalement préjudiciables à la diversité du cinéma en France, et à la meilleure diffusion des œuvres telle que le principe en est inscrit dans la loi.

Chacun est bien conscient qu'il s'agit là avant tout de déséquilibres structurels à résoudre et de régulations fondamentales à opérer, faute de quoi la question d'une saine concurrence sera de l'ordre de la théorie.

Le maintien indispensable d'un espace diversifié de salles nécessite un aménagement sur le territoire qui prenne enfin en compte ce pluralisme fondamental, de même qu'un accès aux films à la légitimité mieux établie et garantie.

Dans l'attente de ces réformes cruciales, l'ADRC restera bien évidemment – selon ses missions – vigilante et réactive sur toutes ces questions qui au fond déterminent ses actions.

Il faut rappeler que l'ADRC est la seule structure qui concrètement, sur le terrain, toutes les semaines, veille à compenser les inégalités radicales d'accès à la diversité des films, conséquences des inégalités concurrentielles non moins radicales qui se développent.

C'est notamment le cas du meilleur accès aux films porteurs Art et Essai dont l'enjeu est, nous l'avons vu, crucial pour la vitalité de toutes les salles indépendantes sur leurs territoires, et leur possibilité de proposer à leurs publics une pluralité effective et étendue du cinéma.

5. Localités desservies

Les dispositifs d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film ont permis de desservir en 2017 :

De l'ordre de 1 800 localités différentes au total, dont 1 200 dotées de salles fixes (hors points de circuits itinérants)

Soit 72 % des communes équipées d'une salle de cinéma (hors circuits itinérants)
(78 % en 2016 et 2015, 79 % en 2014, 80 % en 2013, 67 % en 2012)

Le dispositif dit « Petites Villes » a alimenté 1 109 localités dotées de salles fixes et environ 800 points de circuits itinérants, soit environ 1 900 localités au total.

Les dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai ont alimenté 362 localités.

271 localités ont bénéficié à la fois de copies « Petites Villes » et de copies « Villes Moyennes ».

Près de 95 % de ces localités ne sont pas des villes-clés, c'est-à-dire des villes commercialement dominantes, jugées par les distributeurs, pour des raisons diverses (dont le poids économique de leur programmateur ou exploitant), comme commercialement incontournables.

Dispositif Petites Villes

Durant l'année 2017, les circulations mises en place par l'Agence selon la procédure Petites Villes ont été programmées dans :

1 109 localités à salle fixe et environ 600 points itinérants

La liste des localités hors points de circuits itinérants figure en annexe.

Le nombre de copies varie selon les salles (hors points itinérants), les cinémas de petites agglomérations et de banlieues qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de circulations de copies ADRC :

TRANCHES DE CIRCULATIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	ÉVOLUTION 2016/2017
25 circulations et plus	247 établissements	- 3 %
15 à 24 circulations	222 établissements	- 4 %
10 à 14 circulations	170 établissements	+ 13 %
5 à 9 circulations	199 établissements	- 6 %
Moins de 5 circulations	310 établissements	- 3 %

Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'établissements et non pas de localités (1 localité pouvant avoir plusieurs cinémas).

Dispositif Villes Moyennes

Les circulations mises en place en 2017 selon la procédure Villes Moyennes ont été programmées dans :

362 localités différentes (401 en 2016, 504 en 2015, 638 en 2014, 376 en 2013 et 68 en 2012)

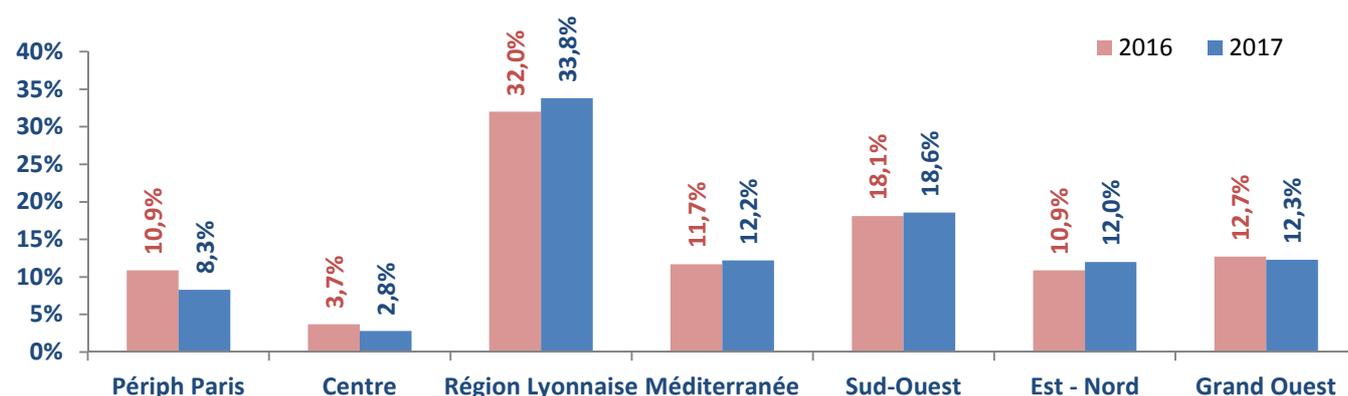
6. Répartition géographique par régions ADRC

Rappel totaux Petites Villes 2017 : **2 521 circulations – 193 titres**. [En 2016 : 2 478 circulations – 169 titres]
(Hors circulations reprises par les distributeurs)

Tableau comparatif 2016 / 2017

Régions	% Etablissements		% Circulations		Nb total circ.		Nb total titres	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Sud-Ouest	25,4	26,5	18,1	18,6	449	470	110	131
Grand-Ouest	16,5	15,0	12,7	12,3	315	309	105	112
Région Lyonnaise	19,3	20,6	32,0	33,8	793	852	125	154
Méditerranée	12,8	12,5	11,7	13,4	289	338	104	127
Périphérie de Paris	10,2	10,1	10,9	8,2	270	207	102	98
Nord - Est	12,2	11,8	10,9	11,0	271	277	103	101
Centre	3,6	3,5	3,7	2,7	91	68	62	48

Part des circulations ADRC 2016 / 2017 selon les régions



Lecture : La Région Sud-Ouest a mis en place en 2017 18,6 % du total des circulations ADRC contre 18,1 % en 2016.

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, constitue la 3^{ème} région hors IdF de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés (cf chapitre 2). Elle comprend par ailleurs un nombre très important de salles non desservies en sortie nationale, et notamment de villes moyennes, ce qui explique que cette région soit celle de la plus forte activité de l'ADRC.

La Région Rhône-Alpes, Auvergne, Franche Comté, Bourgogne en 2017

La région : les 12 départements d'Auvergne-Rhône Alpes et les 6 de Bourgogne Franche Comté

Le correspondant régional ADRC : Nicolas VILLETTE

Nombre d'établissements desservis en 2017 : 236

Nombre de titres : 154

} Soit une moyenne de 5,5 circulations par film, représentant 80 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 852

} **et 33,8 % des circulations ADRC France** (Petites Villes et hors reprises).

Analyse de la diffusion

L'intervention de l'ADRC en 2017 dans la région de Lyon a concerné 852 circulations pour un total de 154 titres. C'est une augmentation de 59 circulations par rapport à 2016, un chiffre jamais atteint. Le nombre de titres sur lesquels nous sommes intervenus est également en forte augmentation : 29 titres de plus qu'en 2016.

La part des retirages de la région Lyon par rapport à l'ensemble du territoire continue à augmenter, passant de 32 % l'an dernier, à 33,8 % des interventions de l'ADRC, soit désormais plus d'un tiers.

Le nombre d'établissements servis est lui aussi en augmentation : 236 contre 225 en 2016.

Les retirages ont concerné 81,8 % de titres recommandés Art et Essai (assez stables par rapport à l'an dernier qui avaient concerné 82,4 % de titres recommandés). 82,5 % des circulations ont été faites sur des films recommandés, en légère augmentation (82,1 % l'an dernier, 77,2 % en 2015).

26,6 % des copies concernaient des films soutenus AFCAE, soit une légère baisse par rapport à l'an dernier qui avait connu un pic (29,8 % contre 14,5 % en 2015).

Au-delà des films soutenus par l'AFCAE, on constate d'une part, une augmentation des retirages sur les films soutenus par le GNCR : 5,2 % des titres, 2,3 % des copies (contre respectivement 3,2 % et 1 % l'an dernier) et d'autre part, une légère augmentation également sur les films soutenus par l'ACID : 3 copies sur 2 titres, contre 1 copie sur un titre l'an dernier.

Concernant les ampleurs de diffusion, il faut noter :

- 4 copies ont été tirées sur 2 films à diffusion très réduite (DTR) contre une seule en 2016.
- 124 copies ont été tirées sur 55 titres à diffusion réduite (DR). Il s'agit là d'une forte augmentation par rapport à 2016 qui avait vu tirées 94 copies sur 38 titres seulement.

- 619 copies ont été tirées sur 84 films à diffusion moyenne, contre 581 copies pour 76 titres en 2016. L'augmentation des retirages dans la région cette année concerne donc également les films à diffusion moyenne, avec en détails :
 - 359 copies sur 63 titres diffusés entre 80 à 199 copies en SN, soit 42 % des copies contre 36 l'an dernier.
 - 260 copies sur 21 titres diffusés entre 200 et 300 copies en SN, soit 30,5 % des copies contre 37 % l'an dernier. Il y a donc eu un rééquilibrage de répartition des retirages dans les films à ampleur de diffusion moyenne bénéficiant aux films à diffusion moyenne « réduite ».
- 105 copies ont été tirées sur des films à ampleur de diffusion large (DL) c'est-à-dire les films entre 300 et 400 copies : soit 12,3 % des retirages dans la région, contre 14,8 % en 2016, 27,4 % en 2015... La baisse est continue et fait donc penser que l'accès aux films à diffusion de plus de 300 copies commence à s'assouplir pour les salles de la région de Lyon.

Voyons maintenant les variations sur les nationalités d'origine des films sur lesquels nous sommes intervenus. Il est à noter que :

- Nous avons tiré 623 copies sur 88 titres Français, soit 57 % des titres et 73 % des copies retirées. C'est une double augmentation, de 2 points sur les titres mais surtout de 10 points sur les copies.
- Les films européens sont eux, en revanche, en nette baisse. Ils ont concerné 10,6 % des copies contre 18 l'an dernier, qui avait vu quelques gros films européens sortir et donc tirer les statistiques de ces films vers le haut, la Palme d'Or *Moi Daniel Blake*, notamment.
- La part des autres nationalités augmente, elle, concernant 8,3 % de films USA et 8 % de films d'autres territoires. Ce qui fait passer à 16 % la part hors Europe de nos retirages, contre 11 % l'an dernier.

Il apparaît donc, après analyse, que les évolutions rencontrées cette année dans l'intervention de l'Agence sur la région de Lyon ont bénéficié à une plus grande diversité de titres, une plus grande part de films Art et Essai et enfin, une plus grande variété de cinématographies d'origine. Ce qui nous permet de constater une fois de plus que l'ADRC joue un rôle essentiel pour la petite exploitation, son accès à la diversité des films sur toute la diversité des territoires de cette région.

La Région Méditerranée et Outre-mer en 2017

La région : La France d'outre-mer et 13 départements répartis comme suit : les 2 départements de Corse, les 6 départements de Provence-Côte-d'Azur et les 5 départements formant auparavant la région Languedoc-Roussillon

La correspondante régionale ADRC : Solenne BIANCO

Nombre d'établissements desservis en 2017 : 144

Nombre de titres : 127

} Soit une moyenne de 2,7 circulations par film, représentant 66 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 338

} **et 13,4 % des circulations ADRC France** (Petites Villes et hors reprises).

Analyse de la diffusion

L'intervention de l'ADRC dans la région Méditerranée a concerné 338 circulations en 2017 (sur un total de 127 titres), soit une augmentation de 49 circulations par rapport à 2016. La part des retirages Méditerranée par rapport à l'ensemble du territoire continue de progresser passant de 11,7 % à 13,4 %. La part de titres augmente également : 127 contre 102 titres en 2016. Le nombre de copies par films diminue quant à lui, passant à 2,66 copies par films, contre 2,83 l'an dernier. Le nombre d'établissements servis est relativement stable : 144 en 2017 contre 149 en 2016.

Notre activité a généré cette année près de 125 000 entrées.

Les retirages ont concerné 83,5 % de titres recommandés Art et Essai, et 85,8 % des copies, ce qui est plus que la moyenne nationale. C'est une augmentation par rapport à l'an dernier (81 % des copies).

27,8 % des copies tirées dans la région concernaient des films soutenus par l'AFCAE (20,5 % des titres). Il s'agit d'une diminution par rapport à l'an dernier : 34,3 % des copies, 34,4 % des titres en 2016.

Par contre, nous notons une augmentation des circulations sur des films soutenus par le GNCR : 9,4 % des titres pour 5,31 % des circulations (en 2016, ces chiffres étaient de 2 % et 0,7 %).

Aucun film ayant bénéficié d'un soutien ACID n'a fait l'objet de circulation ADRC.

Voyons maintenant en détails les ampleurs de diffusion des films sur lesquels nous sommes intervenus :

- 4 copies ont été tirées sur un titre à diffusion très réduite (DTR) pour 2 films. En 2016, nous n'étions pas intervenus sur ce type de film à sortie limitée.

- 62 copies ont été tirées sur 42 titres à diffusion réduite (DR) : cela représente 33,1 % des titres pour 18,3 % des retirages, en légère augmentation sur un an (30,4 % des titres et 17 % des copies en 2016).

- Sur les films à diffusion moyenne (DM), nous avons tiré 243 copies sur 72 titres différents. Soit 44 copies en plus qu'en 2016 sur 10 de titres de plus. La part des films à diffusion moyenne représente 71,9 % des copies, en augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier. En détails, 43,8 % des copies concernent des films sortis entre 80 et 199 copies en Sortie Nationale et 28,1 % des copies tirées le sont sur des films sortis entre 200 et 300 copies.

- Enfin, 29 copies ont été tirées sur 11 films à diffusion large (300 à 400 copies en SN), soit 8,6 % des retirages dans la région, le niveau le plus bas de ces dernières années : nous sommes passé de 19,7 % en 2013, 18,3 % en 2014 ou encore 14,2 % en 2016.

On remarquera donc que la baisse des retirages sur les films à diffusion large se fait au bénéfice, d'une part, des films à diffusion moyenne, mais également au bénéfice des films à diffusion réduite.

Concernant les nationalités d'origine des films sur lesquels nous sommes intervenus cette année, les tirages ont concerné 57,5 % de titres français pour 65,1 % de copies, en légère hausse par rapport à l'an passé. La proportion des retirages sur les copies de films européens est en baisse remarquable : si le nombre de titres est relativement stable entre 2016 et 2017 (respectivement 21 et 20 films), le nombre de copies tirées est passé de 70 à 37.

Les films ayant bénéficié du plus de tirages de copies (10 circulations) sont *Rodin*, *Barbara* et *Ôtez-moi d'un doute*, trois films cannois et trois films français. *120 Battements par minute*, autre film français présenté à Cannes, a bénéficié de 9 copies, tout comme *Loving*, film américain et seul titre étranger à avoir été tiré sur plus de 7 copies dans la région. 8 copies par film pour *Primaire*, *Patients*, *Django* et *Les Fantômes d'Ismaël*.

Cette année, la région représente 13,4 % des tirages nationaux, en progression de 1,7 point. L'activité a concerné également 65,8 % des titres retirés par l'ADRC.

La diversité des titres est plus grande sur :

- les films soutenus GNCR dont 92,3 % des titres ont été retirés dans la région ;
- les films à diffusion moyenne dont 80 % ont été retirés, et principalement les films dont le plan de sortie est compris entre 200 et 300 copies : 83,3 % ;
- l'intervention sur les films français représente 75,3 % des titres.

Il apparaît donc que l'intervention de l'ADRC en 2017 s'est globalement portée sur une plus grande diversité de titres à diffusions réduite et moyenne, sur plus de films recommandés Art et Essai, français ou américains.

On peut y voir un lien avec les nombreux films présentés lors des visionnements organisés en régions par les associations partenaires de l'ADRC, Cinémas du Sud en région PACA et l'ACCILR en Languedoc-Roussillon, très active sur leur territoire.

Cette année, la correspondante régionale s'est rendue aux événements suivants :

- Narbonne Scène Nationale, pour un visionnement ACCILR le 12 janvier
- Rencontres du Sud à Avignon en mars
- Clermont-l'Hérault, pour un visionnement ACCILR le 20 avril
- L'Assemblée Générale de Cinémas du Sud à Cucuron les 21 et 22 juin
- Castelnaudary les 7 et 8 septembre pour un visionnement ACCILR et ACREAMP
- Festival Ciné 32 Indépendance(s) et Création à Auch en octobre
- Nice le 19 octobre pour un visionnement Cinémas du Sud

La Région Grand-Ouest en 2017

La région : les 14 départements des régions Bretagne, Normandie et des Pays de la Loire

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC

Nombre d'établissements desservis en 2017 : 172

Nombre de titres : 112

} Soit une moyenne de 2,8 circulations par film,
représentant 58 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 309

} **et 12,3 % des circulations ADRC France** (Petites Villes et hors reprises).

Analyse de la diffusion

Pour l'année 2017 l'Agence est intervenue sur 112 titres sur un total de 309 circulations, contre 105 titres et 315 circulations en 2016. Bien qu'en légère baisse (58 % de la totalité des films au lieu de 62 % en 2016) la diversité des films reste forte en région Ouest.

Si le nombre de titres Art et Essai reste stable et représente, comme en 2016, 80 % des accès aux films demandés par les exploitants, le nombre de circulations baisse et passe de 86 % en 2016 à 78 % en 2017.

En détail : on constate une baisse du nombre de circulations de films recommandés Art et Essai entre 2016 et 2017 de près de 10 points, passant de 34 % des circulations en 2016 à 26 % en 2017. De même, le nombre de films soutenus Art et Essai est en baisse, passant de 28 % en 2016 à 21 % en 2017.

Les films soutenus par le GNCR sont à l'inverse en légère hausse et représentent près de 4 % des demandes des salles de l'Ouest (2 % en 2016), bien que le nombre de circulations reste modeste avec moins de 2 % de la totalité des circulations pour cette région.

Les films de nationalité française demeurent largement dominants et sont même en hausse par rapport à l'année précédente avec 69 films pour 211 circulations, soit 61 % des films pour près de 70 % des circulations. Ainsi, *120 Battements par minute* de Robin Campillo avec 10 circulations, *Patients* de Grand Corps Malade et *Medhi Idir* avec 9 circulations et *Rodin* de Jacques Doillon avec 8 circulations sont les interventions les plus importantes pour la région.

Bien que toujours au second rang avec 16 titres, le nombre de circulations de films européens baisse néanmoins drastiquement passant de 69 circulations en 2016 à 32 en 2017. Les films de nationalité étrangère (hors Europe et USA) restent stables et représentent toujours 11 % des circulations totales. Enfin, les films de nationalité américaine augmentent légèrement et représentent 10 % des circulations pour la région Ouest (7 % en 2016).

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, près de 70 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en Sortie Nationale), 21 % des circulations concernant des films à diffusion réduite et 20 % des films à diffusion large.

La Région Sud-Ouest en 2017

La région : Région Nouvelle Aquitaine (12 départements des anciennes régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes), la partie occidentale de la région Occitanie (8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) et 1 département de la région Pays de la Loire : la Vendée

Le correspondant régional ADRC : Adrien SOUSTRE

Nombre d'établissements desservis en 2017 : 304

Nombre de titres : 131	} Soit une moyenne de 3,6 circulations par film, représentant 68 % des titres ADRC
Nombre de circulations : 470	

Analyse de la diffusion

Les interventions de l'ADRC dans le Sud-Ouest sont globalement stables – malgré une légère hausse. Le nombre de titres, le nombre de copies et la part que représente le Sud-Ouest restent presque inchangés par rapport à l'année 2016. Le nombre de localités desservies est en léger progrès (297 en 2016 et 304 en 2017). Aussi peut-on noter **une réelle pérennité dans notre mode de fonctionnement, ainsi que dans la quantité de demandes auxquelles nous répondons.**

84 % des copies tirées dans la région concernent des films recommandés Art et Essai (contre 88 % en 2016). Le nombre de circulations de films Art et Essai, reste, quant à lui, parfaitement stable.

Les 17 films à « lourde intervention » (plus de 7 copies) sont tous recommandés Art et Essai : 15 copies : **120 Battements par minute** ; 12 copies : *Patients* ; 11 copies : **Le Grand méchant renard, Barbara, Django, Les Fantômes d'Ismaël, Rodin, Ôtez-moi d'un doute** ; 10 copies : **Sage-Femme, Petit Paysan** ; 9 copies : **Primaire, Zombillenium** ; 8 copies : *Visages villages, Aurore, L'Amant oublié* ; 7 copies : **Loving, Jackie**.

L'AFCAE a soutenu huit d'entre eux (dont les titres sont notés en bleu). Pour information, nous sommes intervenus sur 20 films non classés cette année (notamment *Bonne pomme* et *Les Hommes du feu*).

Comme les années précédentes, du fait de la haute proportion de films Art et Essai, la diffusion s'est majoritairement faite en version originale, parfois en version multiple et très rarement en version française.

En 2016, nous n'avons travaillé sur aucun film à diffusion très réduite (moins de 20 copies en Sortie Nationale). En 2017, nous avons monté 9 circulations de 6 films différents, souvent très fragiles, tels que *Heartstone* (Islande – 10 copies en SN – 2 circulations ADRC pour 9 localités servies).

L'aide apportée aux films à diffusion réduite (de 20 à 80 copies en SN) est parfaitement stable en 2017. Ces titres représentent toujours plus d'un tiers du corpus de l'année (pour 15 % des circulations de 2017). Le soutien aux films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies en SN) constitue toujours le cœur de l'action de l'ADRC dans le Sud-Ouest. Ainsi, 70 % des copies tirées concernent ces films. La « fourchette basse » de cette catégorie (de 80 à 199 copies en SN) représente toujours 40 % des titres et 40 % des circulations. La « fourchette haute » (de 200 à 300 copies), quant à elle, accuse un léger tassement de nos actions, mais

représente toujours un peu moins de 30 % des circulations.

Le nombre des films à diffusion large (de 300 à 400 copies en SN) a bien augmenté (passant de 3 à 13), le nombre de circulations a suivi la même courbe. Des titres tels que *Sage-Femme*, *Jalouse*, *Le Grand méchant renard* ou *Bonne pomme* ont fait bondir nos actions envers cette catégorie.

Les interventions de l'ADRC se concentrent donc très largement sur les diffusions à moins de 200 copies en SN : 77 % des titres et 58 % des circulations. Proportionnellement, on note donc une très légère diminution des interventions concernant les films sortant à plus de 200 copies en SN. Mais globalement, on peut surtout noter une étonnante stabilité de nos interventions dans le Sud-Ouest.

En observant les chiffres bruts, on remarque néanmoins une nette augmentation de nos actions : 21 titres de plus, et 22 circulations supplémentaires, par rapport à l'année 2016.

Il est intéressant de noter l'évolution de la diversité de nationalités. Dans le Sud-Ouest, le nombre de circulations de films français augmente nettement, jusqu'à atteindre 70 % des circulations de 2017, tandis que le corpus passe de 57 à 72 films français. Le déclin des films de nationalité américaine se confirme, depuis 2014 : ces titres ne représentent plus que 8 % des copies. Cette baisse ne bénéficie pas aux films européens (25 films pour 96 circulations en 2016 / 25 films pour 54 circulations en 2017), ni aux films étrangers hors Europe et USA dont l'exploitation reste très stable (15 % des titres pour 10 % des copies). Notons ici quelques interventions, preuves de la diversité des nationalités : *The Square* (Suède – 6 copies), *On the Milky Road* (Serbie – 6 copies), *Faute d'amour* (Russie – 4 copies), *Neruda* (Chili – 4 copies), *Une famille heureuse* (Géorgie – 3 copies).

Il convient de terminer cette analyse en enregistrant l'évolution constante de la diffusion des films Jeune Public, par le biais de l'ADRC, dans le Sud-Ouest : 11 films pour un total de 41 circulations (contre 7 films pour 12 circulations en 2015 et 10 films pour 34 circulations en 2016). Ceci étant principalement dû aux interventions particulièrement importantes sur deux films : *Le Grand méchant renard* (11 circulations – soutien AFCAE JP) et *Zombillenium* (9 circulations).

Viennent ensuite *Le Vent dans les roseaux* (soutien AFCAE JP), *Dans la forêt enchantée de Oukybouky*, *Les Moomins attendent Noël*, *L'École des lapins*, *Un conte peut en cacher un autre*, *Drôles de petites bêtes*, *Bigfoot Junior* et *Ozzy la grande évasion*.

À l'occasion de diverses manifestations bien précises, telles que des festivals organisés par des associations régionales ou départementales, telles que des actions de valorisation d'actions territoriales (accueil de tournages, etc.), l'ADRC a permis à certains établissements d'obtenir des films (soutenus par l'AFCAE, le GNCR ou l'ACID, ainsi que par les fonds des régions concernées) dès la Sortie Nationale. Ce dispositif spécial a concerné 7 titres : *Chez nous*, *Citoyen d'honneur*, *Jazmin et Toussaint*, *Visages villages*, *Kiss and Cry*, *Zombillenium* et *12 Jours*.

Bien souvent, il s'agit d'un soutien aux actions initiées par les associations départementales et régionales, afin de renforcer notre collaboration sur les territoires. Nous favorisons ainsi la venue d'équipes artistiques, l'organisation d'événements et le renforcement de nos liens avec ces partenaires locaux indispensables.

En 2016, nous avons servi régulièrement 8 circuits itinérants, pour un total de 99 semaines de programmation sur près de 180 points de diffusion.

Enfin, concernant la diffusion des films « soutenus » dans la région, 31 titres ont reçu le soutien de l'AFCAE (dont Jeune Public), 7 celui du GNCR (le double de 2016) et 1 celui de l'ACID.

Enfin, nous avons travaillé avec 37 distributeurs différents au cours de l'année. Voici les principales interventions : *Studio Canal* (7 titres – 51 copies), *Le Pacte* (11 titres – 47 copies), *Memento* (5 titres – 32 copies), *ARP* (7 titres – 31 copies), *Gaumont* (4 titres – 31 copies), *Mars Films* (8 titres – 27 copies), *Pyramide* (11 titres – 24 copies), *Diaphana* (8 titres – 23 copies), *Ad Vitam* (7 titres – 23 copies), *Les Films du Losange* (7 titres – 18 copies), *Wild Bunch* (5 titres – 23 copies), *Pathé* (4 titres – 20 copies), *SND* (5 titres – 19 copies), *Bac Films* (4 titres – 19 copies), *Gébéka* (3 titres – 13 copies), *Metropolitan* (4 titres – 9 copies), *Condor* (4 titres – 6 copies). Mais aussi Arizona Films, La Belle Company, Capricci, Cinéma Public Films, Eurozoom, Les Films du Préau, Haut et Court, Jour2Fête, KMBO, LFR, Nour Films, Outplay, Paname, Paradis, Potemkine, SBS, Shellac, Sophie Dulac Distribution, UFO, UGC.

Pour terminer, une vingtaine de visionnements co-organisés dans les régions avec les associations régionales (ACREAMP, CINA) et départementales (notamment Clap Poitou Charentes) ont permis aux exploitants d'assister à des dizaines de projections tout au long de l'année 2016, notamment à Orthez, Agen, Civray, Albi, Gujan-Mestras, La Crèche, Andernos, Castelnaudary, Saint-Pierre-d'Oléron, jusqu'au Festival d'Auch dont nous sommes partenaires. Le succès du grand rendez-vous du mois de juin au cinéma de Contis – Saint-Julien-en-Born est, en ce sens, assez éloquent. De nombreux exploitants de la grande région Nouvelle Aquitaine et les voisins d'Occitanie ont de nouveau fait le déplacement pour rencontrer leurs collègues autour d'une dizaine de films.

La banlieue parisienne en 2017

La région : les 7 départements de la région Île-de-France, hors Paris

La correspondante régionale ADRC : Faustine MATHERON

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 116

Nombre de titres : 98

} Soit une moyenne de 2,1 circulations par film, représentant 51 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 207

} **et 8,2 % des circulations ADRC France** (Petites Villes et hors reprises).

Analyse de la diffusion

L'intervention en périphérie baisse en 2017 avec un nombre de titres assez stable par rapport à 2016 (102 cette année-là contre 98 en 2017) mais 63 circulations de moins (il y en avait eu 270 en 2016). À noter que 19 circulations ont été reprises par les distributeurs au lundi matin (contre 28 l'année précédente).

Le nombre d'établissements en demande de copies ADRC a légèrement baissé par rapport à 2016 avec des interventions concernant 116 établissements en 2017 contre 119 en 2016. Treize établissements bénéficient de plus de 20 copies par an.

La part d'intervention Art et Essai reste stable en 2017 avec 89,4 % des circulations. On peut noter que la part des films soutenus par l'AFCAE reste également stable, représentant 28 % des circulations (29,4 % dans les interventions ADRC en banlieue en 2016), alors que celle des films GNCR remonte de 4,9 % en 2016 à 7,2 % en 2017. Les films soutenus par l'ACID chutent à 0,5 % (2,9 % en 2016).

Enfin, 10,6 % des interventions pour la périphérie sont consacrées aux films sans soutien et sans recommandation, ce qui est très légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Les films à diffusion moyenne représentent toujours plus de la moitié des interventions (67,1 % des circulations) et confirment leur augmentation amorcée l'année précédente (59,8 % en 2016), majoritairement sur les films à diffusion moyenne basse (entre 80 et 199 copies), qui représentent 39,1 % des interventions, soit 81 circulations pour 34 titres. On observe aussi une baisse des interventions sur les sorties moyenne haute (de 200 à 300 copies), qui passent de 20 à 18 titres et de 68 à 58 circulations en 2017. Les interventions sur des films à diffusion réduite continuent d'augmenter légèrement : 47 circulations sur 34 en 2017 (contre 44 circulations sur 31 films). De même que celles sur les films à diffusion très réduite, qui passent de 1 à 3 titres en 2017 pour un total de 6 circulations. Les films à diffusion large, s'ils restent constants sur le nombre de titres (9 en 2017) baissent à 15 circulations en 2017 (40 en 2016).

On peut noter que beaucoup d'interventions en banlieue se font sur une ou deux circulations (72 titres pour 98 au total) et qu'il s'agit d'une tendance qui se conforte (59 titres seulement étaient concernés l'année dernière).

Les productions françaises représentent toujours la majeure partie des tirages de l'ADRC (67,1 % des circulations) et sont même en augmentation (55,2 % en 2016). La part des films américains remonte également, passant de 5 en 2016 à 12 titres en 2017, représentant 9,2 % des circulations de cette région. C'est par contre le nombre de films européens qui baisse de 21 titres en 2016 à 16 en 2017, représentant 11,6 % des interventions désormais (23,7 % en 2016). Les films hors Europe et hors USA affichent eux aussi une baisse, passant de 15,6 % en 2016 à 12,1 % des circulations en 2017.

La Région Nord-Est en 2017

La région : les 10 départements du Grand-est (Alsace- Lorraine-Champagne-Ardenne)
et les 5 de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Le correspondant régional ADRC : Benoît GAURIAU

Nombre d'établissements desservis en 2017 : 136

Nombre de titres : 101	} Soit une moyenne de 2,7 circulations par film, représentant 52 % des titres ADRC
Nombre de circulations : 277	

Analyse de la diffusion

En 2017, l'intervention globale de l'ADRC affiche une certaine stabilité par rapport à 2016 avec 2 521 circulations (contre 2 478 l'année précédente). En revanche, le nombre de films sur lesquels nous sommes intervenus est en forte hausse, à savoir 193 films contre 169 en 2016, soit une plus grande diversité de films. Parallèlement, l'intervention auprès des salles du Nord-Est reste à un niveau similaire à celui de 2016 avec 277 circulations sur 101 films (contre 271 circulations sur 103 films en 2016). Les différentes programmations ont permis de collaborer avec 27 distributeurs différents.

Avec 80 % des circulations et 82 % des titres, la part Art et Essai dans le Nord-Est reste élevée et proche de la moyenne nationale (83 % des circulations – 82 % des titres). 33 % des circulations ont été réalisées sur des films soutenus par l'AFCAE avec 91 circulations sur 25 films ; à titre d'exemple, *120 Battements par minute* de Robin Campillo a bénéficié de 11 circulations et *Barbara* de Mathieu Amalric a fait l'objet de 7 circulations. Par ailleurs, 5 films plus pointus soutenus par le GNCR et/ou l'ACID ont bénéficié de 9 circulations, avec notamment 2 copies sur *Grave* de Julia Ducournau, tout comme sur *L'Amant d'un jour* de Philippe Garrel, soit près de 3,3 % des circulations mises en place sur la région (3,6 % au niveau national).

Au regard des ampleurs de diffusion, 72 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en Sortie Nationale) et à plus de 88 % sur des films recommandés Art et Essai. Plus particulièrement, 44 % des circulations ont été réalisées sur des films sortant sur 80 à 199 copies (notamment 5 à 7 copies sur *Petit paysan*, *Barbara*, *The Square* ou encore *Faute d'amour* ; un peu plus d'un quart (28 %) sur des films sortant sur 200 à 300 copies, avec notamment 10 circulations sur *Ôtez-moi d'un doute* de Carine Tardieu et 11 sur *120 Battements par minute*. Le Nord-Est suit donc la tendance nationale avec près des trois-quarts des circulations sur des films à diffusion moyenne (80 à 299 copies en Sortie Nationale).

Les films à diffusion large (de 301 à 400 copies) représentent 13 % des tirages pour la région contre à peine 12 % au niveau national. À noter que les 7 circulations sur *Le Grand méchant renard*, les 4 sur *Lion* et sur *Les Hommes du feu* représentent à elles seules 42 % des 36 circulations concernées et que la part Art et Essai reste évidemment minime avec 22 % des circulations.

Tout comme au niveau national, les circulations établies sur des films à diffusion réduite (21 à 79 copies en SN) représentent 15 % des tirages. Avec une moyenne de 1,7 copie par film, seul *Je danserai si je veux* a bénéficié de 5 circulations.

Pour finir, **65 % des tirages pour le Nord-Est ont été réalisés sur des films français** (contre près de 70 % au niveau national), avec une moyenne d'un peu plus de 3 copies par film. Certains films Art et Essai « porteurs » ont été très demandés : *120 Battements par minute*, *Ôtez-moi d'un doute*, *Barbara* ou encore *Le Grand méchant renard*, chacun ayant bénéficié de 7 à 11 circulations. Un peu plus de 15 % des circulations ont été réalisées sur des films européens (autres que français), soit un niveau plus élevé qu'en national (11 %). Seul *The Square* a bénéficié de plus de 5 circulations. La proportion de films américains est relativement faible avec à peine 6 % dont près des deux-tiers sur *Jackie* et *Loving*. Enfin, 14 % des circulations ont été réalisées sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA), avec notamment 6 copies sur le russe *Faute d'amour*, 5 sur le palestinien *Je danserai si je veux*.

La Région Centre en 2017

La région : les 6 départements de la région Centre – Val de Loire (Le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret).

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC

Nombre d'établissements desservis en 2017 : 40

Nombre de titres : 48

Nombre de circulations : 68

} Soit une moyenne de 1,4 circulations par film, représentant 25 % des titres ADRC et **2,7 % des circulations ADRC France** (Petites Villes et hors reprises).

Analyse de la diffusion

Sont traitées ici les circulations **démarrant dans la région Centre** et non l'ensemble des programmations de cette région. En effet, la région Centre et le Grand-Ouest ont des circulations en commun.

Dans la région Centre, l'intervention de l'Agence des copies démarrant en région Centre est en baisse par rapport à 2016 et passe de 3,7 % en 2016 à 2,7 % en 2017 des interventions au niveau national.

L'intervention se concentre toujours sur les films Art et Essai, on observe ainsi que les demandes sont pour 81 % des titres Art et Essai et 80 % des circulations avec une proportion de circulations sur des films soutenus Art et Essai forte de l'ordre de 25 %. Néanmoins, aucune intervention n'est à noter sur les films soutenus par le GNCR ou l'ACID cette année.

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, **77 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne** (de 80 à 300 copies France en Sortie Nationale), 8 % des circulations concernant des films à diffusion réduite et 14 % à diffusion large. Il n'y a aucune intervention pour les films à diffusion très réduite ou très large.

Enfin, la part des films français reste très largement majoritaires avec 68 % des tirages pour le Centre, 12 % sur des films européens (hors films français), 8 % sur des films américains et 10 % sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA).

7. Répartition par dispositifs d'intervention

En 2017, pour un nombre de titres en hausse de 5,6 % par rapport à 2016 (de 216 à 228), la somme des circulations - tous dispositifs confondus - a légèrement décliné de 1,4 % (de 3 014 à 2 971). Le nombre de films concernés se situe à un niveau historiquement très élevé (deuxième résultat de l'Histoire de l'Agence) puisqu'en progression de 72 % par rapport à la moyenne des années 2000.

Si la somme des circulations globales est en légère baisse, ce n'est pas le cas des circulations Petites Villes puisqu'elles sont en hausse de 0,5 %. Le nombre de circulations Petites Villes par film s'élève en 2017 à 12,5.

Il est à noter qu'aucune circulation du dispositif Art et Essai n'a été sollicité par les distributeurs cette année.

PETITES VILLES

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5
2004	131	1 367	10,4
2005	121	1 349	11,1
2006	112	1 262	11,3
2007	137	1 236	9
2008	137	1 408	10,3
2009	133	1 281	9,6
2010	123	1 525	12,4
2011	133	1 926	14,5
2012	131	1 605	12,3
2013	208	2 878	13,8
2014	194	2 811	14,5
2015	230	3 084	13,4
2016	216	2 848	13,2
2017	228	2 861	12,5

VILLES MOYENNES ET DISPOSITIF ART ET ESSAI

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2
2004	44	619	14,1
2005	30	443	14,8
2006	24	448	16,6
2007	31	457	14,7
2008	27	375	13,9
2009	33	377	11,4
2010	21	240	11,4
2011	23	281	12,2
2012	4	11	2,8
2013	11	163	14,8
2014	23	362	15,7
2015	11	201	18,3
2016	17	166	9,8
2017	8	110	13,8

Le fonctionnement des CTP Villes Moyennes

Le Comité Technique Professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de Villes Moyennes a étudié **un ensemble de demandes portant sur un total de 170 circulations pour 8 films. 8 films ont bénéficié du dispositif et 110 circulations ont été mises en place, soit 65 % de la demande sur ces titres. 35 % de ces demandes ont été assurés par des retirages distributeurs**, conformément aux modes d'interventions de l'Agence : le distributeur doit participer à l'effort d'extension à une hauteur minimale de 25 % de la demande.

Le CTP du dispositif « Art et Essai » n'a étudié aucune demande en 2017.

Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de circulations par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de circulations ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de circulations, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

Nb de circulations	Année 2016			Année 2017		
	Circul.	Circul.	Moyenne	Titres	Circul.	Moyenne
1 à 6	104	263	2,5	109	336	3,1
7 à 10	27	219	8,1	39	316	8,1
11 à 20	38	606	15,9	33	476	14,4
21 à 30	18	463	25,7	20	492	24,6
31 à 50	20	777	38,9	19	757	39,9
Plus de 50	9	520	57,8	8	484	60,5
Total	216	2 848	13,2	228	2 861	12,5

Huit films ont bénéficié en 2017 de plus de 50 circulations Petites Villes au lieu de 9 en 2016, 10 en 2015, 8 en 2014, 9 en 2013, 2 en 2012 et 6 en 2011. Il s'agit de ces films recommandés Art et Essai : *120 battements par minute* (72 circulations), *Rodin* (68 circ.), *Ôtez-moi d'un doute* (64 circ.), *Les Fantômes d'Ismaël* (59 circ.), *Barbara* (59 circ.), *Patients* (58 circ.), *L'Amant double* (53 circ.) et *Primaire* (51 circ.).

À noter qu'en additionnant les circulations Villes Moyennes, c'est *Rodin* qui est en tête (85 circ) suivi par *120 battements par minute* (84 circ), *Les Fantômes d'Ismaël* (82 circ.), *Ôtez-moi d'un doute* (64 circ) et *Petit paysan* (60 circ).

Ce comparatif permet de souligner la présence toujours active des interventions ADRC sur les films ayant bénéficié de moins de 31 circulations (201 titres – 88 % des films). Du fait de l'augmentation d'activité générale depuis le début de l'année 2013, la présence a également été plus soutenue qu'auparavant sur les films bénéficiant de plus de 31 circulations, même si en retrait par rapport à 2016, 2015 et 2014 (27 titres – 12 % des films – et 1 241 circulations contre 1 297 en 2016, 1 494 en 2015, 1 533 en 2014, 1 159 circulations en 2013 et 442 en 2012).

8. Répartition par nationalités des films

Sur l'ensemble des procédures, la répartition des films révèle la part prépondérante du cinéma français et européen, ainsi que la place importante prise ces quatre dernières années par les aires géographiques autres qu'europpéenne et des Etats-Unis.

Dans cet ensemble, **les films français sont les plus nombreux, représentant 51 % du total des 228 titres** (51 % également en 2016). Les autres films européens sont particulièrement nombreux en 2016 (48 titres), soit 21 % du total. **Les films européens, incluant les films français, représentent donc 72 % des titres, ainsi que 82 % des circulations (tout comme en 2016).**

Les films ne relevant ni de l'aire européenne ni de l'aire des Etats-Unis sont au nombre de 36 et représentent 16 % des titres et 9 % des circulations. Le Japon, Israël, l'Iran, la Chine, le Chili, l'Australie, le Brésil, le Sénégal ou la Mongolie font partie des 22 pays concernés (22 en 2016, 22 en 2015, 18 en 2014, 17 en 2013, 8 en 2012) avec des films comme *Après la tempête*, *Neruda*, *Faute d'amour*, *Téhéran Tabou* ou *Wulu*. Une très grande partie de ces films sont recommandés Art et Essai (86 % des films).

La part des films des Etats-Unis s'élève en 2017 à 12 % des titres et 9 % des circulations.

82 % des circulations de ces films sont recommandés Art et Essai avec notamment *Loving*, *Lost City of Z*, *Moonlight*, *Wind River*, *The Florida Project* ou *Ex Libris* de Frederick Wiseman.

43 nationalités différentes sont représentées dans les circulations de 2017, ce qui place l'année en toute première position en termes de diversité au sein de l'action de l'Agence.

Répartition 2017 des titres par pays d'origine

	TITRES		CIRCULATIONS	
	Nb	Part %	Nb	Part %
Ensemble Europe	164	72 %	2 421	82 %
(dont France)	(116)	(51 %)	2 074	(70 %)
Etats-Unis	28	12 %	275	9 %
Autres pays	36	16 %	275	9 %

Nombre de circulations (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films

Année	Nb titres	Europe	%	États-U.	%	Autres	%	Total
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6,0	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	86,6	33	1,9	202	11,5	1 756
2003	139	1 535	78,7	208	10,5	207	10,5	1 950
2004	134	1 355	68,2	305	15,4	326	16,4	1 986
2005	123	1 308	73,0	330	18,4	154	8,6	1 792
2006	113	1 343	78,6	305	17,8	62	3,6	1 710
2007	139	1 395	82,4	99	5,8	199	11,7	1 693
2008	138	1 485	83,3	124	6,9	174	9,8	1 783
2009	136	1 374	82,9	164	9,9	120	7,2	1 658
2010	123	1 519	86,1	79	4,5	167	9,5	1 765
2011	133	1 828	82,8	202	9,2	177	8,0	2 207
2012	131	1 404	86,8	63	3,9	149	9,2	1 616
2013	208	2 404	79,1	421	13,8	216	7,1	3 041
2014	194	2 264	71,4	497	15,6	412	13,0	3 173
2015	230	2 611	79,5	313	9,5	361	11,0	3 285
2016	216	2 483	82,4	173	5,7	358	11,9	3 014
2017	228	2 421	81,4	275	9,3	275	9,3	2 971

Les 43 nationalités présentes dans les interventions 2017

Nationalités	Nb circu.	Titres
France	2 074	
États-Unis	275	<i>Jackie, Loving, Silence, Lost City of Z, Moonlight, A Beautiful Day, Good Time, Detroit, etc.</i>
Espagne	55	<i>L'Homme aux mille visages, Que Dios Nos Perdona, La Colère d'un homme patient, etc.</i>
Suède	50	<i>The Square, A Serious Game, Le Caire confidentiel</i>
Belgique	42	<i>Paris pieds nus, Noces, Bigfoot Junior, Le Fidèle, Une famille syrienne</i>
Grande-Bretagne	37	<i>Churchill, La Passion Van Gogh, The Young Lady, I am not a Witch, The Party, etc.</i>
Chili	32	<i>Neruda, Une femme fantastique, Mariana</i>
Australie	29	<i>Lion</i>
Palestine	28	<i>Je danserai si je veux, Le Chanteur de Gaza, 3000 nuits</i>
Russie	28	<i>Faute d'amour</i>
Allemagne	25	<i>L'École des lapins, Retour à Montauk, Fukushima mon amour</i>
Danemark	25	<i>La Communauté, Les Oubliés, Borg Vs McEnroe</i>
Serbie	25	<i>On the Milky Road</i>
Finlande	23	<i>L'Autre côté de l'espoir, Les Moomins attendent Noël</i>
Japon	22	<i>Après la tempête, Creepy, Harmonium, Lou et l'île aux sirènes</i>
Hongrie	20	<i>Corps et âme, La Lune de Jupiter</i>
Iran	19	<i>Un homme intègre, Téhéran Tabou</i>
Suisse	17	<i>L'Opéra, Les Conquérantes</i>
Luxembourg	16	<i>Drôles de petites bêtes</i>
Géorgie	12	<i>Une famille heureuse</i>
Corée du Sud	10	<i>Tunnel, Le Jour d'après, Entre deux rives</i>
Norvège	10	<i>Thelma, Dans la forêt enchantée de Oukybouky</i>
Grèce	10	<i>Mise à mort du cerf sacré</i>
Mongolie	9	<i>La Jeune fille et son aigle</i>
Tunisie	9	<i>La Belle et la meute</i>
Argentine	8	<i>Citoyen d'honneur</i>
Brésil	8	<i>Gabriel et la montagne</i>
Mexique	7	<i>Les Filles d'Avril, Jazmin et Toussaint</i>
Lituanie	6	<i>Une femme douce</i>
Egypte	6	<i>Ali la chèvre et Ibrahim</i>
Israël	6	<i>Tempête de sable</i>
Afrique du Sud	5	<i>Les Initiés</i>
Italie	4	<i>L'Intrusa, A Ciambra, Fiore, On l'appelle Jeeg Robot</i>
Turquie	3	<i>Album de famille, Kédi des chats et des hommes</i>
Hong Kong	3	<i>Le Rire de Madame Lin</i>
Liban	3	<i>Tramontane</i>
Autriche	2	<i>Egon Schiele, Mister Universo</i>
Bulgarie	2	<i>Taxi Sofia</i>
Islande	2	<i>Heartstone</i>
Pologne	1	<i>United States of Love</i>
Canada	1	<i>1'54</i>
Chine	1	<i>I am not Madame Bovary</i>
Sénégal	1	<i>Wulu</i>

9. Répartition selon l'ampleur de diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur de diffusion initiale définie par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les circulations en fonction de la réalité de diffusion des films en question.

Les interventions de l'ADRC – tous dispositifs – concernent en 2017 à 93 % des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies France) et à 78 % des films diffusés avec moins de 200 copies.

Les films de diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies France) représentent 45 % des titres. Les films de diffusion large (plus de 300 copies) représentent 7 % des titres.

Nb de copies distributeurs	FILMS		CIRCULATIONS ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	10	4,4	27	0,9
21 à 79	93	40,8	434	14,6
80 à 300	109	47,8	2 276	76,6
301 à 499	16	7,0	234	7,9
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	228	100	2 971	100

Comparatif 2016/2017

La part des films de diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies France) a sensiblement augmenté en 2017, passant de 41,7 % à 45,2 % des titres, en particulier celle des films de diffusion très réduite qui a quasiment doublé. La part des circulations correspondantes est aussi en légère hausse : de 13,3 % à 15,5 %. Il est à noter que cette progression avait déjà été constatée l'année dernière, appuyant ainsi cette constante hausse d'intervention sur les films dits « fragiles ».

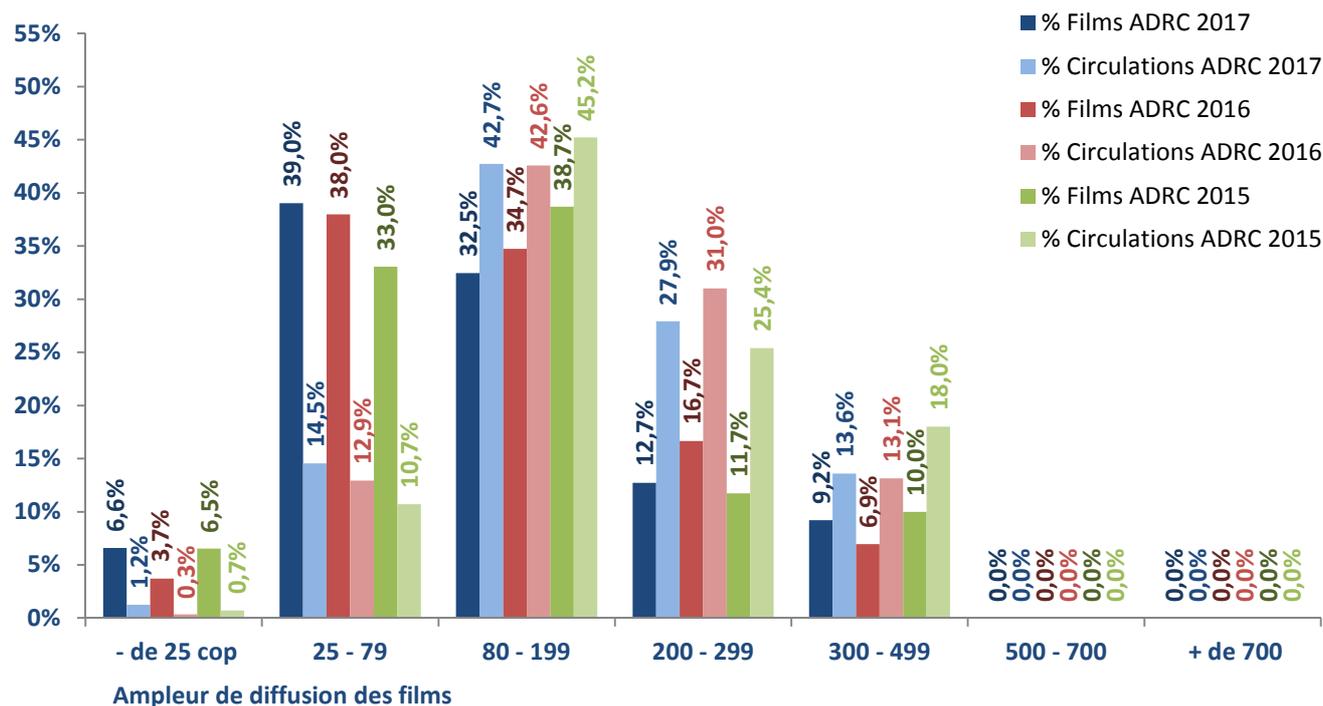
99,8 % de ces circulations de diffusion réduite sont issues de films recommandés Art et Essai (1 seule circulation est issue d'un film non recommandé).

La part des films englobant diffusion réduite et moyenne (moins de 300 copies France) est toujours largement majoritaire : 93,0 % des films et 92,1 % des circulations en 2017 contre 93,1 % et 86,9 % en 2016. 87 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai. **La tranche basse de la catégorie des diffusions moyennes (80 à 199 copies) est toujours celle recueillant le plus d'interventions** : 43,0 % des circulations en 2017 (42,6 % en 2016).

La part des films de diffusion large a quant à elle très sensiblement diminué : 7,0 % des films et 7,9 % des circulations contre 6,9 % des films et 13,1 % des circulations en 2016c (10,0 % et 21,1 % en 2016). Cette part des circulations issues de films à diffusion considérable est en constante diminution depuis 2013.

Enfin, aucun film de diffusion large (plus de 500 copies) n'a été concerné par les dispositifs de l'ADRC en 2017, à l'instar de 2016, 2015, 2014 et 2013 et au contraire de 2012 (2,3 % des titres) et de 2011 (1,5 % des titres).

Interventions ADRC 2015, 2016 et 2017



Lecture : 32,5 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2017 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 42,7 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion ; tandis qu'en 2016, ces taux étaient de 34,7 % des films et 42,6 % des circulations.

10. Part de l'Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films en 2017 représente **81 % du total des circulations et 80 % du total des titres**.



Il s'agit de 2 416 circulations sur 182 titres.

En rapport aux interventions ADRC les plus importantes, à partir de 50 circulations, 100 % des films et des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai.

La part Art et Essai est donc d'autant plus importante dans les interventions ADRC que ces interventions par film sont massives, illustrant une nouvelle fois que les actions de l'Agence portent en très grande majorité sur l'Art et Essai et s'avèrent décisives dans ce domaine pour toutes les salles bénéficiaires.

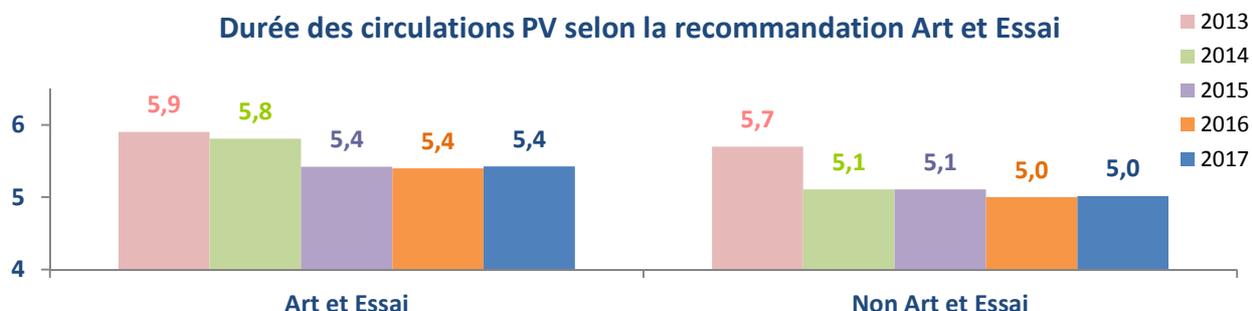
Les interventions les plus importantes (au moins 40 circulations) ont concerné ces films recommandés :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca.
Rodin	Jacques Doillon	Wild Bunch	85	33,2 %	426
120 battements par minute	Robin Campillo	Memento	84	29,7 %	468
Les Fantômes d'Ismaël	Arnaud Desplechin	Le Pacte	82	31,7 %	456
Ôtez-moi d'un doute	Carine Tardieu	SND	64	21,3 %	348
Petit Paysan	Hubert Charuel	Pyramide	60	32,6 %	380
Barbara	Mathieu Amalric	Gaumont	59	31,6 %	344
Aurore	Blandine Lenoir	Diaphana	58	29,0 %	329
Patients	Idir & Grand Corps M.	Gaumont	58	21,1 %	381
L'Amant double	François Ozon	Mars	53	18,7 %	328
Primaire	Hélène Angel	StudioCanal	51	27,3 %	311
Django	Etienne Comar	Pathé	50	23,6 %	328
Jackie	Pablo Larrain	Bac	47	22,1 %	294
Visages, Villages	Agnès Varda & JR	Le Pacte	46	35,4 %	278
Loving	Jeff Nichols	Mars	46	28,8 %	290
Le Grand méchant renard	Imbert & Renner	StudioCanal	44	14,5 %	287
The Square	Ruben Östlund	Bac	41	22,3 %	241
Sage Femme	Martin Provost	Memento	41	9,2 %	241
De toutes mes forces	Chenouga & Paillard	Ad Vitam	40	43,0 %	252

Lecture : 120 battements par minute a bénéficié de 84 circulations ADRC, ce qui représente 29,7 % du total des Sorties Nationales du distributeur. 468 localités ont été desservies par l'ADRC.

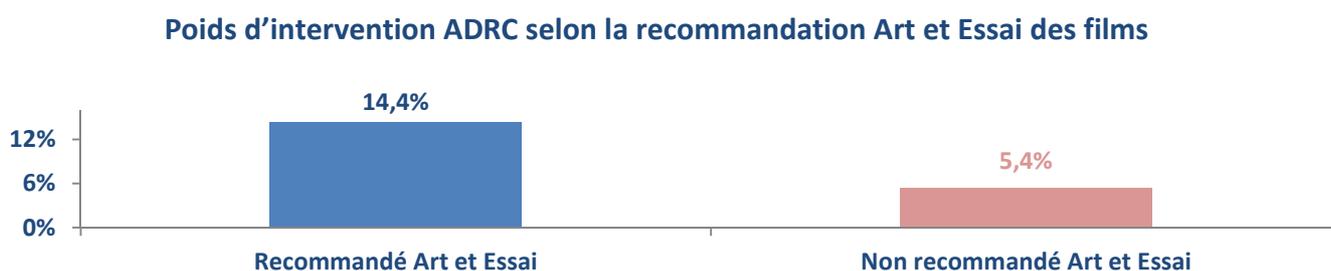
182 titres recommandés Art et Essai ont donc bénéficié de circulations ADRC, soit environ **50 % du total des films d'exclusivité recommandés par l'AFCAE et le CNC en 2017**.

La durée des circulations ADRC mises en place s'inscrit d'autant plus dans la longueur que ces interventions prennent cadre dans le domaine de l'Art et Essai : toutes diffusions confondues, les circulations Art et Essai durent en moyenne 5,4 semaines quand celles non recommandées durent 5,0 semaines.



Les films de diffusion très réduite (DTR : 1 à 20 copies en Sortie Nationale) et réduite (DR : 21 à 79 copies) sont quasiment intégralement Art et Essai (99 % : 103 films sur 104). Si l'on englobe les diffusions réduites et moyennes (jusqu'à 300 copies), le taux Art et Essai est de 86 % des films et 87 % des circulations. Ce sont ces films représentatifs de la diversité qui obtiennent les moyennes de durée de circulation les plus hautes (5,9 pour les Diffusions Très Réduites, tandis que les diffusions à plus de 300 copies atteignent 5,3 semaines).

Mises en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2017 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 10,9 % de ce total de copies distributeurs (10,7 % en 2016) et, plus précisément, 14,4 % pour les films recommandés Art et Essai**.



L'écart du poids d'intervention entre films recommandés et non – 9 points – manifeste **l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai**.

Les films soutenus par l'AFCAE

97 % des films soutenus par le groupe Actions-Promotion de l'AFCAE en 2017 (32 films sur 33) ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (100% en 2016, 95 % en 2015, 100 % en 2014, 92 % en 2013).

Il s'agit, dans l'ordre d'interventions ADRC Petites Villes-Villes Moyennes, des films ci-dessous :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca. servies
120 battements par minute	Memento	84	29,7 %	468
Petit paysan	Pyramide	60	32,6 %	380
Barbara	Gaumont	59	31,6 %	344
Primaire	Studio Canal	51	27,3 %	311
Jackie	Bac	47	22,1 %	294
Loving	Mars	46	28,8 %	290
Sage Femme	Memento	41	9,2 %	241
The Square	Bac	41	22,3 %	241
Faute d'amour	Pyramide	28	26,9 %	162
Je danserai si je veux	Paname	22	32,4 %	137
L'Atelier	Diaphana	22	15,8 %	130
Neruda	Wild Bunch	21	21,2 %	150
L'autre côté de l'espoir	Diaphana	21	15,3 %	128
Jeune femme	Shellac	20	19,6 %	121
Marvin ou la belle éducation	Mars	20	12,7 %	102
Corps et âme	Le Pacte	18	25,0 %	102
Noces	Jour2Fête	12	13,3 %	86
Une famille heureuse	Memento	12	15,6 %	77
L'Opéra	Losange	10	12,7 %	75
Un homme intègre	ARP	9	14,5 %	50
Une vie violente	Pyramide	8	8,4 %	42
Gabriel et la montagne	VO Condor	8	11,4 %	50
Carré 35	Pyramide	8	15,4 %	46
The Fits	ARP	7	38,9 %	43
Nothingwood	Pyramide	7	10,0 %	37
Téhéran Tabou	ARP	7	12,1 %	37
Makala	Losange	7	10,9 %	41
Maria By Callas	Haut & Court	6	7,6 %	33
Compte tes blessures	Rézo	5	10,2 %	26
Les Initiés	Pyramide	5	11,9 %	21
La Passion Van Gogh	Belle Company	5	5,0 %	41
3000 nuits	JHR	1	3,2 %	7

Au total, 718 circulations ADRC ont été élaborées, soit une moyenne de 22,5 circulations par film.

919 localités différentes ont été servies via ces circulations ADRC.

24 % des circulations ADRC en 2016 (26 % en 2016 et 14 % en 2015) ont concerné des films soutenus par l'AFCAE – Actions-Promotion, alors qu'ils représentent 14 % du total des films. Le ratio de circulations par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 19 %.

En outre, **3 films soutenus par le Groupe Jeune Public de l'AFCAE** ont bénéficié de circulations ADRC.

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca. servies
Le Grand méchant renard	Studio Canal	44	14,5 %	289
Un conte peut en cacher un autre	Films du Préau	4	4,0 %	41
Le Vent dans les roseaux	Cinéma Public	2	18,2 %	22

Au total, **50 circulations ADRC** ont été élaborées, soit une moyenne de **16,5 circulations par film**.

326 localités différentes ont été servies via ces circulations ADRC.

Les films soutenus par le GNCR

45 % des longs-métrages soutenus par le GNCR en 2017 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC.

Ci-dessous les 17 films concernés :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca. servies
L'Amant d'un jour	SBS	19	27,5 %	115
Ava	Bac	12	11,1 %	79
Mise à mort d'un cerf sacré	Haut & Court	10	11,1 %	73
La Belle et la meute	Jour2fête	9	14,1 %	67
Makala	Losange	7	10,9 %	41
Certaines femmes	LFR	7	43,8 %	50
En attendant les hirondelles	Ad Vitam	7	16,7 %	35
Corniche Kennedy	Jour2fête	6	14,0 %	29
Grave	Wild Bunch	6	7,6 %	34
Le Vénérable W	Losange	6	9,2 %	41
Félicité	Jour2fête	4	8,0 %	24
Tramontane	Ad Vitam	3	7,5 %	19
Taxi Sofia	Rézo	2	4,9 %	12
Mister Universo	Zeugma	2	16,7 %	5
I am not Madame Bovary	Happiness	1	2,9 %	6
A Ciambra	Haut & Court	1	2,9 %	4
Ex Libris	Météore	1	3,4 %	5

Au total, **102 circulations ADRC** ont été élaborées (+ 252 % par rapport à 2016), soit une moyenne de **6 circulations par film**.

451 localités différentes ont été servies via ces circulations ADRC.

11. Répartition par distributeurs

Cette année, le total des distributeurs ayant bénéficié de circulations ADRC est de **54 distributeurs différents**, contre 53 en 2016, 56 en 2015, 51 en 2014, 50 en 2013 et 35 en 2012. Ce total est le deuxième plus élevé depuis 1999, la hausse concernant avant tout des structures de taille modeste qui ont ainsi collaboré avec l'ADRC de façon plus importante.

On observe en 2017 une hausse du nombre de distributeurs ayant bénéficié de plus de 100 circulations (12 contre 9 en 2016 et 11 en 2015).

9 de ces 12 distributeurs sont des structures indépendantes de taille moyenne (Le Pacte, Diaphana, Ad Vitam, Mars Films, Wild Bunch, ARP Sélection, Memento Films, Pyramide Films et Bac Films), les 3 autres étant Studio Canal, SND et Gaumont.

4 distributeurs contre 9 en 2016 et 7 en 2015 ont obtenu de 50 à 99 circulations.

Le nombre de structures ayant obtenu entre 20 et 49 circulations s'élève à 6 (3 en 2016 et 5 en 2015).

32 distributeurs à moins de 20 circulations ont collaboré avec l'ADRC, c'est le deuxième plus haut niveau de la tranche depuis la création de l'Agence. Parmi ces structures, on compte des sociétés comme SBS, KBMO, Potemkine, Eurozoom, Nour Films, Outplay ou Météore Films.

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés et « majors ») représentent 85 % de celles associées aux activités de l'Agence en 2016 (83 % en 2016 et 84 % en 2015).

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des circulations ADRC

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
100 circulations et +	5	7	7	6	6	7	7	9	11	11	9	12
50 à 99 circulations	7	4	7	7	5	10	5	9	6	7	9	4
20 à 49 circulations	4	14	5	5	9	6	7	7	5	5	3	6
5 à 19 circulations	12	7	9	7	14	7	9	14	14	17	15	13
moins de 5 copies	13	15	21	18	5	12	7	11	15	16	17	19
Total	41	47	49	43	39	42	35	50	51	56	53	54

Les tableaux des pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec pour chacun le rappel du nombre de films qui ont donné lieu à intervention au cours de l'année dans tous les dispositifs et notamment celui des Petites Villes. Pour chaque distributeur, la part des circulations de films recommandés Art et Essai est indiquée, ainsi que la moyenne de circulations mises en place par film.

Plus de 100 copies : 12 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %
Films 2017				
Le Pacte	324	16	20,3	93
Studio Canal	267	10	26,7	51
Diaphana	208	11	18,9	90
Ad Vitam	199	13	15,3	100
Mars Films	192	12	16,0	87
SND	191	8	23,9	52
Wild Bunch	177	8	22,1	89
Gaumont	174	7	24,9	97
ARP Sélection	167	13	12,8	59
Mémento Films	152	5	30,4	100
Pyramide Films	138	13	10,6	100
Bac Films	118	6	19,7	93

De 50 à 99 copies : 4 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %
Films 2017				
Pathé	96	5	19,2	87
Gébéka	72	3	24,0	78
Films du Losange	68	7	9,7	100
Metropolitan	67	9	7,4	70

De 20 à 49 copies : 6 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %
Films 2017				
UGC	44	5	8,8	0
Haut & Court	35	8	4,4	100
Paname	35	3	11,7	72
VO Condor	32	7	4,6	97
Jour2fête	31	4	7,8	100
Shellac	20	1	20,0	100

De 5 à 19 copies : 13 distributeurs

Films 2017	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %
SBS	19	1	19,0	100
Belle Company	17	4	4,3	59
KMBO	15	4	3,8	100
Sophie Dulac	15	6	2,5	100
Walt Disney	12	2	6,0	0
Potemkine	12	1	12,0	100
Eurozoom	8	3	2,7	100
Nour Films	8	3	2,7	100
LFR	7	1	7,0	100
Rézo Films	7	2	3,5	100
Arizona Films	6	1	6,0	100
Films du Préau	6	2	3,0	100
Capricci	5	2	2,5	100

Moins de 5 copies : 19 distributeurs

Films 2017	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %
New Story	3	2	1,5	100
Paradis Films	3	2	1,5	100
Bodega	2	2	1,0	100
Cinéma Public Films	2	1	2,0	100
Outplay	2	1	2,0	100
Zélig	2	1	2,0	100
Alfama	1	1	1,0	100
ASC	1	1	1,0	100
Bookmakers	1	1	1,0	100
ED	1	1	1,0	100
Epicentre	1	1	1,0	100
Happiness	1	1	1,0	100
JHR	1	1	1,0	100
KinoVista	1	1	1,0	100
Météore Films	1	1	1,0	100
Océan Films	1	1	1,0	0
Pretty Pictures	1	1	1,0	0
UFO	1	1	1,0	100
Zeugma	1	1	1,0	100

12. Répartition des entrées (films d'exclusivité)

Les entrées réalisées sur les circulations ADRC des films d'exclusivité 2017 atteignent un total général de :

1 308 362 entrées

Les résultats des circulations 2017 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes :	1 252 249 entrées
- Dispositif Villes Moyennes :	56 113 entrées

Alors que le nombre de circulations mises en place en 2017 est en baisse de 1,4 %, les entrées enregistrées par l'Agence sont en baisse de 15,6 %.

Ce constat est lié à la chute générale et significative des entrées des films recommandés Art et Essai en 2017 (- 15 % selon le CNC), alors que ces films recommandés représentent la plus grande part des interventions totales de l'ADRC, c'est-à-dire 81 % des circulations.

Cette baisse affecte le dispositif Petites Villes 2017, celui-ci connaissant une chute de 14,0 % des entrées alors que le nombre de circulations PV établies est en légère hausse de 0,5 % (2 861 circulations contre 2 848 en 2016).

Le dispositif Villes Moyennes 2017 baisse quant à lui de 40 % en terme d'entrées. Ce constat s'explique par la décreue des circulations mises en place dans ce dispositif (de 166 circulations en 2016 à 110 en 2017).

L'ADRC et le « Box-Office »

Sur les films recommandés Art et Essai porteurs (+ de 500 000 entrées France), l'ADRC est intervenu à hauteur de 60 % (6 films bénéficiaires sur 10 au total), et même à 83 % pour les films Art et Essai se situant entre 500 000 et 1 M d'entrées (5 sur 6). Dans cette tranche, l'ADRC n'est simplement pas intervenu sur le film *Ce qui nous lie* car diffusé à une ampleur trop importante pour une intervention (590 SN).

Les interventions ADRC ne portent qu'en minorité sur les films composant la tête du box-office et qui ne sont pas recommandés Art et Essai (8 films à plus de 500 000 entrées, soit 10 % des films non Art et Essai de cette tranche).

En 2017, l'ADRC n'est ainsi intervenue que sur 4 films parmi les 51 films ayant réalisé au moins un million d'entrées (soit 8 % de ces films, contre 8 % en 2016, 11 % en 2015 ou 22 % en 2013 par exemple) et sur aucun film parmi les 23 ayant réalisé plus de deux millions d'entrées. Le film sur lequel l'ADRC est intervenu et ayant réalisé le plus grand nombre d'entrées est *Lion* (SND – 1 790 000 entrées).

Et si l'on étend le spectre d'analyse aux 88 films ayant réalisé plus de 500.000 entrées en 2017, l'ADRC n'est intervenue que sur 14 de ces films, soit 16 % (24 films – 24 % en 2016).

Ceci illustre le rôle correcteur de l'ADRC quant au fonctionnement du marché qui se concentre toujours plus, en tendances moyenne et longue, sur les films les plus porteurs, très majoritairement non recommandés Art et Essai (seulement 8 % des films à plus d'1 M d'entrées et 11 % des films à plus de 500 000 entrées sont recommandés).

Entrées par circulation

Pour le dispositif Petites Villes et parmi les films ayant réalisé plus de 15 000 entrées via des circulations ADRC, 4 dépassent le total de 900 entrées par circulation (6 en 2016). Parmi eux, certains films recommandés Art et Essai obtiennent des résultats particulièrement remarquables : *Petit paysan* (1 415 entrées par circulation), *Patients* (1 317) ou *Aurore* (924).

La moyenne d'entrées ADRC 2017 s'élève à 440 entrées par circulation, tous dispositifs confondus.

13. L'apport économique très positif de l'ADRC

Il s'agit ici d'évaluer certains des apports économiques résultant des interventions de l'ADRC menées dans le cadre de ses missions.

« Certains de ces apports » car il est en effet impossible d'approcher par exemple l'évaluation des actions de conseils ou d'assistance aux projets de salles, qui plus est sur une seule année. Or, cet apport économique est non moins réel que pour les entrées générées par les circulations annuelles de copies ADRC. Ce travail d'accompagnement aux projets de salles de cinéma se traduit très souvent, de la part de l'Agence, par des préconisations d'économie en lien avec les marchés potentiels ou les contextes de la future exploitation des lieux. Et ces économies réalisées à terme sur les projets de salles ne peuvent être isolées d'un ensemble.

Les apports économiques de l'ADRC évalués ici ne peuvent ainsi comprendre que les seuls résultats « visibles » générés par les circulations de copies ADRC en 2017, qui eux sont identifiés salle par salle, et copie par copie, tant sur les films d'exclusivité que sur ceux du patrimoine cinématographique. Cet apport économique est donc encore plus important que l'évaluation qui en est faite ici avec ces seuls apports directs. Par contre, bien-sûr, tous les coûts de l'ADRC sur l'année ont été pris en compte.

Ainsi l'apport économique global net –après déduction de l'ensemble des coûts et dépenses de l'ADRC en 2017 (1) – **est estimé à 6,245 millions d'Euros** ;

Cet apport est de **6,561 millions d'Euros**, en rapport aux seules subventions reçues pour 2017 (2).

Ainsi, pour un Euro investi dans l'ADRC :

. En regard de l'ensemble des coûts ADRC (1) : **3,82 Euros ont été générés au total en 2017**. Pour la seule économie du cinéma (TSA + recettes exploitation et distribution, hors TVA et SACEM), le rapport est de 3,57 € pour 1 € investi ;

. En regard du total des subventions reçues (2) : **4,45 Euros ont été générés au total**, et 4,16 € pour l'économie du cinéma.

Les circulations de copies ADRC en 2017 (films d'exclusivité et films de répertoire) ont généré environ 8,462 millions d'Euros évalués de recettes guichet, se composant entre autres de 6,996 millions d'Euros évalués de recettes exploitants et distributeurs, et 1,060 millions d'Euros évalués de TSA (voir ci-dessous les bases d'évaluation).

Le total des budgets ADRC 2017 (fonctionnements et actions, y compris le budget contributions numériques entre le CNC et la PROCIREP) est de 2,217 millions d'Euros, et le total des subventions attribuées (y compris au titre des contributions) est de 1,901 millions d'Euros.

Bases d'évaluation (Géographie du cinéma CNC sept. 2017 (données 2016), bilan CNC 2017) :

. Recette moyenne/entrée (RME) globale 2017 : 6,51 € ttc

. Données CNC géographie du cinéma sept. 2017 (données 2016) : RME moyenne zones rurales+ unités urbaines jusqu'à 100 000 habitants = 6,02 €

. TSA : 10,72 % ; Parts exploitation + distribution : 82,7 % (données : Bilan CNC 2017)

Rappelons que les pouvoirs publics (Ministère de la Culture et de la Communication) ont instauré, en créant en 1983 l'ADRC et ses missions, cette **intelligence économique d'intervention** pour remédier à la concentration de la diffusion des films qui privilégiait les plus grandes villes au détriment de très nombreuses localités alimentées beaucoup plus tardivement (parfois jusqu'à plus d'un an), voire pas du tout.

Il s'agissait donc de recréer une activité (devenue moins performante) là où le marché ne voulait, ou ne pouvait plus, la prendre en compte en raison de ses évolutions économiques structurelles.

C'est précisément le même contexte général d'évolution de la diffusion des films – cette exigence renforcée de performance économique à très court terme, mais aussi de renouvellement et rotation rapide de l'offre, propres aux industries culturelles – qui détermine aujourd'hui l'utilité générale, économique et culturelle, de l'ADRC. Il s'agit toujours de développer l'activité économique des salles et des territoires que le marché ne considère pas comme assez rentable, en tous les cas à court ou très court terme.

Utiles et nécessaires, le meilleur accès des salles à la pluralité des films et le meilleur accès des films aux salles constituent des investissements publics économiquement judicieux, et des enjeux culturels et sociaux décisifs pour les territoires.

Par ailleurs, dans le chapitre 4 (Circulations ADRC et contributions numériques), est évaluée **l'économie budgétaire réalisée chaque année par l'ADRC**, en raison de l'évolution du mode de gestion qu'elle a initiée et mis en place depuis 2014.

Ce sont ainsi **925 195 € d'économies budgétaires qui ont été réalisées en 2017**, en rapport à un budget qui, sans cette innovation ADRC du mode de gestion, aurait dû être au total de 1,396 M€ environ.

Depuis 2014, les économies budgétaires ainsi réalisées par l'ADRC sont estimées à environ 3,650 M€.

Annexes



- Liste des localités ayant bénéficié de circulations ADRC en 2017

Abbeville	Barbezieux-Saint-Hilaire	Brie-Comte-Robert	Châteaudun	Dieppe
Achères	Barbotan - Cazaubon	Brignoles	Chateaugiron	Dieulefit
Acigné	Barcelonnette	Brioude	Château-Gontier	Digne-les-Bains
Agde	Barèges	Brive-la-Gaillarde	Châteaulin	Digoin
Agen	Barentin	Bron	Châteauneuf-la-Forêt	Dinan
Agon-Coutainville	Barjac	Bruay-la-Buissière	Châteauneuf-les-Martigues	Dinard
Aigues-Mortes	Barjols	Bruz	Châteaurenard	Divatte-sur-Loire
Aiguillon	Bar-le-Duc	Buis-les-Baronnies	Château-Renard	Dives-sur-Mer
Aigurande	Barneville-Carteret	Buzançais	Château-Renault	Dôle
Aire-sur-l'Adour	Bar-sur-Aube	Cabourg	Châteauroux	Domont
Aizenay	Bastia	Cadillac	Château-Thierry	Dompierre-sur-Besbre
Albert	Baugé	Caen	Chatellerault	Donges
Albertville	Baume-les-Dames	Cahors	Châtellerault	Donzère
Albi	Bayeux	Calais	Châtenay-Malabry	Dorlisheim
Alençon	Bazas	Caluire-et-Cuire	Châtillon	Douai Cedex
Ales	Beaufort	Camarès	Châtillon-en-Vendelais	Douarnenez
Alfortville	Beaugency	Camaret-sur-Mer	Châtillon-sur-Chalaronne	Douchy-les-Mines
Allevard	Beaulieu-sur-Mer	Cambo-les-Bains	Châtillon-sur-Seine	Doullens
Altkirch	Beaumont-de-Lomagne	Cambrai	Chaudes-Aigues	Dourdan
Ambérieu-en-Bugey	Beaumont-sur-Oise	Cambron	Chauffailles	Douvaine
Ambert	Beaupréau	Cancale	Chaumont	Douvres-la-Délivrande
Amélie-les-Bains-Palalda	Beaurepaire	Candé	Chauny	Dunières
Amiens	Beauvais	Canéjan	Chauvigny	Dunkerque
Ancenis	Bédarieux	Cannes	Chaville	Dun-le-Palestel
Andernos-les-Bains	Bédarrides	Cannes-La Bocca	Chazay d'Azergues	Eaux-Bonnes
Anet	Bellac	Capbreton	Chef-Boutonne	Eauze
Annecky	Bellegarde	Capdenac-Gare	Chelles	Ecully
Annonay	Belleville	Captieux	Chevilly-Larue	Egletons
Antibes	Belley	Capvern	Chilly-Mazarin	Elaucourt
Antony	Benfeld	Carantec	Chinon	Elbeuf
Arcueil	Bénodet	Carbon-Blanc	Choisy-le-Roi	Elne
Arêches	Berck-sur-Mer	Carbonne	Civray	Embrun
Argelès-Gazost	Bernay	Carentan	Cizos	Enghien-les-Bains
Argeles-sur-mer	Berre l'Étang	Carhaix-Plouguer	Clamart	Entraygues-sur-Truyère
Argentan	Besse-et-Saint-Anastaise	Carmaux	Clermont	Entre-deux-Guiers
Argentat	Besse-sur-Issole	Carnac	Clermont-l'Hérault	Epemay
Argenteuil	Bessières	Carnoux-en-Provence	Clisson	Epernon
Argenton-sur-Creuse	Betton	Carpentras	Cluny	Equeurdreville-Hainneville
Argentré-du-Plessis	Bezons	Carquefou	Cluses	Ermont
Aries	Biars-sur-Cère Bretenoux	Carros	Cogolin	Ernée
Armentières	Biganos	Carry-le-Rouet	Colombes	Erquy
Arrens-Marsous	Biscarosse	Cassis	Colomiers	Erstein
Ars-sur-Moselle	Bischwiller	Castanet-Tolosan	Combourg	Espalion
Arudy	Blagnac	Castelginest	Combs-la-Ville	Etables-sur-Mer
Arzon	Blain	Casteljaloux	Commeny	Etampes
Athis-Mons	Blâmont	Castelmaurou	Commercy	Etel
Aubagne	Blanquefort	Castelnaudary	Concarneau	Evaux-les-Bains
Aubenas	Blanzac-Porcheresse	Castelsarrasin	Condé-sur-Noireau	Evron
Aubergenville	Blaye	Castets	Condom	Eymoutiers
Aubervilliers	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	Castillonès	Conflans-en-Jarnisy	Eysines
Aubigny	Blonville-sur-Mer	Castres	Conflans-Sainte-Honorine	Falaise
Aubigny-sur-Nère	Bobigny	Caudebec-en-Caux	Confolens	Fayence
Aubusson	Bois d'Arcy	Caudry	Contes	Fécamp
Aucamville	Bois-Colombes	Caussade	Corbeil-Essonnes	Ferney-Voltaire
Auch	Bollène	Cauterets	Cosne-Cours-sur-Loire	Feurs
Audierne	Bondy	Cavalaire-sur-Mer	Cotignac	Figeac
Aulnay-sous-Bois	Bonneuil-sur-Marne	Cazères	Coulgens - La Rochette	Filliere
Aunay-sur-Odon	Bort-les-Orques	Cerizay	Coulommiers	Firminy
Auray	Bougenais	Cernay	Courbevoie	Flassans-sur-Issole
Aurec-sur-Loire	Boulazac Isle Manoire	Cesson-Sévigné	Cournon-d'Auvergne	Flers
Auterive	Boulogne-sur-Gesse	Cesson-Sévigné	Courpière	Flourance
Autrans	Boulogne-sur-Mer	Cestas	Courrières	Foix
Autun	Bourbon-Lancy	Chalindrey	Cours la Ville	Fontenay-aux-Roses
Auzielle	Bourbon-l'Archambault	Challes-les-Eaux	Courseulles-sur-Mer	Fontenay-le-Comte
Avallon	Bourbonne-les-Bains	Châlons-en-Champagne	Coutances	Fontenay-le-Fleury
Avesnes-sur-Helpe	Bourganeuf	Chambon-sur-Lignon	Cran-Gevrier	Fontenay-sous-Bois
Avion	Bourg-Argental	Chamonix-Mont-Blanc	Crécy-en-Ponthieu	Font-Romeu
Avranches	Bourges	Champagnole	Creil	Fontvieille
Ax-les-Thermes	Bourg-Saint-Maurice	Chantilly	Créon	Forbach
Baccarat	Bourqueil	Chantonnay	Crest	Forcalquier
Bagnères-de-Bigorre	Bousbecque	Charbonnières-les-Bains	Créteil	Fort-Mahon-Plage
Bagnères-de-Luchon	Boussy-Saint-Antoine	Charlieu	Crozon	Fosses
Bagnoles-de-l'Orne	Bray-Dunes	Charmoille	Cucuron	Fos-sur-Mer
Bagnolet	Bray-sur-Seine	Charolles	Damgan	Fougères
Bagnols-sur-Cèze	Bréal-sous-Montfort	Chartres-de-Bretagne	Dampierre-sur-Salon	Fouras
Bailleul	Bressols	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Dax	Fourmies
Bain-de-Bretagne	Bressuire	Château-Arnoux	Decazeville	Fourneaux
Bains-les-Bains	Bretignolles-sur-Mer	Chateaubourg	Décines-Charpieu	Francheville
Balbigny	Bretteville-sur-Laize	Chateaubriant	Decize	Franconville
Bandol	Briançon	Château-Chinon	Descartes	Fréjus
Baraqueville	Bricquebec	Château-du-Loir	Die	Frontignan

Fronton	La Bernerie-en-Retz	Le Pouliquen	Marthon	Montsûrs
Gaillac	La Bourboule	Le Pradet	Martignes	Morcenx
Gaillon	La Bresse	Le Subdray	Marvejols	Morestel
Ganges	La Charité-sur-Loire	Le Teil	Masseube	Morez
Gannat	La Ciotat	Le Theil	Matha	Morlaix Cedex
Gap	La Clayette	Le Touquet-Paris-Plage	Matour	Mornant
Garat	La Côte-Saint-André	Le Vésinet	Maubeuge	Mortagne-au-Perche
Gardanne	La Couarde-sur-Mer	Le Viçan	Maule	Morteau
Garges-lès-Gonesse	La Courneuve	Le-Buisson-de-Cadouin	Mauléon	Mouans-Sartoux
Garlin	La Crèche	Lectoure	Mauléon-Licharre	Mourenx
Gemenos	La Ferrière	Leers	Maure-de-Bretagne	Mugron
Gençay	La Ferté-Bernard	Legé	Mauriac	Munster
Gennevilliers	La Ferté-Milon	Léguevin	Mauvezin	Murat
Gérardmer	La Flèche	Lenclôître	Mazamet	Mur-de-Barrez
Gex	La Garde	Léognan	Mazé	Muret
Gien - Dampierre	La Gaude	Léon	Mazères	Mussidan
Gif-sur-Yvette	La Guerche-de-Bretagne	Les Ancizes-Comps	Melle	Mutzig
Gimont	La Haye-du-Puits	Les Andelys	Melun	Muzillac
Gisors	La Montagne	Les Angles	Mende	Nangis
Gonesse	La Mure	Les Clayes-sous-Bois	Merdrignac	Nantes
Gorron	La Pommeraye	Les Herbiers	Meribel-les-Allues	Nantua
Gourdon	La Réole	Les Lilas	Méribel-les-Allues	Narbonne
Gourin	La Roche-Chalais	Les Mathes	Mérignac Cedex	Narbonne Cedex
Gournay-en-Bray	La Rochefoucauld	Les Mureaux	Mers-les-Bains	Nérac
Gramat	La Roche-Posay	Les Pavillons-sous-Bois	Méru	Neufchâteau
Grande-Synthe	La Roche-sur-Foron	Les Rousses	Merville	Neufchâtel-Hardelot
Granville	La Souterraine	Les Ulis	Meschers-sur-Gironde	Neuilly-Plaisance
Grasse	La Talaudière	Les Vans	Métabief	Neuville
Graulhet	La Tour-du-Pin	Lesneven	Metz	Neuville-de-Poitou
Gravelines	La Tranche-sur-Mer	Lesparre-Médoc	Meudon	Neuville-sur-Saône
Gray	La Trimouille	Les-ponts-de-Cé	Meximieux	Nevers
Grenade-sur-Garonne	La Turballe	Lézignan-Corbières	Meymac	Nivillac
Grenoble Cedex 1	La Valette-du Var	L'Hay-les-Roses	Meythet	Nogaro
Gréoux-les-bains	La Valette-du-Var	Liffré	Meyzieu	Nogent-le-Rotrou
Guebwiller	Labouheyre	Lille	Mèze	Nogent-sur-Marne
Guémené-Penfao	Labruguière	Lillebonne	Millau	Nogent-sur-Seine
Guémené-sur-Scorff	Lacanau	Limoux	Mimizan	Noirétable
Guérande	La-Ferté-Macé	Lion-sur-Mer	Miramas	Noirmoutier
Guéret	Lagny-sur-Marne	Lisieux	Mirande	Noisiel
Gueugnon	Laïgues	L'Isle-Adam	Mirecourt	Noisy-le-Grand
Guichen	L'Aiguillon-sur-Mer	L'Isle-en-Dodon	Mirepoix	Nontron
Guillestre	Lalanne-Trie	L'Isle-Jourdain	Mitry-Mory	Nort-sur-Erdre
Guingamp	Lamalou-les-Bains	Lit-et-Mixe	Moëlan-sur-Mer	Notre-Dame-de-Monts
Guipry	Lamballe	Livry-Gargan	Moirans-en-Montagne	Noves
Guisse	Lambertart	Loches	Moissac	Noyon
Gujan-Mestras	Lamotte-Beuvron	Locminé	Moissy-Cramayel	Nozay
Hagetmau	Landerneau	Lodève	Monclar-de-Quercy	Nuits-Saint-Georges
Halluin	Landivisiau	Lons-le-Saunier	Moncoutant	Nyons
Ham	Langeais	Lorgues	Monein	Obernai
Hasparren	Langogne	Loriol-sur-Drôme	Monistrol-sur-Loire	Oissel-sur-Seine
Hauteville-Lompnes	Langon	Loudéac	Monségur	Oloron-Sainte-Marie
Hauteville-sur-Mer	Langres	Loudéac	Monsempron-Libos	Orange
Hautmont	Lannemezan	Loudenvielle	Mons-en-Montois	Orly
Hazebrouck	Lannion	Loudun	Montaigu	Ornans
Hendaye	Lans-en-Vercors	Louhans	Montauban-de-Bretagne	Orthez
Héric	Laon	Lourdes	Montauroux	Osséja
Hirson	Laragne-Montéglin	Luçon	Montbard	Ouistreham
Houlgate	L'Argentièrre-la-Bessée	Lunel	Montbazou	Oyonnax
Hourtin	Laruns	L'Union	Montbéliard	Paimpol
Huelgoat	Lavaur	Lure	Montbrison	Palaiseau
Ibos	Lavelanet	Luxeuil-les-Bains	Montdidier	Pamiers
Ile-d'Aix	Le Blanc	Luz-Saint-Sauveur	Mont-Dore	Panissières
Inzinzac-Lochrist	Le Blanc-Mesnil	Luzy	Montélimar	Pantin
Isigny-sur-Mer	Le Bourget	Lyon	Montendre	Panzoult
Isle-sur-la-Sorgue	Le Bourgneuf-la-Forêt	Machecoul	Montfort-sur-Meu	Paray-le-Monial
Issoire	Le Cannet	Maïche	Montgeron	Paris
Issoudun	Le Cateau-Cambrésis	Maisons-Alfort	Montguyon	Parthenay
Issy-les-Moulineaux	Le Cheylard	Maisons-Laffitte	Montignac	Pauillac
Istres	Le Croisic	Malakoff	Montjean-sur-Loire	Pélussin
Ivry-sur-Seine	Le Dorat	Malestroit	Montmédy	Penmarch
Janzé	Le Faouët	Malemort	Montmélian	Péronne
Jard-sur-Mer	Le Grau-du-Roi	Mamers	Montmirail	Pertuis
Jarny	Le Haillan	Manosque	Montmoreau-Saint-Cybard	Pessac
Jeumont	Le Loroux-Bottereau	Marcillac	Montmorency	Peyrat-le-Château
Joeuf	Le Luc	Marcigny	Montmorillon	Pézenas
Joigny	Le Monétier-les-Bains	Marcq-en-Baroeul	Montpon-Ménéstérol	Phalsbourg
Jonzac	Le Neubourg	Marennnes	Montredon-Labessonnié	Piennes
Josselin	Le Péage-de-Roussillon	Marignane	Montréjeau	Pierre-Bénite
Juvisy-sur-Orge	Le Perreux-sur-Marne	Marly	Montrichard	Pierrelatte
Kembs	Le Plessis-Robinson	Marmande	Montrouge	Pirou
La Baule-Escoublac	Le Pont-de-Beauvoisin	Marseille	Mont-Saint-Aignan	Pithiviers

Plagne-Centre	Romillé	Saint-Hilaire-du-Harcouët	Sarreguemines	Urrugne
Plaisance-du-Gers	Romilly-sur-Seine	Saint-Hilaire-la-Palud	Sartrouville	Ussel
Plaisance-du-Touch	Romorantin-Lanthenay	Saint-Honoré-les-Bains	Sarzeau	Usson-en-Forez
Plélan-le-Grand	Ronce-les-Bains (La	Saint-Jean-d'Angély	Saulieu	Uzerche
Pléneuf-Val-André	Roncq	Saint-Jean-d'Arves	Saumur rive droite	Uzès
Plestin-les-Grèves	Roquefort-les-Pins	Saint-Jean-de-Bournay	Savenay	Vagny
Pleurduit	Roscoff	Saint-Jean-de-la-Ruelle	Saverdun	Vaires-sur-Marne
Ploërmel	Rosières	Saint-Jean-de-Maurienne	Saverne	Vaison-la-Romaine
Plombières-les-Bains	Rostrenen	Saint-Jean-Pied-de-Port	Savigny-le-Temple	Val d'Isère
Plouescat	Rothau	Saint-Jorioz	Sceaux	Valbonne
Plougastel-Daoulas	Roubaix	Saint-Julien-en-Born	Sées	Valdahon
Plougonvelin	Roye	Saint-Julien-en-Genevois	Segré-en-Anjou-Bleu	Val-de-Reuil
Plouguenast	Ruffec	Saint-Julien-Molin-Molette	Sélestat	Val-d'Isère
Poitiers	Rumilly	Saint-Junien	Selles-sur-Cher	Valence d'Agen
Poix-de-Picardie	Ruoms	Saint-Just-en-Chaussée	Semur-en-Auxois	Vallandry
Poligny	Sablé-sur-Sarthe	Saint-Just-Saint-Rambert	Senlis	Vallet
Pons	Sabres	Saint-Lary-Soulan	Serémange-Erzange	Valloire
Pont-à-Mousson	Saint-Affrique	Saint-Laurent-de-Neste	Sète	Valognes
Pontarlier	Saint-Aignan	Saint-Laurent-du-Pont	Sèvres	Valréas
Pontault-Combault	Saint-Amand-Montrond	Saint-Léonard-de-Noblat	Seynod	Vals-les-Bains
Pontcharra	Saint-André-de-Cubzac	Saint-Lô	Seyssel	Vaucresson
Pont-de-Roide	Saint-Antonin-Noble-Val	Saint-Louis	Sézanne	Vaugneray
Pontivy	Saint-Astier	Saint-Lunaire	Sigeac	Vaux-le-Pénil
Pont-l'Évêque	Saint-Aubin-du-Cormier	Saint-Malo-de-Guersac	Sillingy	Vayrac
Pontonx-sur-l'Adour	Saint-Aulaye	Saint-Mandrier-sur-Mer	Sisteron	Vendôme
Pont-Sainte-Maxence	Saint-Avoid	Saint-Marcellin	Six-Fours-les-Plages	Vénissieux
Pont-Saint-Esprit	Saint-Bonnet-le-Château	Saint-Mars-la-Jaille	Solre-le-Château	Verdun-sur-Garonne
Pornic	Saint-Brévin-les-Pins	Saint-Martin-de-Crau	Sommières	Verneuil-sur-Avre
Port-de-Bouc Cedex	Saint-Céré	Saint-Martin-d'Hères	Soorts-Hossegor	Verneuil-sur-Seine
Portes-lès-Valence	Saint-Chamond	Saint-Martin-en-Haut	Souillac	Vernoux-en-Vivarois
Porticcio	Saint-Chély-d'Apcher	Saint-Maur-des-Fossés	Soulac-sur-Mer	Versailles
Port-Leucate	Saint-Ciers-sur-Gironde	Saint-Max	Soustons	Vertou
Porto-Vecchio	Saint-Claude	Saint-Maximin-la-Sainte-	St Martin de Lansuscle	Vervins
Port-Saint-Louis-du-Rhône	Saint-Cloud	Saint-Médard-en-Jalles	Stenay	Veynes
Pouzauges	Saint-Cyr-l'École	Saint-Méen-le-Grand	Strasbourg	Vic-en-Bigorre
Prades	Saint-Cyr-sur-Mer	Saint-Michel-Chef-Chef	Sucy-en-Brie	Vic-Fezensac
Pralognan-la-Vanoise	Saint-Denis	Saint-Michel-de-Maurienne	Sully-sur-Loire	Vierzon
Prayssac	Saint-Dié	Saint-Omer	Surgères	Vieux-Boucau-les-Bains
Préfailles	Saint-Dizier	Saint-Ouen	Talmont-Saint-Hilaire	Vihiers
Privas	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Saint-Ouen-sur-Somme	Tarare	Villard
Provins	Sainte-Eulalie	Saint-Palais	Tarascon-sur-Ariège	Villard-Bonnot
Quend	Sainte-Foy-la-Grande	Saint-Palais-sur-Mer	Tassin-la-Demi-Lune	Villars-les-Dombes
Questembert	Sainte-Foy-lès-Lyon	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Taverny	Ville d'Avray
Quillan	Saint-Egrève	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	Templeuve	Villedieu-les-Poêles
Quimperlé	Sainte-Hermine	Saint-Pierre-des-Corps	Tence	Villefontaine
Quintin	Sainte-Livrade-sur-Lot	Saint-Pierre-des-Nids	Tergnier	Villefranche-de-Lauragais
Rabastens	Sainte-Marie-sur-Mer	Saint-Pierre-d'Oléron	Terrasson-Lavilledieu	Villefranche-sur-Saône
Rambouillet	Sainte-Maure-de-Touraine	Saint-Pierre-sur-Dives	Thann	Villejuif
Ramonville-Saint-Agne	Saintes cedex	Saint-Pol-de-Léon	Thiers	Villeneuve d'Ascq Cedex
Raon-l'Étape	Sainte-Sigolène	Saint-Pol-sur-Ternoise	Thiviers	Villeneuve-Loubet
Redon	Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Pons-de-Thomières	Thizy	Villeneuve-Loubet
Reichshoffen	Sainte-Tulle	Saint-Pourçain-sur-Sioule	Thônes	Villers-Cotterêts
Remiremont	Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Priest	Thonon-les-Bains	Villeurbanne
Rénazé	Saint-Florent-le-Vieil	Saint-Quay-Portrieux	Thourotte	Villiers-sur-Marne
Retiers	Saint-Florent-sur-Cher	Saint-Rémy-de-Provence	Thury-Harcourt	Vire Normandie
Retournac	Saint-Flour	Saint-Renan	Tignes	Viry-Châtillon
Revel	Saint-Galmier	Saint-Savinien	Tinchebray	Vitré
Réville	Saint-Gaudens	Saint-Sever	Tonnay-Boutonne	Vitrolles
Rezé	Saint-Genest-Malifaux	Saint-Simon	Tonneins	Vitry-le-François
Ribeauvillé	Saint-Geniès-Bellevue	Saint-Sulpice	Toul	Vitry-sur-Seine
Ribérac	Saint-Geniez-d'Olt	Saint-Symphorien-sur-Coise	Tourcoing	Vittel
Richelieu	Saint-Genis-de-Saintonge	Saint-Vallier	Tournon-sur-Rhône	Vizille
Rillieux-la-Pape	Saint-Genis-Laval	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Tournus	Voreppe
Riom	Saint-Genix-sur-Guiers	Saint-Yrieix-la-Perche	Tours	Vouziers
Riom-ès-Montagnes	Saint-Georges-de-Didonne	Salies-de-Béarn	Trappes	Wasquehal
Rion-des-Landes	Saint-Georges-de-	Salles	Trelins - Boen-sur-Lignon	Wittenheim
Rive-de-Gier	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Salon-de-Provence	Tremblay-en-France	Ydes
Rixheim	Saint-Girons	Samatan	Trévoux	Yerres
Roanne	Saint-Gobain	Sanary-sur-Mer	Tulle	Yssingaux
Roche-la-Molière	Saint-Gratien	Santes	Tullins	Yvetot
Romainville	Saint-Hélène	Sarlat	Ugine	
Romans-sur-Isère	Saint-Herblain	Sarreguemines	Unieux	